

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20,00
Étranger 25,00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. GOBELINS 28-32

Directeur : Emile KAHN

Adresse Télégraphique:
DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

Quarantième anniversaire de la Ligue

- Au premier Comité Central Georges BOURDON
- Les premières Sections : Rennes Victor BASCH
- Montpellier C. BOUGLÉ
- Clermont-Ferrand .. Henri HAUSER
- Lyon Marius MOUTET
- Les premières interventions Jean APPLETON
- Pour la protection de la femme .. Dr Sicard de PLAULOLES
- L'action politique A.-Ferdinand HÉROLD
- A travers quarante ans Emile KAHN

CONTRE L'ÉTOUFFEMENT DE L'AFFAIRE DU C. S. A. R.

Une résolution du Comité Central

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

Des livres récents
pour les amis du
FRONT POPULAIRE



Victor BASCH
Carlyle
Léon BLUM
Souvenirs sur l'Affaire
L'exercice du Pouvoir
Jean CASSOU
Les Massacres de Paris
(Prix de la Renaissance 1936)
Pierre DUROC
Face au Capitalisme
Georges FRIEDMANN
La Crise du Progrès
Jean GIONO
Refus d'obéissance
Daniel GUERIN
Fascisme et Grand Capital
Joseph JOLINON
Fesse Mathieu l'Anonyme
Thomas MANN
Avertissement à l'Europe
Préface d'André Gide
Jules ROMAINS
Pour l'Esprit et la Liberté
A. ROSSI
La Naissance du Fascisme
(L'Italie de 1919 à 1922)
Gérard WALTER
Robespierre (1789-1791)

SEIGNOBOS
ESSAI D'UNE

HISTOIRE COMPARÉE DES PEUPLES DE L'EUROPE

RIEDER 25 fr.

VIENT DE PARAÎTRE :

ALBERT BAYET HISTOIRE DE FRANCE

« ...un livre très différent de toutes les histoires
de France ordinaires... »
GASTON-MARTIN (*L'Œuvre*).

« C'est une audacieuse et vaste entreprise qu'Al-
bert Bayet a tentée et réussie avec ce livre. »
Pierre PARAF (*La République*).

« ...un récit synthétique, bien nourri d'érudition,
éclairé et guidé par la foi rationaliste et huma-
niste. »
Ch. BOURTHOMIEUX
(*La Tribune des Nations*).

Un volume de 336 pages (14,3x21) - 30 fr.
(Exclusivité Messageries Hachette)

SAGITTAIRE
ÉDITIONS SAGITTARIES 454
25, rue de Valenciennes - PARIS

Vient de paraître

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Conférence
faite à L'Union Rationaliste par
M. Jean ZAY
Ministre de l'Éducation Nationale

DOCUMENTATION
rassemblée par

Henri BELLIOU
Ancien élève de l'École Normale Supérieure
Secrétaire de la Ligue française
de l'Enseignement

L'ÉCOLE UNIQUE EN MARCHÉ

ce livre est indispensable aux éducateurs, aux
administrateurs, aux parents pour connaître
et comprendre ce qui est fait, ce qui reste à faire

Un volume de 128 pages 13,5x21 12 fr.

LES ÉDITIONS RATIONALISTES
Ch. RIEDER

54, rue de Seine, Paris VI^e
Compte postal, Paris 2029-10

Catalogue général envoyé franco sur demande



LE SANG DES AUTRES

N° spécial « CRAPOUILLOT »
RAPPEL 15 fr.

Les mystères de la guerre . . . 15 fr.
La guerre inconnue 15 fr.
Le bourrage de cranes 12 fr.
Les horreurs de la guerre . . . 12 fr.

CRAPOUILLOT

3, place de la Sorbonne, PARIS
(Chèque postal 417-20)

QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIGUE

Au premier Comité Central

Par Georges BOURDON
Vice-Président de la Ligue

En ce quarantième anniversaire de notre Ligue triomphante, que vos vivants articles de la *Lumière* ont célébré avec éclat, vous me demandez, mon cher Emile Kahn, d'évoquer pour nos ligueurs ce que fut la première séance du Comité Central, et ces souvenirs quarantennaires, sur lesquels ont passé bien des drames, des tragi-comédies et des farces, c'est à un vieux compagnon de bataille, à un camarade de pensée, au doyen d'élection des membres du Comité Central que vous les demandez.

Comme vous tombez mal ! Tout jeune alors, j'allais dans la vie au gré des idéaux qui résonnaient en moi, et, sans réfléchir que l'histoire n'est rien d'autre que le lacs des événements quotidiens qui composent nos pauvres existences, je n'ai jamais songé à prendre de notes au fil des jours. Ma mémoire qui, par chance, est de bon métal, a gardé l'essentiel ; mais ce qu'elle a enregistré, ce sont des impressions fortes, des synthèses caractéristiques, laissant fuir l'anecdote, le petit fait, le trait qui, justement, sont la vie de l'histoire et lui donnent le vêtement de la vérité. Pardonnez-moi, mon cher Emile Kahn, votre doyen va vous décevoir. Je vous dois pourtant d'avoir revécu des heures ardentes de passion et de pureté, et cela vaut un remerciement. Grâce à vous, j'ai, une à une, tourné les pages de ce modeste cahier des premiers procès-verbaux du Comité Central, qui est un cahier d'écolier, mais dans lequel se sont déversées les plus hautes consciences d'un temps sur lequel soufflait un vent de crime, et, toute une journée, j'ai remué des papiers où dormait le souvenir d'épisodes inouïs, d'entreprises scélérates, d'attentats abjects, poursuivis, avec une tranquille impudeur, par des militaires goguenards ou des gouvernements sans honneur. Oui, j'ai revu grouiller toute cette pourriture que fut l'Affaire, et j'ai pu mesurer, à quarante ans de distance, tout ce qu'il fallut de courage, d'audace et de vertu à un Picquart offrant sa vie, à un

Scheurer donnant la paix de ses vieux jours, aux combattants bénévoles qui, au prix de leur temps, de leurs travaux, de leur sécurité, de leur vie même, se levèrent soudain, d'un élan, pour balayer de cette putréfaction le sol de la patrie, et aussi tout ce qu'ils dépensèrent de prudence et de lucidité à déjouer les pièges qu'une pègre démoniaque tendait sous chacun de leurs pas. Je les revois, je sens leurs coudes contre les miens, je suis sous la clarté de leurs regards. Me voilà redevenu leur compagnon, modeste et déférent (la déférence alors était la coquetterie des jeunes à l'égard des anciens), mais non moins résolu qu'eux-mêmes. Je suis assis à leur table, à une table funéraire où les morts, hélas ! sont plus nombreux que les vivants, et voilà les propos qui s'échangent, les indignations qui s'entremêlent, sous l'autorité judiciaire et sévère de cet homme noble et grand, de ce citoyen digne d'Athènes que fut Ludovic Trarieux.

En ce temps-là, ni droite, ni gauche, ni majorité ni minorité, ni intrigues ni chausse-trapes, ni pensées secrètes ni rivalités de personnes. Jeunes et anciens, inconnus et personnages célèbres, sans distinction de rang ni de catégorie sociale, discutent librement, et chacun s'incline sans rancœur devant la décision prise. Tous unis, ils n'ont qu'une âme, ne poursuivent qu'un objet, ne forment qu'un être. Quand ils crient « Vérité, Justice », ce ne sont point pour eux des entités mystérieuses et fuyantes, mais des biens précieux et pesants, dont leur félicité est de caresser les contours. L'âme qui les possède, c'est l'âme du justicier ; l'être collectif qu'ils sont, c'est le *Dreyfusard*, et, dans ce grand mot que la tourbe galonnée leur a jeté à la face comme un opprobre, ils enferment orgueilleusement toutes les forces morales qui peuvent jeter des hommes au sacrifice pour les grands idéaux.

Courage, audace, oui certes, ce furent les signes de ce dreyfusard aux trente-cinq têtes. Ajoutez-y le scrupule, fleur de la probité, qui s'ajoute à la vertu comme l'attribut qui la parachève et qui apparut souveraine dès cette première séance dont vous désirez que je vous dessine une image.

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.K.

L'assemblée générale constitutive s'était tenue aux Sociétés Savantes le 4 juin 1898, et ce fut au même lieu, mais non plus dans l'amphithéâtre, que se réunit pour la première fois, six jours plus tard, le 10 juin, le Comité Central. C'était le soir, à 8 h. 1/2. Zélateur aussi épressé que surpris, on devine si je fus ponctuel. Jeune homme et portant un bien léger bagage, je m'expliquais mal l'aventure qui, tout soudain, avait fait de moi, dans le combat immense qui se livrait, le collègue de tant de personnages réputés. Il avait suffi pour cela qu'au milieu de la lecture du projet de statuts, dont chaque article était salué par la molle levée de mains indifférentes, j'intervinsse en un discours de trois phrases qui se résumaient en cette interrogation : « Est-ce qu'on ne va pas bientôt parler de Dreyfus ici ? » A cette simple question, qui était sur toutes les lèvres, un tonnerre d'applaudissements avait ébranlé le vieil amphithéâtre, et, à l'improviste, mon nom avait été ajouté par les promoteurs sur la liste qu'ils soumettaient à l'assemblée. Tel est le hasard qui, après tant d'années enfuies, après tant de tombes refermées, fait de moi le plus ancien des membres du Comité Central. Je ne celerai point que, de ce décanat, j'éprouve la sorte d'amertume qui monte au cœur d'un homme obligé de détourner la tête pour compter les camarades qui ne se relèveront plus. Mais il me donne une grande fierté, une fierté qui domine toute mon existence. A mesure que j'approche du terme, si j'essaye de peser les activités diverses qui, avec mon travail professionnel, forment la trame de ma vie, si je m'efforce à dresser un bilan moral, je m'aperçois que, toute modeste qu'ait pu être mon action dans l'Affaire et à la Ligue, c'est là que j'ai fait œuvre noble, là que, dans la profondeur de ma conscience, je place en définitive mon suprême orgueil.

La période de mon existence où j'ai connu ce qui exalte, c'est celle-là. Si, dans le désert des poussières d'ossements où se traîne ce que nous appelons la vie, une humble parcelle, oubliée par les vents, devait marquer le passage de ma frêle personne, c'est celle qui, en ces jours dramatiques, est tombée de ma conscience en action.

Sourire qui voudra, il ne m'importe pas. Je savais qu'il me faudrait le dire un jour, et je le dis ici, avec gravité, comme une exigence de mon être, pour les miens, pour les amis qui veulent bien m'estimer et m'aimer un peu, pour la foule immense des ligueurs qui ne peuvent imaginer aujourd'hui, j'en ai peur, ce que fut la fraternité mystique des dreyfusards de la grande époque, et aussi pour la bande démoniaque des menteurs et des criminels qui ont failli précipiter notre pays dans l'immonde, pour ceux qui sont morts et pour ceux qui sont vivants, pour ceux qui les suivent et se modèlent sur eux, pour ces immoralistes qui sont les éternels ennemis des hommes, pour ces mauvais Français qui chaque jour trahissent la patrie, pour tous ceux-là vers qui va ma haine et dont aucun, en dépit du temps et des lâches accommodements de la vie, n'a mon pardon.

Ainsi jeté d'un coup dans la grande bataille, je pousse la porte et j'entre dans une salle étroite et longue, une des salles de conférences des Sociétés Savantes, avec sa chaire professorale, son tableau noir, ses tables d'écoliers disposées pour les auditeurs. Et, redevenus étudiants, nous voilà tous bien sagement assis sur les bancs de bois.

Les hommes qui sont ici, c'est Trarieux, c'est Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur; le vieux Ranc, toujours sur la brèche; Francis de Pressensé; Grimaux, professeur à l'École Polytechnique, et qui, pour son courage, sera bientôt révoqué; Ernest Vaughan, qui dirige l'*Aurore*; le sénateur Isaac; Ferdinand Buisson; Joseph Reinach; Louis Havet; Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes; le biologiste Lapique; Yves Guillot, directeur du *Siècle*; Thadée Natanson; Jean Psichari; Marillier, professeur à l'École des Hautes Etudes; Mathias Morhardt; le vieil Avronsart, ouvrier tailleur... Je ne puis les nommer tous. Nous étions vingt-huit, et de ces hommes qui étaient, et de loin, mes aînés, avec qui j'allais au combat, j'en connaissais quatre.

En un clin d'œil, sans cérémonie ni discours, le bureau est élu: Trarieux, président; Duclaux et Grimaux, vice-présidents; Psichari, qui, huit jours plus tard, cédera la place à Morhardt, secrétaire général; Lucien Fontaine, trésorier. Mais à peine est-on entré en matière que le *Scrupule*, qui, à l'égard des faits comme des personnes, commandait à toutes ces consciences, prend sa place parmi nous.

Yves Guyot, toujours, en dépit de l'âge, entreprenant, ardent, énergique, va au cœur du sujet: le premier devoir est d'adresser un manifeste au pays. Trarieux, non moins énergique, mais toujours circonspect, fait: « Un manifeste, oui, mais pas au pays, aux membres de la Ligue. » Trarieux est sénateur, il a été ministre, il connaît l'administration et ses manigances. Son souci premier est que la Ligue puisse vivre. Or c'est le temps, rappelons-nous, où les associations, qui ne sont que tolérées, sont à la merci du pouvoir, et, peu de semaines plus tard, Brisson, Brisson lui-même, devenu président du Conseil, qui se disait et se croyait des nôtres, levant les bras au ciel et secouant sa barbe, devait nous déclarer avec désespoir que sa toute-puissance n'allait pas jusqu'à conférer à la Ligue l'autorisation légale.

Mais que mettre dans ce manifeste?

C'est Yves Guyot qui fonce: « Marchons à fond sur l'Affaire! » Ne nous arrêtons pas à Paul Viollet, dreyfusard sans peur, et catholique pratiquant, mais pour qui rien n'est plus urgent que de protester contre l'enseignement laïque. Mais après lui, opinant dans le sens d'Yves Guyot, ce sont, dans l'ordre, Pressensé, moi-même, Vaughan, Ranc, le docteur Hervé, Isaac, avec sa moustache blanche et son teint de couleur. Et voici Ferdinand Buisson. Je le vois debout devant le tableau noir. C'est à cet instant que

j'ai connu comment est fait le Scrupule. Il porte redingote, barbiche et lorgnon. Il a le teint pâle, l'œil direct et fixe, et pourtant plein de douceur, la voix aigre et prenante, et l'honnêteté rayonne sur son visage, comme un impératif.

Ferdinand Buisson parle. Ce n'est pas un orateur qui développe une harangue préparée, c'est une conscience qui s'interroge et s'étale, une pureté qui appréhende de ne pas rester assez pure. Que sa raison soit profondément troublée, sa présence à cette place l'atteste. Que la condamnation de 94 soit entachée d'illégalités intolérables, la chose lui paraît certaine. Mais l'innocence ? La fausseté de l'accusation ? Avez-vous une certitude ? Qui nous assure que le malheureux qui est là-bas est une victime ? Responsabilité redoutable de jeter un pays dans l'agitation et d'y soulever le désordre, s'il doit, au bout de la course, se briser contre un fait brutal, la culpabilité... Et Buisson ne cesse de s'interroger, de se tourner à droite, à gauche, de chercher un appui. « Donnez-moi une certitude, j'irai avec vous jusqu'au bout, jusqu'ou il faudra !.. »

Cet absolu dont avait soif ce grand honnête homme, nul de nous ne le possédait. Peut-être nous sentions-nous soulevés par une force supérieure, la force irrésistible de la foi, la croyance imposée par l'examen et le rapprochement des faits prouvés, par la scélératesse avérée des principaux accusateurs, mais la foi ne se transmet pas, et nous ne pouvions que demurer silencieux et émus au spectacle d'une conscience haletante qui se cherchait.

Paul Meyer, Grimaux parlent sur des détails.

Le philosophe Marillier, tirant sa longue barbe, s'abandonne à un discours obscur et pointilleux où il semble, par endroits, rejoindre Buisson. Enfin Trarieux, en quelques paroles élevées et sages, résume le débat, et, mis à part Paul Viollet, qui boude le Comité de ne point commencer son œuvre par le reniement des lois scolaires de la République, c'est d'un vote unanime qu'il est décidé que le manifeste prendra appui sur l'Affaire.

Buisson fut-il de cette unanimité ? S'abstint-il ? Je ne saurais le dire, et le procès-verbal ne l'indique pas. Mais dans la semaine qui suivit, il se retirait du Comité, et cette démission atteste que ses scrupules l'avaient emporté. Dès ce moment, pourtant, il était de ceux que la vérité avait marqués, et le moment ne devait pas tarder où sa conscience apaisée allait lui permettre de rejoindre au premier rang la troupe de la revision. Ce fut moins de deux mois après, lors des obsèques du plus cher de ses amis, Félix Pécaut, comme lui grand éducateur, en un discours magnifique d'une incomparable noblesse, dans lequel, se libérant et déchirant les derniers voiles, il mettait à nu, avec les accents les plus pathétiques, une conscience qui ne doutait plus.

Le scrupule qui possédait un Buisson travaillait de même tous ces hommes de science, de pensée

ou d'action, qui, se donnant au devoir civique et à l'œuvre de justice, entendaient ne laisser échapper aucune parole qui n'eût le plein consentement de leur raison. On le vit bien lors de la seconde séance, qui se tint le 17 juin. Trarieux y apportait le projet de manifeste qu'il avait rédigé, et la question revint : l'Affaire Dreyfus, oui, mais allait-on s'engager sur l'innocence ou seulement sur l'illégalité ? Finalement la majorité opina pour les deux ; mais, comme on avait souci de ménager les incertains, avec quelle prudence ne s'exprime-t-on pas ! On protesta, mais c'est moins sur « le fait d'une condamnation qui est, *aux yeux de la plupart d'entre nous*, une erreur judiciaire, que [sur] l'irrégularité de la procédure qui l'a préparée. » Et c'est tout ; il ne sera plus question, dans le reste du document, de l'innocence.

J'évoque ces souvenirs, que l'on n'en doute point, sans le moindre esprit de critique rétrospective, dont j'aurais d'ailleurs à prendre ma part. Ils permettent au contraire de mesurer la salutaire prudence des hommes qui fondèrent la Ligue. De toutes parts, elle le savait, elle allait être guettée. La menace pèserait sur elle en permanence. L'ennemi, ce n'était pas seulement une presse infâme, presque tout entière corrompue, et qui allait, soir et matin, s'évertuer contre elle en aboiements ; c'étaient la police, l'état-major, le parlement, le gouvernement, puis le Palais, les pouvoirs constitués, et la meute hurlante d'une opinion publique empoisonnée et droguée. Un Brisson, président du Conseil, écrit à un Trarieux, je viens de vous le dire, pour lui refuser la reconnaissance de la Ligue ; mais, de la même plume qu'il a signé cette lettre, le même honnête homme de Brisson, sur l'injonction de son Cavaignac ou de son Zurlinden ou de quelque autre Chanoine manié par un du Paty ou un Judet, ne serait-il pas capable de signer la dissolution ? Ne verrions-nous pas, un peu plus tard, les sbires du pouvoir envahir nos bureaux de la rue Jacob pour y perquisitionner, et un juge d'instruction inculper plusieurs membres du bureau, y compris Duclaux ? Vivre d'abord, pense Trarieux, à tout prix durer, ardemment et patiemment recruter, former, encadrer l'armée de la revision, ouvrir les yeux des aveugles, éclairer un peuple enténébré, et, contre les forces coalisées du mensonge et du crime, rassembler une masse civique capable, le moment venu, de faire entendre sa voix. A son gré, la Ligue naissante, flamberge au poing et cocarde au chapeau, eût pu romantiquement s'élançer à l'assaut du deuxième bureau ; dans l'instant même, elle eût reçu le coup de grâce et ne s'en fût point relevée. Elle a vécu, elle a agi, et il lui a suffi de vivre pour donner raison aux légalistes contre les romantiques.

Certes des impatients s'étonnèrent parfois. Lorsque, dès la première séance, Lapique et moi demandons que, sur l'heure, on organise partout conférences et réunions : « Patience ! » fait doucement Trarieux. Et comme nous insistons, on nous apaise en nommant une Commission. Au mois de juillet, quand le triste Cavaignac, au lendemain

de son fameux discours, pour punir Picquart le pur de lui avoir jeté à la face : « Votre preuve est un faux », le pousse en prison et fait illégalement perquisitionner chez lui, nous voilà tous enfiévrés. Quel honnête homme eût pu, ce soir-là, se retenir de crier sa colère et son mépris et de marquer des hommes capables d'une telle ignominie ?

Mais les sages intervenaient aussitôt pour prévenir les excès des fièvres généreuses, et l'impassible rédacteur du procès-verbal écrit, d'une plume tranquille : « Le Comité est d'avis qu'il faut se maintenir sur le terrain juridique et que le manifeste doit être très modéré dans la forme. » Pourvue de ces instructions, une commission de rédaction est désignée, qui se compose de Trarieux, Duclaux et Pressensé. Je viens de relire leur texte : il est sévère et fort, il dit quel homme est Picquart, dont la personne commande « l'estime et le respect », il stigmatise les dénis de justice dont celui-ci est victime, il est modéré, en effet, mais énergique et précis, il est parfait, digne de son objet et digne de la Ligue. Une fois de plus, les sages avaient raison.

* * *

Ces sages, ne vous y trompez pas, étaient des braves. Quand nous disons qu'ils s'étaient donnés tout entiers, ce n'est point une façon de parler. Ils avaient commencé par faire abnégation de leur travail, de leur repos, de leur foyer ; mais ils savaient aussi que leur liberté était menacée, et ils l'avaient mise au jeu ; on pouvait encore leur demander leur vie, ils étaient prêts et ne tremblaient pas.

Car les hommes de la Ligue ont connu des heures tragiques. Comme aujourd'hui, des complots s'organisaient, presque ouvertement, contre la République, avec la complicité avérée de soldats factieux ; comme aujourd'hui, une presse hideuse criait : « Mort à la geuse ! » Comme aujourd'hui, des bandes de cogneurs, grassement payées, attendaient le signal. On ne parlait pas alors de fascisme, ce mot comique que les républicains auraient mieux fait de laisser au tragique bouffon transalpin qui l'a inventé ; mais on connaissait la dictature et le césarisme et l'on savait qu'ils étaient aux aguets, dans le secret des casernes et dans l'ombre des sacristies, prêts à bondir sur la République. C'était le temps où Cavaignac, en mal de Deux Décembre, ne craignait pas de soumettre à Brisson un plan de coup d'Etat, avec la liste des centaines de perturbateurs à coffrer en une nuit ; le temps où l'infortuné Brisson, toujours éperdu et pourtant maître du pouvoir, en était réduit à faire dire à l'oreille des personnages les plus menacés, qu'il serait prudent de leur part de ne point coucher trop souvent chez eux, et où l'on pouvait voir, chaque soir, une valise à la main, un Clemenceau, un Pressensé et quelques autres, se transporter au logis d'un ami ; le temps où un extravagant Déroulède, toujours exalté et toujours ridicule, faisait irruption rue Logelbach, un soir, à l'heure du café et des pantoufles, chez Trarieux, qu'il ne voyait jamais, mais à qui le liait une lointaine parenté.

et lui tenait — par chance, en prose — ce langage. « Mon cousin, tout nous sépare, et je suis capable, s'il le faut, de signer demain votre arrêt de mort. Mais aujourd'hui le devoir du sang m'oblige à vous avertir que votre liberté est en péril et qu'il serait sage à vous de vous éloigner de votre demeure. Je vous ai prévenu, mon cousin, je vous salue. » Et c'était le temps où des précurseurs du Six février fixaient au jour de la rentrée des Chambres, en octobre 1898, le mauvais coup auquel se préparaient, depuis des mois, la troupe des conjurés pour qui l'affaire Dreyfus n'avait été qu'une occasion ou un prétexte, et qui, réactionnaires de toutes obédiences sortis de leurs réduits, marchant sous la bannière de l'antisémitisme, flanqués cette fois d'une masse républicaine en vésanie, avaient cette fortune inouïe, paradoxale, inconcevable, d'avoir été formés, entraînés, grisés, doppés, trompés et dupés par des imposteurs, des malheureux ou des faibles dont la foi républicaine était notoire au point que le régime en avait fait des ministres et des chefs, un Méline, un Billot, un Charles Dupuy, un André Lebon, un Cavaignac, et combien d'autres !

Tel est le climat qui, à l'automne de 98, fut celui de la Ligue. Le 19 octobre, le Comité Central est réuni. Les âmes sont inquiètes, mais les courages affermis. Vaughan déclare qu'il est urgent de convoquer l'assemblée générale et d'organiser la défense contre le coup d'Etat qui s'annonce. Chacun dit son mot. Les têtes sont chaudes, les paroles ardentes. Hervé, de sa voix calme et appuyée, ramène le débat qui s'égaillait et fait : « Préparons-nous à résister au coup d'Etat qui peut se produire. » Hervé ? Le docteur Hervé ! J'en appelle aux anciens qui l'ont connu, ce Lorrain fort et froid était-il de ces imaginatifs ou de ces impulsifs qui se laissent aller aux entraînements verbaux ? Et quel témoignage pour la postérité qu'une telle parole dans sa bouche ! Mais voici les paroles décisives, qui attesteront à la fois l'alarme des républicains et leur résolution.

Il fallait bien « faire quelque chose », avait dit Jean Psychari. On nomma une commission chargée de suivre les événements et de prendre d'urgence les mesures qu'elle jugerait utiles. C'est ainsi que, cinq jours plus tard, le 24 octobre, Trarieux, Vaughan, Pressensé, Reinach, Hervé, agissant par délégation du Comité Central, firent afficher sur les murs de Paris une proclamation dans laquelle, repoussant la violence, la Ligue se déclarait fidèle à la légalité et confiante dans le verdict suprême de la Cour de Cassation, enfin saisie de la revision. Du même coup, elle posait nettement le débat « entre le césarisme et la République, entre le régime du droit et celui de l'arbitraire ». Mais ayant fait profession de son légalisme et de son respect du pouvoir et de l'ordre, elle s'écriait qu'il ne fallait pas se méprendre sur sa volonté de défendre la République contre « la tourbe césarienne », et elle ajoutait :

« Que si les nuages amoncelés à l'horizon ve-

naient à crever; que si les menaces des chefs de bandes antisémites et nationalistes se réalisaient jamais; que s'il se trouvait, où que ce fût, des complices pour prêter les mains à un crime de lèse-patrie, on verrait alors que le respect de la légalité est la meilleure préparation à la défense du droit; que, sous la redingote comme sous la blouse, il bat des cœurs résolus, des cœurs d'hommes prêts à faire leur devoir, tout leur devoir, et à sacrifier au besoin leur vie pour la liberté, la justice et la vérité. »

Vous me direz que ces redingotes et ces blouses ont un parfum de 48, que ces cœurs prêts à faire leur devoir sentent leur Baudin mourant sur la barricade pour 25 francs. Et après ? N'est pas quarante-huitard qui veut. Et les hommes qui rédigèrent cette déclaration, ceux qui la contresignèrent étaient bons payeurs : j'atteste, pour avoir été leur compagnon, qu'il n'en était pas un parmi eux qui ne fût prêt à la parafer, à côté de l'encre de sa plume, du sang de son corps. L'homme et le citoyen qui porte en son cœur un idéal capable de le conduire à la mort, celui-là peut dire qu'il connaît le bonheur de vivre.

La minute la plus poignante de l'histoire de la Ligue, l'instant auguste et pathétique de sa vie quarantenaire, c'est celui que je vais dire.

Le 3 juin 1899 était un jour habituel de séance, et nous n'avions pas prévu qu'il dût devenir historique. Lorsque, le soir, à huit heures et demie, j'arrivai au numéro 1 de la rue Jacob, je trouvai la rue occupée par une foule grondante de cent cinquante ou deux cents individus, et je me hâtai de me faire ouvrir la porte cochère dans la crainte d'être empêché d'entrer. C'est que, dans l'après-midi même, s'était produit un immense événement. Toutes chambres réunies, la Cour de Cassation, en conclusion d'une laborieuse et lumineuse enquête, avait rendu son arrêt, qui cassait le jugement de 1894 et renvoyait l'affaire devant le Conseil de Guerre de Rennes. Peut-on se représenter aujourd'hui ce que fut pour nous cette journée triomphale ? Depuis une année, heure par heure, la Ligue se battait pour la vérité; certains d'entre nous, depuis vingt et un mois, hantés par la crainte, puis la certitude de l'erreur judiciaire, le cœur et l'esprit tendus vers la lointaine agonie du supplicé, tous travaux arrêtés, toute existence normale suspendue, portaient en eux l'Affaire comme un fantôme. Et voilà que le soleil chassait la nuit ! La vérité resplendissait ! Le mensonge démasqué, les crimes flétris, l'innocence reconnue, que souhaiter au delà ? Demain, c'était Dreyfus ramené en France sur un navire rapide, les haines qui tombent, des juges militaires empressés à proclamer l'erreur, l'opinion reconquise, la France redevenue elle-même !... Les innocents, hélas ! ce n'était pas lui seulement, c'étaient nous, car on ne sait que trop ce qu'il advint. Mais il est aisé de deviner dans quelle allégresse joyeuse nous vécûmes ce soir-là, et de quelle fierté se trouvèrent

gonflés des cœurs d'hommes conscients d'avoir bien fait leur travail.

Visages radieux, mains fraternelles, nous fûmes vingt et un assis autour de la table, dans la modeste salle de nos séances. Autour de Trarieux, qui préside, voici les bons combattants : Louis Havet, Pressensé, Paul Reclus, Lucien Herr, le professeur Richet, Ary Renan, Morhardt, Reinach, Hervé, Seignobos, Lopicque, Gabriel Séailles, Giry, Paul Meyer...

Trarieux tient en ses deux mains l'arrêt, et nos yeux le regardent, comme s'il était Moïse descendant du Sinai porteur des Tables de la Loi. Le journal le *Temps* publiait alors, sur petit format, une feuille de quatre pages, qui paraissait avant le dîner, sous le titre de *Le Petit Temps*. Il avait publié le texte libérateur, et je ne sais par quel sortilège Morhardt avait pu, en si peu d'instants, le faire mettre sous verre et encadrer de quatre lames de bois. Ce cadre modeste, ce texte illustre, nos amis peuvent le voir encore à la Ligue, suspendu entre les deux fenêtres du cabinet d'Emile Kahn, où je ne le regarde jamais sans émoi. C'est bien lui, tel qu'il nous apparut en ce soir du 3 juin, tel que le tenait Trarieux, les yeux mouillés, entre ses mains tremblantes.

— Mes amis, fit-il, nous vivons un grand jour. Soyons heureux. Regardons-nous les uns les autres avec fierté. Mais que cette joie qui nous inonde nous soit aussi un enseignement. Quand nous avons répondu à l'appel de nos consciences, nous venions de tous les partis, et, fraternellement unis dans la bataille de la vérité et de la justice, nul de nous cependant n'a jamais eu le sentiment qu'il eût de concessions à faire à ses compagnons ni à en recevoir. C'est que nous portions en nous un idéal supérieur aux contingences des partis. Sans doute demain retournerons-nous à nos origines, sans doute demain la politique nous ressaisira-t-elle. Ce que je vous demande, mes amis, c'est de ne jamais oublier cette grande journée et, quoi qu'il puisse advenir de nous, de demeurer unis jusqu'à la mort. Sur cette page glorieuse et réparatrice, que je place au milieu de nous, étendons nos mains et disons : « Je le jure. »

Alors vingt et une mains se posèrent sur le cadre de bois, vingt et une bouches prononcèrent : « Je le jure ». Je n'ai pas fait le compte des larmes qui tombèrent sur le bois de la table. Il y eut un silence. La voix raffermie de Trarieux s'éleva de nouveau. La séance continua.

... Grand moment. Minute simple et sans pareille. Souvenir imprescriptible. Epanouissement de l'âme et du cœur. Plénitude du contentement de la conscience. Privilège sacré. Est-il beaucoup d'hommes qui, préparant le bagage qu'ils emportent de la vie, puissent retenir un émoi de cette qualité ?

Eh bien ! la Ligue des Droits de l'Homme, c'est cela. Trois juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Georges BOURDON.

LES PREMIÈRES SECTIONS

RENNES

Par Victor BASCH
Président de la Ligue

Souvenirs, souvenirs!

Je viens de fouiller dans ma mémoire, peu fidèle, et parmi de vieux papiers, et voici que j'ai vu ressurgir des ombres du passé la plus belle période de ma vie — la plus belle, parce que la plus militante et la plus dangereuse. J'aurais voulu abstraire du récit qu'on m'a demandé tout ce qui m'est personnel. Qu'on m'excuse si je n'y ai pas réussi. De par les attaques auxquelles j'ai été en butte, la vie, à Rennes, du dreyfusisme et de la Ligue naissante s'était, malgré moi, confondue avec la mienne. Comme je l'ai écrit, après le banquet du 14 juillet 1899 : « C'est la réaction qui m'a sacré chef des dreyfusards rennais, mon piédestal est fait uniquement des pierres qu'on m'a lancées. »

Lors de la condamnation, en 1894, du capitaine Dreyfus, je n'eus aucun doute sur sa culpabilité. J'avais, certes, souffert de voir la passion antisémite troubler la sereine atmosphère de la justice et j'avais été indigné par les brutales manifestations qui avaient accompagné l'atroce scène de la dégradation. Mais comment aurais-je pu soupçonner ce qui s'était tramé dans les bureaux de l'Etat-Major et dans le secret des délibérations du Conseil de Guerre? Puis, j'avais lu la brochure de Bernard Lazare sans avoir été convaincu par elle.

Ce n'est qu'en juin 1897 que des doutes se levèrent dans mon esprit. Lors d'une visite chez le docteur Nordau, le puissant polémiste des *Mensonges Conventionnels*, qui, en dehors de la littérature et de la sociologie, pratiquait la médecine et était le médecin particulier de M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, m'apprit que celui-ci lui avait affirmé, sur l'honneur, que, au ministère de la Guerre de Berlin, le nom du capitaine Dreyfus était absolument inconnu, avant son procès, et que, partant, il garantissait son innocence.

Extrêmement frappé par ces déclarations, je revins à Rennes et m'ouvris de cette confiance à plusieurs de mes collègues et amis : Jules Aubry, professeur à la Faculté de Droit, âme exquise, esprit hospitalier, cœur gonflé de bonté et de douceur; Jules Andrade, professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences, esprit impulsif et primesautier, épris d'aventure intellectuelle, plein d'audace et de fantaisie; Georges Dottin, professeur à la Faculté de Lettres, catholique strictement observant et, comme tel, attaché avant tout à la recherche de la vérité objective; Henri Sée enfin, professeur, lui aussi, à la Faculté des Lettres,

historien probe et pénétrant des idées politiques et de l'évolution économique et sociale, dont, dès cette époque, les travaux commençaient à faire autorité. Nous résolûmes de suivre de près l'Affaire et d'étudier tous les documents qui seraient publiés avec le sévère scrupule que nous apportions à nos recherches scientifiques.

Et voici que se déroula, à Paris, l'extraordinaire film, si ingénieusement, si dramatiquement mis en scène par les événements et par les hommes : les doutes, puis la conviction de Scheurer-Kestner, éclairé par les confidences de Leblois, interprète du colonel Picquart; la publication du bordereau par Mathieu Dreyfus et la déclaration du banquier Castro que l'écriture en était due au commandant Esterhazy; la soudaine apparition sur la rampe de la hideuse physiognomie du reître; le procès qu'il provoque, que machine l'Etat-Major et dont il sort victorieux; le coup de tonnerre du 13 janvier 1898; le *P'accuse* d'Emile Zola; le procès intenté au grand écrivain, avec toutes ses péripéties dont l'écrasant interrogatoire d'Esterhazy par M^e Albert Clémenceau fut la plus pathétique; les bagarres du Palais de Justice à la suite desquelles Ludovic Trarieux résolut de fonder la Ligue des Droits de l'Homme; la condamnation de l'auteur de *l'Assommoir* et, après le procès de Versailles, sa fuite à Londres...

Nous avons suivi le drame avec une fiévreuse passion. Après avoir étudié les deux écritures de Dreyfus et d'Esterhazy, nous acquîmes la conviction que c'était Esterhazy qui avait écrit le bordereau et que c'était lui qui était le traître. Aussi, nous sommes-nous lancés à corps perdu dans la bataille. L'un d'entre nous, Jules Andrade, écrivit une lettre ouverte au général Mercier dans laquelle il somma son « camarade » — ils étaient tous deux polytechniciens — de proclamer l'innocence de Dreyfus dont il ne pouvait pas ne pas être sûr. Immense émotion à Rennes, ville cléricale, chouanne, où, en dehors de quelques intellectuels, personne ne doutait de la culpabilité du capitaine juif et où tout doute émis sur celle-ci apparaissait comme un crime envers la patrie et l'armée qui en avait la garde, cortèges d'étudiants allant manifester devant la maison d'Andrade. Immédiatement, je me solidarise publiquement avec lui et c'est sur moi, qui, en ma qualité de juif, était le plus vulnérable, que s'amoncela la colère populaire : assauts donnés à ma maison et tentatives de l'incendier — carreaux cassés — insultes à mes enfants que je suis obligé de retirer du lycée — menaces de mort qui — un jour que je n'oubliera pas et où je ne fus sauvé de la noyade que par l'intervention de deux

de mes collègues, tous deux catholiques pratiquants : Georges Dottin, qui n'est plus, et Edouard Jordan, professeur honoraire à la Sorbonne — manquèrent de peu de devenir réalité.

Bien entendu, nous avions, les quatre collègues dont j'ai parlé et moi, signé toutes les pétitions et adhéré individuellement à la Ligue des Droits de l'Homme dès sa constitution, en juin 98. Nous essayâmes immédiatement de grouper autour de nous des sympathisants. En dépit de la situation révolutionnaire qui régnait à Rennes — les étudiants patriotes avaient obtenu l'autorisation officielle de démolir mon amphithéâtre et de faire tous les jours des manifestations devant ma maison dont, pendant plus de six mois, tous les carreaux restèrent cassés, vu que dès que je les faisais réparer ils étaient à nouveau brisés — nous organisâmes de petites réunions d'information où nous expliquions les péripéties de l'Affaire et les raisons de notre attitude. De nouvelles nominations dans les Facultés nous avaient apporté du renfort : Jacques Cavalier, maître de conférences à la Faculté des Sciences, depuis directeur de l'Enseignement supérieur et enlevé l'année dernière par le plus stupide des accidents ; Paul Lapie, maître de conférences à la Faculté des Lettres, depuis directeur de l'Enseignement supérieur et recteur de l'Université de Paris, mort lui aussi. Et enfin Pierre Weiss, maître de conférences à la Faculté des Sciences, vivant, lui, et continuant à illustrer l'enseignement de la physique à l'Université de Strasbourg.

Mais nous sentions bien que ce n'étaient pas les quelques intellectuels que nous étions qui pouvaient affronter victorieusement les haines contre nous conjurés de toute une ville. Il fallait, pour que nous pussions résister et finalement l'emporter, que nous recourions aux forces ouvrières. J'ai raconté, lors du 10^e anniversaire du procès de Rennes, comment Henri Sée et moi nous avons tenté une démarche auprès de la Bourse du Travail ; comment ce n'est pas sans appréhension que, pour la première fois, je suis entré en rapports avec des représentants de la classe ouvrière organisée ; comment nous parvînmes à les convaincre du devoir qu'ils avaient de s'associer à notre mouvement ; comment, à partir de ce moment, les petites réunions que nous avions organisées s'élargirent ; comment les étudiants nationalisés qui venaient, presque tous les soirs, faire des manifestations devant mes fenêtres trouvèrent des adversaires de taille et comment, enfin, durant tout le procès de Rennes, une équipe ouvrière protégea les témoins dreyfusards et nous accompagna, quatre fois par jour, Jaurès, Labori et moi-même, de ma maison au Conseil de guerre et du Conseil de guerre à ma maison.

Dès que nous eûmes groupé autour de nous les chefs ouvriers, quelques-uns de mes étudiants, quelques francs-maçons, quelques protestants, nous pûmes fonder la Section de la Ligue des Droits de l'Homme. C'est, le 22 janvier 1899, qu'eut lieu, au Gros-Chêne, la vieille maison que j'habitais, la séance d'inauguration. J'ai retrouvé,

dans *l'Avenir de Rennes* — journal dont nous avions réussi à gagner les sympathies — la liste des ligueurs rennais de la première levée. Nous étions 21 : 7 professeurs de Facultés, que j'ai eu l'occasion de mentionner et auxquels il faut ajouter les noms de M. Louveau, professeur à l'École d'Agriculture et Vénérable de la Loge, et M. Ledoux, lui aussi, professeur à l'École d'Agriculture ; 2 étudiants, Censelme, depuis sénateur du Doubs, décédé, et Delaisi, l'éminent économiste, actuellement membre du Comité Central ; 2 représentants du protestantisme, Léon Vignols, publiciste, et V. Schoeffer ; 2 fonctionnaires, Pernot, percepteur, et Lébret ; et enfin et surtout, 4 ouvriers : Bourges, ouvrier charpentier, Danrée, ouvrier menuisier, Le Bras, ouvrier menuisier, Maniez, ouvrier métallurgiste, auxquels il faut ajouter le nom de Charles Bougot qui, parmi les ouvriers dreyfusards, fut le plus actif, le plus allant, le plus courageux.

La Section formée se mit au travail, un travail qui ne manquait pas de périls, et, par conséquent, d'attraits. Avant chaque réunion que nous organisions, nous prenions congé de notre femme et de nos enfants, vu que nous ne savions pas si nous allions rentrer. Les lettres de menaces se faisaient quotidiennes et pressantes. Le préfet, qui demandait instamment que, comme Andrade, je fusse envoyé dans une autre Faculté, me monta la liste où, parmi les noms de ceux qu'on prétendait faire passer de vie à trépas, se trouvait, à côté de plusieurs Parisiens, le mien. Mais, nous gagnions peu à peu des sympathies, pas très nombreuses mais ferventes. Et nous pûmes organiser, le 14 juillet, sous la présidence d'Armand Dayot, des Bleus de Bretagne, une très belle manifestation qui fut à peine troublée par un assaut donné à ma maison.

Et puis ce fut le procès de Rennes, dont j'ai raconté les péripéties dans ces *Cahiers* mêmes et sur lequel je ne reviendrai donc pas.

Je me contenterai de dire que le verdict fut accueilli à Rennes, comme en France, avec étonnement. On ne comprenait pas que, si Dreyfus avait véritablement commis le crime dont on l'accusait on pût trouver à celui-ci des circonstances atténuantes. Le nombre de ceux qui concurent des doutes s'accrut. La Ligue put faire son œuvre sans être par trop inquiétée : les passions s'étaient calmées. On commença à comprendre quelle tâche belle et désintéressée nous accomplissions. Des clients de plus en plus nombreux s'adressèrent à nous. Quelques affaires heureuses — notamment celle du soldat Roche qui fut gracié et du soldat Massart qui obtint une commutation de peine — nous mirent en vedette. Et j'ai souvent raconté comment, un jour, une bonne vieille paysanne força ma porte, voulant me remettre elle-même deux francs pour, disait-elle, « s'assurer contre l'injustice ». En même temps, nous entreprîmes d'essaimer. Nous allions porter la bonne parole dans tous les coins de Bretagne, même, surtout les plus hostiles, et si, souvent, nous étions reçus à coups de cailloux, la bonne semence leva. Leva à Brest, à Lorient, à Nantes, et à Rennes même où des dreyfusards parvinrent d'abord à entrer dans

la mairie pour finir par la conquérir : le souvenir de l'administration de Georges Dottin vit et vivra dans les annales de la capitale bretonne.

Jules Aubry, le premier Président de la Section rennaise que sa modération et sa bonne grâce avaient protégé contre la réprobation à laquelle d'autres étaient en butte, dirigea la Ligue, assisté de ses amis, avec prudence et sagesse. Gravement malade, il fut bientôt remplacé par moi-même. Puis, après que j'eus été appelé à la Sorbonne, la présidence fut occupée successive-

ment par Jacques Cavalier, Georges Dottin, Henri Sée et l'est actuellement par notre ami et ancien élève Armand Rébillon, professeur à la Faculté des Lettres, qui tient haut et ferme le drapeau d'une section que le hasard — le fait que Rennes avait été choisie comme siège du second procès Dreyfus — avait mise au premier plan et qui, aujourd'hui, remplit sa tâche avec énergie, zèle et pleine conscience de la haute et noble mission dévolue à la Ligue.

Victor BASCH.

MONTPELLIER

Par C. BOUGLÉ

Membre du Comité Central

Quarante ans déjà, depuis la fondation de la Section montpelliéraine de la Ligue des Droits de l'Homme? Il me semble que c'était hier. Après deux ans d'enseignement au lycée de ma ville natale je venais d'être nommé maître de conférences à la Faculté des Lettres, pour assister le doux et charmant Gaston Milhaud (qu'on appelait le philosophe amphibie, parce qu'il était passé des « sciences » aux « lettres »).

J'y avais lancé un pétard avant de partir dans ma ville natale: j'avais signé la trop fameuse protestation des intellectuels, dénonçant l'illégalité dont Dreyfus avait été victime, requérant la révision de son procès. De Paris, mon camarade d'Ecole Normale, mon ami Elie Halévy — lui-même en liaison, je crois bien, avec Bernard Lazare et Scheurer-Kestner — m'avait documenté. Et j'avais à mon tour convaincu, en arpentant la cour du lycée avant la classe, quelques collègues. Pas beaucoup. Deux signèrent avec moi. D'ailleurs, devant l'effet du scandale produit dans la petite ville par la protestation et les polémiques de presse locale qu'elle déclencha, l'un d'entre eux retira vivement sa signature, en déclarant sa bonne foi surprise. Il n'y eut plus que Foubert et moi à recevoir la pluie des avanies. Et cela pleuvait ferme. L'épithète de sans-patrie était la plus anodine des injures qu'on nous réservait.

Juste à ce moment je dus quitter Saint-Brieuc pour Montpellier — au grand soulagement, je pense, de l'excellent proviseur du lycée M. Poutrin. Il m'aimait beaucoup certes, et l'a prouvé. Mais je devenais gênant, pour un administrateur.

Mon départ n'arrêta pas tout de suite les polémiques. Un ami breton ayant cru devoir s'interposer, et, pour apaiser la colère grandissante de la petite ville, déclarer au journaliste qui menait la danse que ma bonne foi, à moi aussi, avait été surprise, que je n'étais pas un de ces sales dreyfusards à vouer aux gémonies, je dus, de Montpellier, rectifier par dépêche, maintenir mes positions, menacer d'un duel (ô jeunesse) le méchant journaliste.

À Montpellier, dès l'arrivée, j'avais trouvé les appuis moraux les plus précieux. Il y avait une bonne équipe, une équipe ardente de professeurs « dreyfusards ». Les uns de la Faculté des Let-

tres; d'autres du Droit, d'autres des Sciences, quelques-uns du Lycée. Presque tous groupés hors leur ville, dans le quartier de la Pierre-Rouge, dans un enclos — un parc assemblant des maisonnettes sous les pins — qu'on appelait l'Enclos Laffoux — et que bientôt, naturellement, toute la ville appela l'Enclos Dreyfus.

Amis excellents, esprits lucides et cœurs purs, je revois votre cohorte, qui escortait si gentiment le novice que j'étais, mal vu déjà des bien pensants. Il y avait là — sans parler de Gaston Milhaud déjà nommé — Max Bonnet, latiniste hors classe, ému de Havet, une tête de lion, éclairée par des yeux bleus d'une douceur inattendue; Georges Meslin le physicien, dont la figure semblait aiguisée comme son esprit, précis, net, tranchant, redoutable dans la discussion; Jules Bouniol, l'historien fougueux, dont l'argumentation pressante nous entraînait comme un torrent; Charmont enfin, le juriste, l'auteur de la *Renaissance du Droit naturel*, Charmont, la modestie, la discrétion, la timidité faite homme, que la passion de la justice devait faire sortir de ses gonds pour le lancer dans les batailles des réunions publiques. Bientôt le plus mal vu, d'ailleurs, le plus méthodiquement visé de tous. Car si Milhaud était juif et Bonnet protestant, Charmont était catholique classé, respecté comme tel dans tout le vieux Montpellier. On ne lui pardonnait pas de tenir tête à la coalition qui était en train de se nouer, entre l'état-major de l'Eglise et celui de l'Armée. Il releva le défi, prit notre tête, devint notre Président. Je le vois encore, lui qui n'eût aimé que s'effacer, se faire oublier, acceptant en effet la présidence du premier meeting que nous avions organisé et se faulant à la tribune, tout étonné de s'y voir, mais bientôt faisant face au tumulte. C'était Pressensé qui parlait : Pressensé retour d'Aix, où il avait été mis assez mal en point par les matraqueurs. « Allez-y, leur criaient-ils, frappez sur la tête blanche ». La tête blanche, les yeux fermés, les bras croisés, immobile comme une statue — comme la statue d'un commandeur qui aurait personnifié la révolte de la conscience — Pressensé parlait, inébranlable, imperturbable, intarissable. Les démonstrations se succédaient sans arrêt, sans transition, pour la stupeur du public. Parfois une

ironie, un coup de patte en passant. Je me souviens de cette petite phrase, allusion à Picquart, je pense : « Un colonel qui avait une conscience, ce qui est rare ». Ce fut l'occasion d'une belle houle dans la salle. J'y étais à côté d'Alfred Westphal, Fredly, mon bon Fredly aux larges épaules, futur trésorier de la Ligue. J'échangeais avec lui des balles de tennis dans la propriété de ses parents, vieillards majestueux et accueillants entre tous. Ce soir-là nous avons changé nos raquettes pour des cannes et mis dans nos chapeaux, en prévision de coups sur la tête, des mouchoirs tampons...

Houleuse aussi, vers la fin surtout, la réunion où parla Jaurès, cette fois-là au Grand Théâtre. Il fallut dépasser minuit. Les antisémites avaient organisé une obstruction systématique. J'entends encore la grande voix claironnante qui semblait les pourchasser. Le lendemain après un déjeuner en famille, à l'Enclos, où Jaurès se montra le plus affable, le plus attentif à tout et à tous, le plus humain des hommes, et demanda à dormir à l'ombre des pins, dans un fauteuil, un mouchoir sur les yeux. Et les enfants de l'Enclos, marchant sur la pointe des pieds pour éviter le bruit, venaient admirer le sommeil du grand orateur.

Après ces manifestations retentissantes il fallait battre le fer, multiplier les petites réunions, dans les villages comme dans les villes, pour ramener de notre côté la plus grande partie possible de l'opinion. C'est alors que les professeurs de l'Enclos Laffoux devinrent des commis-voyageurs en conférences, allant dans tous les coins du département, à travers vignes et garrigues, porter la bonne parole. Avec quelle tendresse quasi-paternelle, d'un regard à la fois inquiet et fier, me couvait Charmont le président lorsque, benjamin de la bande, dans les granges comme dans les théâtres, je dénonçais, avec la véhémence de la jeunesse les manœuvres obliques de l'Etat-Major ou les sophismes des Antisémites.

Bientôt les recrues furent assez nombreuses. On décida, d'accord avec Paris, de créer une section à Montpellier où les militants du département viendraient prendre le mot d'ordre. Les universitaires

obtinrent la collaboration d'un certain nombre de socialistes — de ceux qui préféraient, comme il arriva souvent dans le Sud-Ouest à cette époque, l'exemple de Jaurès aux mots d'ordre de Jules Guesde, — celle aussi d'un certain nombre d'anarchistes, assez nombreux, comme on sait, dans les syndicats d'alors.

Ajoutons que sitôt constituée ou presque la Ligue Montpelliéraine se créa un organe annexe : l'Université Populaire. La plupart des dreyfusards tenaient à honneur de prouver qu'ils s'étaient mobilisés, non seulement pour la défense d'un homme, mais pour celle de la justice, et qu'ils avaient à cœur, non seulement la justice légale, mais la justice sociale. Et c'est pourquoi beaucoup d'entre eux devinrent des piliers de l'institution destinée à rapprocher, comme on disait alors, intellectuels et manuels. Planchon prit la tête du mouvement, Planchon de la Faculté de Pharmacie, figure souriante et comme épanouie, connu et aimé de tous les viticulteurs de la région, et aussi fameux pour sa jovialité méridionale que pour son courage tranquille. Sous sa présidence l'U. P. de Montpellier — dont notre ami Roussel a maintenu la vie des années durant — fut des plus actives. Elle n'organisa pas seulement des conférences suivies de discussions méthodiques. Elle dirigea les loisirs avant la lettre. Elle emmena la troupe mêlée de ses fidèles — quelques ouvriers menuisiers ou cordonniers, et bon nombre de petits bourgeois — visiter les monuments anciens ou les sites pittoresques de la région. Je me souviens d'un arrêt sous l'ombre légère d'un noyer, par une belle journée de plein soleil, au milieu de l'ascension du Pic Saint-Loup. Me montrant notre compagnie égrenée sur les sentiers rocailleux, tous savourant, en même temps que la pureté de l'air, la loyauté de la camaraderie, Charmont me souriait la tête penchée, comme pour me dire : « On gravit la pente. On s'entraide à s'élever, courage ».

Hélas ! le Pic Saint-Loup est loin. Et il faut du courage, en effet, pour recommencer à gravir la pente...

C. BOUGLE.

CLERMONT-FERRAND

Par Henri HAUSER

Professeur honoraire à la Sorbonne

J'ai eu, jadis, l'occasion de dire comment, il y a quarante ans, se fondait une Section de la Ligue dans une ville du Massif central que l'industrie n'avait pas encore transformée en une cité bourdonnante ; une ville rude et calme, fermée aux bruits du dehors. N'y parlait-on pas encore, comme de choses de la veille, du temps où, par les noires nuits d'hiver, les dames du monde ne sortaient que précédées, à travers les rues obscures, de servantes porteuses de flambeaux ?

C'est dans ce milieu, d'apparence impénétrable, qu'il fallait faire circuler le grand et généreux courant de justice et de vérité. Je l'ai dit en 1890 :

au début nous étions quatre, pas un de plus, ne sachant trouver un asile au milieu de l'indifférence des uns, de la peur des autres. Une quinzaine plus tard, nous étions cent... Heures héroïques de la fin du siècle dernier !

Comment était née en nous la conviction nouvelle ? D'où nous était venu cet impératif catégorique : créer le groupe de ceux qui, dans ce petit cercle provincial, tenteraient de rendre à notre France son vrai visage ? Pour moi j'avais été ébranlé, peu à peu persuadé par le vénéré maître à qui je dois le meilleur de ma formation intellectuelle, par l'homme de sereine et d'impeccable

conscience qu'était Gabriel Monod. Sept officiers, égarés par une procédure contraire aux lois, avaient pu, en toute loyauté, croire l'un d'eux coupable du plus effroyable des crimes. Le probe historien démontrait, comme s'il s'agissait d'élucider un problème du lointain passé, que ces hommes s'étaient trompés parce qu'on les avait trompés. Cela suffisait. Et quand il s'était agi de passer à l'acte, qui avions-nous trouvé pour nous conseiller ? Un savant d'Auvergne, un ancien professeur de l'Université de Clermont, habitué à manier les problèmes moraux avec le même scrupule qu'il apportait à ses travaux de laboratoire, Emile Duclaux. Ses lettres étaient notre réconfort, et c'est lui qui nous révélait la naissance et les premiers progrès de la Ligue.

Contre nous l'universelle veulerie, la masse de ceux qui ne voulaient pas savoir, parce que savoir eût troublé leur quiétude, leur respect des autorités constituées et, pour eux, tutélaires.

Un collègue d'histoire me disait, comme je refusais d'admettre les absurdités de la propagande nationaliste : « Les règles de la critique historique ne sauraient s'appliquer aux événements actuels. » Cela se disait à Clermont, en l'an 1899.

Dependant grossissait peu à peu le bataillon de ceux qui pensaient que la vérité est une, qu'elle s'applique au règne de Louis XIV ou à celui de Guillaume II, à Fouquet ou à Schwarzkoppen. De ceux aussi en qui se remettait à bouillonner l'esprit des ancêtres, des hommes qui prirent la Bastille, des sans-culottes qui résistèrent à l'Europe coalisée. Il est de mode, aujourd'hui, de sourire des « immortels principes » et d'écouter bouche bée les orateurs des pays totalitaires qui les condamnent. Nous avions la naïveté d'y croire, et je sais qu'il est encore vivant, et à Clermont, ce délégué de la Bourse du Travail qui vint un jour me demander de parler à ses camarades de quoi ? De « l'œuvre de la Révolution française ». Nul sujet n'aurait été plus actuel, et peut-être bien le serait-il encore à l'heure où nous sommes.

Quelle vertu prodigieuse il y avait dans ces mots : *Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen* ! Nous les prenions — était-ce naïveté ? — tous au sérieux. Nous la voulions française, notre Ligue, parce que nous voulions que la France restât, pour le monde, une messagère de justice et de liberté — et pour cela il fallait qu'elle fût forte. La Patrie, celle qu'on avait adorée au Champ de Mars le 14 juillet 1790, elle se symbolisait à nos yeux dans la figure d'un colonel alsacien, dont le tranquille courage avait sauvé l'honneur de l'armée pour la défense de tous les droits, et de tous les citoyens.

Pas d'esprit de parti, en ces temps de notre jeunesse. Nous pensions, les ouvriers de la Bourse du Travail pensaient comme nous qu'il n'y avait pas un droit pour telle classe, pour tel groupe, un droit inférieur pour les autres. Parmi nos premiers « clients » il y eût des prêtres comme des laïques, des catholiques et des libres penseurs. Car les libres penseurs que nous étions estimaient que la liberté

de pensée de tous est sacrée, même de ceux qui ne pensent pas comme nous. Notre seule ennemie, c'était l'injustice.

Et voilà pourquoi on nous détestait. Voilà pourquoi on dénonçait à la colère des foules celui — un homme que les Clermontois pouvaient voir tous les jours — qui avait osé écrire que Dreyfus, coupable ou non, avait été condamné contrairement aux lois. On soudoyait des étudiants, les directeurs des sociétés pieuses (je ne dirai pas de quelle qualité), leur distribuaient des secours charitables, pour qu'ils allassent, au cours du misérable, crier : « A bas le Prussien ! » Mais, je ne saurais l'oublier, d'autres étudiants, ses élèves, prenaient sa défense et criaient : « Combien vous paie-t-on ? »

A la suite d'une conférence où, condamnant le patriotisme de l'autruche, il avait essayé de peindre la puissance allemande telle qu'il la voyait, quinze ans avant l'explosion, des officiers annoncèrent l'intention de décharger leurs revolvers sur le « mauvais Français », coupable d'enseigner que tout n'était pas pour le mieux dans notre France. Et comme il avait répondu que rien n'était plus facile que de viser un homme en habit noir, la société qui avait organisé cette série de conférences avait la lâcheté de l'interrompre.

La presse de droite exultait ; celle de gauche était muette ou timide. Un soir, après le *l'accuse* ! — il y eut grand émoi dans la bourgeoisie clermontoise, unanimement confite en la haine du démon. Un prêtre était venu, un prédicateur en renom. Il devait parler de Jeanne d'Arc et tous s'attendaient à l'entendre stigmatiser ceux qu'on appelait les ennemis de la patrie. Un radical authentique, président de la séance, eut quelques paroles de méprisante tristesse pour ces « intellectuels » qui soutenaient la cause du traître, celle du syndicat des vendus, des sectateurs de l'immonde Zola ; et notamment pour celui qu'on désignait comme leur chef et leur inspirateur. Mais voilà que l'abbé Frémont, vantant l'humble fille du peuple de France, lança d'une voix éclatante : « Jeanne eut tous les courages, mais surtout le plus difficile de tous : celui de tenir tête à la plus oppressante, à la plus oppressive des puissances ; elle osa se dresser devant l'opinion publique de son temps ! » Ah ! si vous les aviez vues, les belles madames, grincer de fureur sous leurs fourrures et leurs bijoux ! Ce prédicateur était un malappris ! Comment supporterait-on, ma chère, des horreurs pareilles !

Il n'y avait pas que des catholiques dreyfusards. J'en sais un qui croyait dur comme fer à la culpabilité de Dreyfus, mais il disait du président local de la Ligue : « Je crois qu'il se trompe, mais je sais qu'il croit obéir à sa conscience et je ne laisserai pas toucher à un de ses cheveux. » Un soir que ce président se rendait à une conférence que l'on disait périlleuse, ce catholique alla trouver la personne qui tremblait pour le conférencier, et lui dit : « Soyez tranquille. Lui, il a raison de n'avoir pas d'armes, mais moi, j'ai mon revolver en poche. » De pareils dévouements peignent une époque, hélas ! lointaine, l'époque où s'aimaient les

gens de cœur de tous les partis. On vivrait cent ans, on n'oublierait pas cela.

J'ai dit, au lendemain de la première victoire, en décembre 1899, comment, chez cette rude population auvergnate, le sentiment de la justice avait été fils de la pitié. Oui, je me revois encore, poussant ma bicyclette sur la route qui monte au Puy-de-Dôme, et je vois aussi, au tournant, ma rencontre avec mon ami le cantonnier qui, chaque soir, suspendait un instant la chute de sa pioche sur les durs cailloux de basalte pour m'interroger. « Quelles nouvelles ? » Il n'y avait pas de radio, en ce temps-là ; le journal était rare, et l'âpreté paysanne n'aimait pas, en ce pays d'épargne, les inutiles dépenses. Mais je l'entends, comme si elle était d'hier, la phrase que j'ai citée autrefois, où se résumait sa philosophie de casseur de pierres, apprenant l'arrêt libérateur : « Tout de même, sa pauvre dame doit être bien heureuse ! » En voilà un qui, dans son âme obscure, sentait la profonde puissance de ces mots : « les droits de l'homme et du citoyen ». Il ne savait pas très bien ce qu'était la Cour de Cassation. Mais, dans son corps rustique, il y avait un cœur d'homme.

J'ai connu, depuis, d'autres sections de la Ligue. Après celle de Clermont, celle de Dijon. Est-ce parce que l'heure des âpres, des ardentés batailles était passée ? Est-ce parce que, dans l'aimable Bourgogne, ouverte à tous les souffles du dehors, il n'y avait pas place, comme dans la tragique région des volcans, pour les haines farouches conjurées contre l'intrus, contre celui qui ne pense pas comme tout le monde ? Est-ce enfin parce que la politique, avec ses bassesses, avec ses jalousies locales, commençait déjà à pénétrer jusque dans les

petites salles de café où les premiers ligueurs ne venaient confronter que leurs idéalismes ? Mes souvenirs de ligueur dijonnais ne sauraient avoir à mes yeux le relief et la vie de ceux du ligueur clermontois. Le besogne était trop facile, et pas toujours d'une égale noblesse.

Je m'excuse de ce que ces notes ont de trop personnel. Mais comment peindre ce petit monde d'il y a quarante ans sans faire appel à ses propres expériences ? Et il me semble que plus d'un, parmi nos vieux compagnons de lutte, a subi les mêmes impressions, nourri les mêmes espoirs, avant de connaître, d'aventure, les mêmes désillusions. Peut-être, en lisant ces lignes, quelques-uns entendront ils vibrer dans leurs âmes de semblables échos.

Je n'aime pas, malgré mon âge, faire figure de louangeur du passé. Mais je ne puis m'empêcher de dire : « Ah ! qu'elle était belle, la Ligue, au temps des « Cinq ministres de la guerre », du général de Pellieux — général à Clermont, — du colonel Henry et de l'illustre ami des princes, Walsin-Esterhazy ! »

Après tout, c'est peut-être le sort inévitable de toutes les œuvres humaines. Elles naissent, comme les enfants, dans une aurore faite de joies et de douleurs. Elles apparaissent, radieuses, aux yeux de ceux qui les contemplant et qui sont les premiers à les servir. Puis il leur faut vivre, parmi les vivants, aller par les chemins, et déchirer aux buissons leur robe d'innocence. Pactiser, transiger, c'est la loi fatale des idées qui se réalisent. Mais ceux qui ont aperçu, jadis, et ne fût-ce qu'un instant, la splendeur de l'idée naissante, ceux-là en restent éblouis jusqu'à leur dernière heure.

Henri HAUSER.

LYON

Par Marius MOUTET

Ancien ministre, Membre du Comité Central

C'est, je crois bien, la première qui fut formée en province après la création de la Ligue à Paris.

Les péripéties de l'affaire Dreyfus avaient provoqué dans tous les milieux lyonnais, une vive agitation, qui se traduisait par une campagne de meetings où, à côté d'hommes politiques connus comme Jaurès, Trarieux, Eugène Fournière, Sébastien Faure, apparaissaient des hommes qu'on n'avait pas coutume de voir sur les tribunes des réunions publiques, des journalistes comme Francis de Pressensé, Mathias Morhardt, des écrivains comme Pierre Quillard, Ferdinand Hérol, des savants, des professeurs, comme Painlevé.

Toutes les grandes salles de Lyon connurent de ces réunions de démonstration où les preuves de l'innocence de Dreyfus, du complot de l'Etat-Major étaient apportées devant des milliers d'auditeurs dont la conscience et le bon sens se révoltaient devant la lâcheté des pouvoirs publics, la bassesse des doctrines antisémites, la stupidité des raisonnements qui ont fait d'un Maurras un « pen-

seur » (!) d'Action et d'Académie Françaises, sur les thèmes du faux patriotisme, d'innocent ou coupable, peu importe de « l'honneur de l'armée », etc.

Mathias Morhardt avait donné à Lyon, salle de la Brasserie Dupuis, à la Croix Rousse, à l'automne 1898, un meeting avec divers orateurs parmi lesquels un jeune professeur de la Faculté de Droit de Lyon, Jean Appleton, dont la présence surprenait en raison de ses origines catholiques.

Ces deux hommes furent les initiateurs. Jean Appleton l'élément actif dans un milieu d'intellectuels où dominaient les professeurs de la Faculté de Médecine.

Au début de l'année 1898 dans l'arrière salle d'un café de la place de l'Hôpital, devant la porte de l'Hôtel Dieu, se réunissaient des professeurs, des étudiants, des ouvriers, des commerçants qui décidèrent la création d'une section de l'association qui venait de se fonder à Paris pour poursuivre la révision.

Il y avait là des hommes comme les professeurs

Fochier, Weill, Auguste Pollosson, Lépine qui tenaient les chaires d'obstétrique, de pédiatrie, de gynécologie, de pathologie interne à la Faculté de Médecine, et jouissaient d'une haute réputation scientifique et d'intégrité morale. Jean Lépine, interne des hôpitaux, actuellement Doyen de la Faculté et moi-même nous représentions la jeunesse des Ecoles et l'on y voyait paraître pour la première fois, un jeune professeur arrivé depuis peu à Lyon dont on disait qu'il était un disciple préféré de Brunetière, et qui s'appelait Edouard Herriot.

Tous ces hommes qui allaient constituer le premier Comité étaient étrangers à la politique. Le docteur Victor Augagneur autre maître de l'Université était absent mais venu des partis modérés, il prenait une part active à la bataille. Je ne crois pas qu'il fut jamais ligueur.

La Directrice du lycée de jeunes filles, Mme Despormets-Ruello, belle et noble figure d'éducatrice républicaine entra dans le Comité, où elle fut toute sa vie très assidue. Un ouvrier relieur, autodidacte curieux et passionné, Louis Guétant y fut adjoint. Mon père, modeste négociant, qui n'avait jamais participé à la vie publique, accepta d'être trésorier.

Nous connûmes un rapide succès et bientôt la Section compta sept à huit cents membres. Elle essaima à St-Etienne, où, à la suite d'une réunion organisée par nous le pasteur Louis Comte et Louis Soulié, actuellement Maire de St-Etienne, fondèrent la Section de cette ville, et même à Largentière, mon pays d'origine où M. Xavier de Magallon vint nous apporter une contradiction passionnée.

Quelques semaines après la fondation, le Président Ludovic Trarieux vint nous voir.

Le Président Fochier nous invitait à dîner et Trarieux posait cette question — car il croyait la

lutte pour « l'Affaire » près de sa fin — « Que faire de la Ligue ? » Il hésitait sur son orientation. Mais désireux de poursuivre l'action dans la voie où elle était engagée, notre opinion unanime fut d'en faire le grand instrument de redressement des iniquités individuelles ou collectives. De là sortit l'organisation du contentieux qu'assuma pendant plusieurs années avec un grand dévouement Jean Appleton et ses secrétaires Louis Chazette qui fut adjoint à la Mairie de Lyon et Député, Pierre Kopff, mort pendant la guerre, et un esprit curieux, Bonne, qui fut magistrat colonial et doit exercer en province.

Presque tous ces fondateurs ont disparu, mais Jean Appleton, qui a quitté la mêlée politique pour se consacrer à l'Association générale des Avocats et au grand contentieux des Ministères, est toujours actif. Edouard Herriot devint peu après adjoint au maire Augagneur et le remplaça lorsque celui-ci fut nommé Gouverneur général de Madagascar en 1905.

Beaucoup de ces intellectuels ne suivirent pas la Ligue dans son activité militante.

Mais n'est-il pas remarquable que la Ligue ait, dans une période où la République courut de grands dangers, pu trouver dans la bourgeoisie une phalange d'hommes éminents pour en défendre les principes, joindre à leur activité professionnelle et scientifique une action politique vigoureuse dans le but, non seulement de sauver un innocent, mais de moraliser la vie publique en assurant le respect de la justice et des libertés démocratiques par le soulèvement de la conscience populaire.

Trouverions-nous aujourd'hui, dans les mêmes milieux, de pareils concours pour s'opposer au développement du fascisme et des dictatures de tous ordres ?

Marius MOUTET.

CONTRE LA RÉDUCTION DES INFORMATIONS RADIOPHONIQUES

La Ligue des Droits de l'Homme s'associe à la protestation de « Radio-Liberté » contre la limitation des informations radiophoniques et la suppression des revues de presse.

Il n'y a pas de vraie liberté de la presse si, sous la pression de la Fédération Nationale des Journaux, groupement d'intérêts privés, le Gouvernement renonce à publier des informations.

Les informations détaillées et objectives données par les postes de T.S.F. sont en effet, un correctif indispensable aux nouvelles trop souvent tronquées ou tendancieuses publiées par certains journaux, surtout en matière internationale.

Alors que de nombreux pays ne disposent que d'une presse officielle ou officieuse, la France tombe dans un excès contraire, mais aussi dangereux, en abandonnant aux seuls marchands de papier le soin d'informer et de guider l'opinion.

La Ligue observe enfin que tout citoyen a le droit de préférer la presse parlée à la presse écrite — de recevoir, même s'il est éloigné des grands centres, des informations rapides données à des heures commodes — et qu'il n'est pas admissible de sacrifier aux intérêts matériels de quelques-uns, les intérêts moraux de tous.

(3 juillet 1937.)

LES PREMIÈRES INTERVENTIONS JURIDIQUES

Par Jean APPLETON

...Depuis moins de deux ans que le Comité Central a bien voulu me confier la direction du service contentieux, 3378 dossiers ont été examinés par mes collaborateurs ou par moi-même (1).

Tous, sans doute, ne sont pas d'un égal intérêt. Beaucoup de nos clients nous consultent sur des questions qui ne sont pas de notre compétence, et dont la solution pourrait leur être donnée ailleurs. D'autres se font sur leur cause des illusions que nous n'arrivons pas à dissiper. Quelques-uns peuvent être rangés dans la classe de ceux qu'un magistrat appelait les « réclamants incorrigibles ». Ils nous soumettent des causes perdues d'avance, exigent avec quelque aigreur un examen rapide et minutieux ; et quand nous leur répondons que nous ne pouvons rien pour eux, ils prennent notre abstention forcée pour de la mauvaise volonté.

Ce sont là les risques du métier de ligueur. Mais il a aussi ses jours de joie, ceux où une misère a pu être soulagée, une injustice réparée. Que de patience, que d'inlassable obstination il a fallu parfois pour obtenir justice ! L'un des avocats-conseils de la Ligue, M^e Eugène Prévost, le sait bien, lui qui, parmi les nombreux procès confiés par le Comité Central à son talent et à son énergie, compte ceux des avoués de Cherbourg, du Bon Pasteur de Nancy et du Refuge de Tours.

Souvenez-vous de la lamentable odyssee de Marie Lecoanet, devenue presque aveugle au bagne cloîtré où l'avait enfermée la cruelle charité d'une congrégation d'affaires. Les faits étaient patents. L'évêque de Nancy lui-même ne les avait-il pas courageusement dénoncés ? Il fallait donc à tout prix, pour éluder les responsabilités, fermer la bouche à cette humble et triste victime. On l'a tenté trois fois. Les bureaux d'assistance judiciaire à deux reprises, le tribunal de Nancy ensuite, ont fait à Marie Lecoanet la réponse cynique du président Delegorgue : « La question ne sera pas posée ! »

Elle l'a été pourtant, grâce à la Ligue ! L'enquête, en vain sollicitée des premiers juges, a été obtenue de la Cour. Elle a révélé les sévices, le travail de quinze heures par jour, le mépris de l'hygiène, l'âpre poursuite du gain, la véritable séquestration imposée à ces tristes recluses. L'arrêt de la Cour de Nancy qui condamne la congrégation du Bon Pasteur à payer à Marie Lecoanet dix mille francs de dommages-intérêts, est un document d'histoire accablant ; et comme le temps des *auto-dafés* est passé, comme le règne de l'*Index* est fini, nous n'avons à craindre pour lui ni la destruction ni l'oubli.

(1) Extraits du discours prononcé par M. Jean Appleton, Professeur de Droit à la Faculté de Lyon, président de la Section de Lyon, à la réunion Commémorative du 4 juin 1904. (*Bulletin Officiel*, du 15 juillet 1904, pages 951 à 958.)

Le procès du Refuge de Tours a révélé des faits plus répugnants peut-être, sinon plus graves. Lorsqu'on songe que les pratiques abjectes en usage au Refuge constituaient, au dire de la Cour d'Orléans, « une sorte de tradition de la maison » ; que la *Croix de Touraine* elle-même n'hésitait pas à les blâmer ; lorsqu'on se rappelle que, depuis de nombreuses années, les enfants subissaient, dans ce bagne congréganiste, de cruelles tortures et de répugnantes punitions où la scatologie la plus basse s'alliait à la plus inhumaine rigueur ; — on est effrayé de l'inaction et de l'impuissance des pouvoirs publics, et l'on peut mesurer toute l'importance d'une œuvre comme la nôtre, qui a réussi à faire cesser d'odieux scandales jusque-là étouffés ou ignorés.

Dans ces deux cas, la Ligue luttait sans passion pour la liberté et pour la dignité humaines. C'est aussi dans le même but que nous sommes intervenus sur le terrain judiciaire dans la campagne menée contre les révoltants abus du service des mœurs.

La prostitution officiellement organisée n'est pas autre chose que la liberté de la basse débauche assurée par l'esclavage d'un lamentable troupeau de malheureuses. Elle entraîne avec elle tout un cortège de fourberies, de mensonges, de faux témoignages et d'illégalités.

Au point de vue moral et social, elle pèse comme une chape de plomb aux épaules des réprouvées inscrites par la police sur des livres infâmes. Elle ressuscite pour de pauvres femmes la peine abolie de la marque. Elle entrave les tentatives de relèvement les plus sincères, elle voue ses victimes à la gêhenne sans espoir.

Au point de vue légal, la prostitution réglementée constitue le plus insolent défi aux principes du droit moderne. La *Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen* interdit les arrestations arbitraires, prohibe les peines appliquées sans texte. Or, la police des mœurs emprisonne sans mandat, punit sans jugement. La loi annuelle du budget déclare concussionnaires les fonctionnaires qui perçoivent des taxes illégales. Mais ne sait-on pas que certaines administrations françaises ont osé prélever une dime sur les produits de la prostitution, et même faire, de cet or des prébendes à leurs fonctionnaires !

La Ligue est intervenue dans un grand nombre d'affaires suscitées par cette administration qui organise l'illégalité comme Carnot organisait la victoire. Les affaires Machillot et Favre ne paraissent les plus instructives par leurs détails comme par leurs résultats.

Mlle Machillot, travailleuse honnête, fut à deux reprises, arrêtée et détenue préventivement par le

service des mœurs, puis inscrite comme fille soumise. Ayant refusé de se soumettre aux obligations sanitaires, elle fut traduite devant le tribunal de simple police, où elle espérait pouvoir faire la preuve de sa bonne conduite et obtenir un acquittement. En cours d'instance, elle fut arrêtée de nouveau, dans le but évident de paralyser sa défense, et maintenue en prison sans mandat jusqu'à la veille du jour indiqué pour l'audition des témoins.

A ce moment, l'avocat de la prévenue acquit la preuve que des pièces secrètes concernant Mlle Machillot avaient été subrepticement remises au tribunal par le service des mœurs. A ces observations appuyées de conclusions écrites, le juge de paix répondit que la communication des pièces à la défense était impossible, *ce dossier étant confidentiel*. Qui donc disait que la justice militaire était autre chose que la justice civile ?

Mais je ne puis tout conter : la communication tardive et incomplète du « dossier secret » ; la condamnation ; le pourvoi ; la cassation du jugement pour violation des droits de la défense, et enfin l'acquiescement final, suivi de la réhabilitation complète de la prévenue par l'Administration elle-même.

Dans l'affaire Favre, il s'agissait aussi d'une arrestation arbitraire opérée par le service des mœurs. Sa victime poursuivit en dommages-intérêts, avec le concours de la Ligue, les trois agents qui l'avaient arrêtée. Le service des mœurs déclina la compétence des tribunaux civils : il s'agissait, selon lui, d'un acte administratif, et par suite intangible. La Cour d'appel de Lyon lui répondit par un arrêt qui est une véritable déclaration de principes, et que les victimes de l'arbitraire pourront invoquer désormais comme la charte de la liberté individuelle en France. On y lit, notamment, que la loi punit de la dégradation civique les agents qui auraient ordonné ou fait un acte attentatoire à la liberté individuelle ; qu'un acte dont la loi a fait un crime, ne peut être qualifié d'administratif ; que toute arrestation est un acte judiciaire de sa nature, quelle que soit la qualité de la personne qui y procède ; que les tribunaux civils sont les gardiens naturels de la liberté individuelle, et que toutes les questions où ce droit est intéressé ressortissent à leur juridiction. Jamais jusqu'à ce jour pareilles choses n'avaient été dites par les tribunaux avec cette netteté et cette vigueur ; jamais les droits individuels dont la Ligue a assumé la garde n'avaient trouvés de magistrats plus fermement décidés à les faire respecter.

L'affaire Voisin nous a remis en relations avec deux vieilles connaissances : les commandants Carrière et d'Ormescheville. Le premier avait requis et obtenu la condamnation à mort du soldat Voisin devant le Conseil de guerre de Rennes. Succès éphémère ! La peine fut commuée, puis le jugement révisé, et la cause renvoyée devant le Conseil de guerre du Mans. Là, le commandant d'Ormescheville plaida, lui aussi, la culpabilité de Voisin.

Moins heureux que son émule, il ne peut obtenir aucune condamnation. Mais il avait, du moins, réussi à faire repousser, par une déclaration d'indépendance, la demande d'indemnité que Voisin, malade et infirme, après sept ans passés au bagne, avait adressée à ses juges.

La Ligue intervint de nouveau. Elle obtint de M. le Garde des Sceaux qu'il déferât à la Cour de cassation, dans l'intérêt de la loi, le jugement illégal qui venait d'être prononcé ; et l'arrêt de la Cour suprême ayant renvoyé Voisin devant un nouveau Conseil de guerre, justice fut enfin rendue : une indemnité de 40.000 francs fut allouée à la victime de l'erreur judiciaire.

Si la Ligue a souvent eu l'occasion de défendre les particuliers contre les abus de l'Administration, elle a dû parfois agir pour faire respecter les droits des fonctionnaires eux-mêmes. C'est ainsi qu'elle a contribué à obtenir du Conseil d'Etat l'annulation de six arrêtés ministériels, lésant dans les avantages que leur assuraient les règlements, les fonctionnaires du service des enfants assistés. Le décret du 8 mars 1887 promet aux fonctionnaires de la carrière une quote-part minimum des postes d'avancement ; il interdit au ministre de nommer aux postes supérieurs des candidats n'ayant pas rempli auparavant certaines fonctions publiques.

Ces règles étaient constamment violées. Un sous-inspecteur des enfants assistés, choisi par ses collègues et conseillé par la Ligue, se pourvut au Conseil d'Etat contre six nominations illégales. On a vu qu'il a pleinement réussi.

A l'occasion de ce pourvoi, notre regretté Président-fondateur, M. Trarieux, avait envoyé à M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, une lettre qui est presque le dernier acte de sa vie publique, et où je relève les passages suivants, qui, par leur portée générale, me paraissent bien dignes de retenir l'attention : « Ne vous semble-t-il pas, monsieur le président du Conseil, que l'Etat, pour détenir la puissance publique, n'est pas dispensé d'être honnête homme ? Un patron qui eût pris envers ses employés les engagements fermes contenus dans le décret précité et qui se fût plus tard refusé à les tenir, eût sûrement été condamné par les tribunaux. Que penser de l'Etat qui, après avoir attiré des fonctionnaires par des garanties publiques, dans une carrière où ils croient, sur la foi des décrets, leur avenir assuré, viole avec tranquillité, et par une sorte de tradition constante dans l'illégalité, le pacte conclu avec ses agents ? »

Les peuples, comme les hommes, naissent libres et égaux en droits. La Ligue s'en est souvenu lorsqu'elle a réclamé avec énergie l'abrogation des décrets instituant en Algérie la juridiction répressive indigène. L'Administration avait prétendu faire juger les Arabes par de véritables commissions mixtes, restreignant pour eux le droit d'appel, supprimant le pourvoi en cassation, donnant à un fonctionnaire non judiciaire les droits cumulés du procureur de la République et du juge d'instruction. C'était un scandale, et nous avons réussi à le faire cesser. Une commission, nommée par le ministre

de la Justice, a élaboré un nouveau décret, plus conforme aux principes de notre droit public.

On pourrait prolonger indéfiniment les citations, puiser à pleines mains dans cette riche moisson de belles causes, dans ces annales déjà longues de la solidarité par le droit. J'ai dû me borner à quelques exemples. Ce que je voudrais dire en terminant, c'est que créée pour répandre et faire aimer de nobles idées, la Ligue ne saurait mieux remplir son but qu'en défendant de nobles causes. Le peuple de France, peu porté à abstraire, ne voit bien les idées pures qu'à la lumière des faits. Si la déférence que j'ai pour M. Méline ne me forçait à

me souvenir qu'il n'y a pas d'affaire Dreyfus, je dirais que les grands événements de l'Affaire, si frappants, si tragiques, ont fait pour l'éducation des consciences mieux et plus que cent volumes de philosophie sociale. Tout homme secouru dans l'injustice ou dans le malheur est un enseignement vivant.

De la cruelle histoire d'une humble fille, comme de la criminelle erreur commise et maintenue au préjudice d'un officier, l'idée s'épanouit et s'épand sur le monde comme du radium rayonne inépuisamment la lumière, la chaleur et la force.

Jean APPLETON.

POUR LA PROTECTION DE LA FEMME

Par le D^r SICARD DE PLAULOLES
Vice-Président de la Ligue

Ceux qui n'ont pas vécu l'affaire Dreyfus ne peuvent se rendre compte de l'état de fièvre dans lequel nous étions lorsque, à l'appel de Trarieux, nous accourûmes pour fonder la Ligue des Droits de l'Homme. Lorsque la Ligue fut définitivement constituée le 4 juin 1898 « pour défendre les principes de liberté, d'égalité et de justice énoncés dans les déclarations des Droits de l'Homme de 1789 et de 1793 », nous fûmes animés d'une foi ardente et d'un enthousiasme sacré.

Rassemblés non pas seulement pour la défense d'un homme illégalement et injustement condamné, mais pour la défense du droit et de la légalité, pour la défense et l'accomplissement des principes de la Révolution française, nous sentimes profondément que notre devoir était, comme le déclara Georges Bourdon, avec une tranquillité audace, « d'embrasser toute l'injustice sociale ».

« Nous voulons, disait Francis de Pressensé, que la Révolution soit digne de son propre principe, qu'elle se déroule et se développe dans sa totalité... par le seul moyen rationnel, celui qui consiste à l'achever, à la pousser jusqu'à son dernier terme. »

Et Ferdinand Buisson continuait : « Notre programme se résume dans notre titre : les droits de l'homme. Ce programme-là, c'est celui de la Révolution d'hier et des révolutions de demain. »

« Vous avez défendu les droits de l'homme en la personne du capitaine Dreyfus, disait encore Ferdinand Buisson, vous avez protesté alors pour la liberté de l'individu. Ne protesterez-vous pas en faveur de ces individus, et ils sont légion qu'on appelle libres et qui meurent de faim ? »

« L'individu n'est pas libre, eût-il toutes les libertés, quand il n'a pas son pain assuré. Non, il n'est pas libre, quand, pour gagner son pain, il est obligé d'accepter les conditions que lui offre son patron. Non, il n'est pas libre, celui qui n'a pas une heure de répit, une heure de repos et de réflexion, où il s'appartienne, où il puisse examiner, penser, réfléchir, lire, faire acte d'homme

libre. Celui-là n'est pas arrivé à l'état d'homme véritablement libre et il a le droit de dire à la société : Tu ne m'as pas donné mon dû ; tu n'as pas réalisé la justice sociale.

« Il y a, citoyens, une affaire Dreyfus, partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense, un vieillard sans asile... »

« La Ligue ne peut pas oublier que le premier des droits de l'homme, c'est de s'appartenir, c'est d'être un homme et non plus un instrument aux mains de celui qui le fait travailler... »

Nous n'avons pas reculé devant la tâche immense qui s'offrait à nous, qui s'imposait à notre devoir; des milliers de victimes avaient droit à notre attention, notre pitié, notre aide; parmi ces victimes, certaines n'avaient pas même le moyen de faire entendre un cri de douleur.

Qui donc pensait aux tristes et misérables femmes exploitées par l'organisation de la prostitution, aux pauvres ouvrières exploitées au nom même de la charité?

C'est ainsi que la Ligue fut amenée à prendre la défense des prostituées victimes de la cupidité des traitants et de l'arbitraire complice de la police des mœurs, et la défense des filles réduites en esclavage et odieusement exploitées par la Congrégation du Bon Pasteur.

A l'instigation d'Yves Guyot, la branche française de la Fédération abolitionniste internationale saisit le 26 juin 1900 le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme de la question de la réglementation de la prostitution, des scandales de la police des mœurs, de l'organisation de la Traite des femmes et de l'exploitation des prostituées par les proxénètes.

Ce groupement demandait à la Ligue de joindre ses efforts aux siens pour faire abolir la réglementation de la prostitution contraire à la déclaration des Droits et à la Loi, et, dans le même esprit de défense de la liberté individuelle, de poursuivre la

fermeture des maisons de tolérance, véritables bagnes autorisés par les pouvoirs publics où les femmes sont vouées à une existence dégradante et à un véritable esclavage. Le Comité Central nomma une Commission chargée d'étudier la question, de faire une enquête et d'établir un rapport.

Mathias Morhardt m'invita à assister aux séances de la Commission, et vous pensez si j'y fus assidu ! n'était-ce pas pour moi l'heureuse occasion de me rencontrer avec ces hommes que j'admire et que j'aimais : Ludovic Trarieux, Emile Duclaux, Francis de Pressensé, les professeurs Brissaud, Gley, Paul Reclus.

L'enquête nous révéla non seulement la situation misérable des femmes exploitées comme un bétail, les abominables pratiques des tenanciers des maisons et des traitants, mais aussi l'ignoble complicité de la police.

Un fait, entre mille, me revient à la mémoire : un de nos collègues de la Ligue, maire d'une ville du Jura, nous raconta comment il avait découvert que les tenanciers de maison de prostitution avaient coutume de payer une redevance au Commissaire de police ; que le Commissaire venait régulièrement prendre l'apéritif à la maison ; et que la tenancière avait offert à la fille du Commissaire sa robe de première communion !

Ce sont ces faits, et tant d'autres que j'ai connus par la suite, comme ceux dévoilés par notre collègue Lisbonne, alors procureur de la République à Marseille, qui m'ont permis d'écrire que la prostitution est une mine d'or exploitée par les tenanciers et les traitants, avec la complicité de la police des mœurs qui consacre, organise le proxénétisme, et participe aux bénéfices.

Les membres de la Commission d'enquête furent stupéfaits et indignés. Le Comité Central délibéra longuement : enfin le 27 janvier 1902 il adopta la résolution suivante :

« Les arrêtés, en vertu desquels la police des mœurs prononce, en dehors de toute défense et sans appel, des peines non prévues par la loi, ne reposent que sur l'arbitraire et sont contraires aux articles 1, 7 et 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme qui garantissent à tous les citoyens une justice égale ; en conséquence, il est urgent de les abolir.

« Il y a lieu d'édicter des répressions pénales contre toute personne pratiquant le proxénétisme public ou clandestin et exploitant la prostitution d'autrui.

« Il en résulte que les maisons, dites de tolérance, qui associent les municipalités et le pouvoir administratif à l'organisation et à l'exploitation d'une industrie immorale doivent être supprimées.

« La prostitution individuelle ne peut être en elle-même considérée comme un délit, mais elle doit être rangée parmi les commerces et industries insalubres. A ce titre, elle peut être soumise, comme toute industrie ou commerce insalubre, à des mesures de surveillance, destinées à garantir les intérêts de la collectivité, dont le premier de tous est la santé publique. C'est aux Pouvoirs publics qu'il appartient de déterminer ces mesures, qui ne sauraient en aucun cas, comme avec la réglementation actuelle, porter atteinte aux principes de la liberté individuelle et de l'égalité de tous, hommes et femmes, devant la loi. »

Depuis cette époque, nous n'avons cessé la lutte ; notre Congrès de novembre 1923 a, sur ma proposition, adopté la résolution suivante :

« Les lois relatives à la protection de la santé pu-

blique, à la prophylaxie des maladies transmissibles et notamment la lutte contre les maladies vénériennes et contre la prostitution, leur source principale, doivent respecter le principe du droit commun, l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »

Ce sont ces principes que j'ai soutenus et fait triompher devant les Commissions officielles de Santé publique depuis 1920. Grâce à nos amis, Justin Godard, Henri Sellier, Marc Rucart, la question est maintenant soumise à l'examen du Parlement, saisi enfin des propositions de loi que nous avons inspirées.

Le succès final dépend de notre persévérance et de notre ténacité dans l'effort pour le triomphe d'une cause juste entre toutes.

Les malheureuses exploitées au nom de la Charité devaient aussi recevoir notre appui.

Depuis longtemps déjà, les pratiques de certaines œuvres de bienfaisance avaient été dénoncées ; sous prétexte de protection et d'éducation des jeunes filles, ces œuvres recrutaient une main-d'œuvre gratuite et retiraient des bénéfices considérables d'un travail non rémunéré, faisant en outre une concurrence ruineuse au travail libre payé.

La question se posa devant le Comité Central de notre Ligue à l'occasion du cas particulier d'une pensionnaire de la maison du Bon Pasteur de Nancy, Marie Lecoanet, qui était sortie de cette maison, après dix-sept années de travail non rémunéré, malade, sans pécule, sans secours.

Orpheline, Marie Lecoanet était entrée au Bon Pasteur de Nancy, en 1871, à 16 ans, sachant déjà travailler ; elle apportait un trousseau et sa famille avait même versé une certaine somme. Elle en sortit en 1889 après avoir durement travaillé à des ouvrages fins de lingerie pendant dix-sept ans — elle faisait des « jours » — elle y perdit la vue. Le travail était pénible, de 5 heures du matin à 7 heures du soir ; la nourriture mauvaise et insuffisante.

Quand les yeux de Marie Lecoanet ne lui permirent plus de faire des « jours », on la mit à d'autres travaux, lessive, repassage. Elle n'en pouvait plus ; elle voulait sortir ; mais elle était séquestrée. Un aumônier, au cœur humain, auquel elle put se confesser, avisa sa famille, sa sœur aînée, qui adressa au Bon Pasteur une lettre énergique et menaçante.

Comme Marie Lecoanet était devenue une mauvaise ouvrière, la liberté lui fut rendue. Une religieuse l'accompagna à la gare où elle prit son billet pour Paris. Le prix de ce billet fut tout ce qu'elle reçut pour dix-sept ans de travail ; pourtant on lui laissa sa robe d'uniforme et on lui rendit la jaquette qu'elle avait apportée dans son trousseau en 1871.

Marie Lecoanet voulut réclamer du Bon Pasteur une rémunération de son travail ; elle demanda en 1897, l'assistance judiciaire ; elle lui fut refusée.

Le Comité Central de la Ligue décida de faire les frais du procès, qui aboutit, grâce à notre collègue M^o Eugène Prévost, à la condamnation du Bon

Pasteur à 10.000 fr. d'indemnité, par jugement du 28 février 1903.

Un décret du 10 mars 1903, signé par Emile Combes, président du Conseil et Emile Loubet, Président de la République, supprima le Bon Pasteur de Nancy.

Ce fut l'occasion de démasquer le véritable objet des établissements de la Congrégation du Bon Pasteur, dont la maison mère était à Angers. Le but statutaire du Bon Pasteur était la Charité ; il n'a pratiqué en réalité que l'exploitation des filles pauvres dans ses maisons de refuge, une véritable spéculation sur le travail lucratif mais non rémunéré des malheureuses ouvrières.

Le Bon Pasteur avait en 1901 dans ses 220 établissements, dont 39 en France, 7.000 religieuses et 48.000 pensionnaires soit environ 50.000 personnes travaillant.

On peut facilement calculer les bénéfices réalisés par le fait de l'absence de tout salaire.

Le salaire d'une ouvrière en lingerie à cette époque était en moyenne de 1 fr. 80 par jour. Si on compte 80 centimes pour la nourriture et l'entretien, le bénéfice de la Congrégation était pour chaque ouvrière de 1 fr. par jour, soit :

50.000 fr. de bénéfices par jour

1.500.000 fr. de bénéfices par mois de 30 jours.

15.000.000 de fr. de bénéfices par année de 300 jours.

Quinze millions de francs par an. Cent cinquante millions de francs en 10 ans et cela depuis 1852.

En fait la nourriture était tout à fait mauvaise et insuffisante et ne revenait pas à la Congrégation à plus de vingt centimes par jour.

Et il faut ajouter que les malheureuses exploitées étaient en outre séquestrées et maltraitées, souvent privées de toute nourriture et brutalisées, invitées d'ailleurs à offrir leurs souffrances au Seigneur pour le rachat de leurs fautes et à faire des travaux supplémentaires dits « mystiques » en hommage à la Vierge et aux Saints, pour faire plaisir à Dieu et échapper à l'Enfer.

Citons ici le jugement porté sur le Bon Pasteur par Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy :

« Les religieuses du Bon Pasteur n'ont d'autres but que de gagner de l'argent. »

« C'est, dit Monseigneur Turinaz, le travail des jeunes filles qui enrichit la maison.

« J'ai dit et je répète qu'il n'y a pas dans tout ce pays un patron, un chef d'atelier impie qui exploite ainsi ses ouvriers et ses ouvrières et qui les traite comme ces religieuses traitent les jeunes filles qu'elles prétendent recevoir par charité. »

Il faut signaler d'ailleurs que le courageux évêque a été blâmé et condamné à deux reprises par la Congrégation des évêques et des réguliers, par ses pairs, à Rome. Mais il faut entendre aussi sa protestation :

« La vérité et la justice, les vrais intérêts de l'honneur, la vraie liberté exigent que les fautes et les abus, de quelque part qu'ils viennent, soient constatés et réprimés, en séparant, dans la plus vive lumière, les coupables de l'ensemble des congrégations religieuses qui méritent l'hommage, la reconnaissance et souvent l'admiration de tous ! Quoi qu'il arrive, je ne me repenirai pas d'avoir accompli mon devoir. Quoi qu'il arrive, j'affirme devant Dieu qui m'entend et devant les hommes auxquels, quels qu'ils soient je porte le défi d'établir une démonstration contraire, j'affirme que dans toute cette affaire du Bon Pasteur, j'ai agi en honnête homme et en évêque. Ce n'est point assez ! J'affirme que si je n'avais pas agi comme je l'ai fait, je ne serais ni un évêque, ni un honnête homme. »

La plaidoirie de M^e Eugène Prévost dans le procès du Bon Pasteur et l'Arrêt de la Cour de Nancy ont fait sur toutes ces abominations une lumière éclatante. On trouve dans ces documents incontestables, la preuve que ces maisons de refuge instituées pour la Charité n'étaient que des bagnes où les forçats du Travail devaient suer de l'or pour la Congrégation.

La conséquence du procès du Bon Pasteur, ce fut la nécessité évidente de surveiller, contrôler, soumettre à l'Inspection du travail les établissements dits charitables et d'imposer la formation d'un pécule pour les pensionnaires.

N'y a-t-il plus de maisons semblables au Bon Pasteur ? Je voudrais en être certain.

Ce que je sais bien, c'est que les injustices sont innombrables, c'est que celles qui restent ignorées ne sont pas les moins grandes et que le premier devoir de notre Ligue est de rechercher et de secourir les victimes les plus humbles, les plus désarmés.

La grandeur de la Ligue des Droits de l'Homme est dans la défense et la victoire des principes, non dans la qualité ou la notoriété des victimes.

SICARD DE PLAULOZE.

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO :

DEUX LIVRES A LIRE

CHARLES SEIGNOBOS

**Essai d'une histoire comparée
des peuples de l'Europe**

ALBERT BAYET

HISTOIRE DE FRANCE

L'ACTION POLITIQUE

Par A.-Ferdinand HEROLD

Vice-Président de la Ligue

On peut affirmer que, dès l'origine, les hommes qui prenaient la direction de la Ligue ont déclaré où devait tendre la politique française. Les circonstances, sans doute, eussent suffi à expliquer leurs écrits et leurs actes, mais ils savaient tout ce que la mauvaise foi et la passion violente ne manqueraient pas d'imaginer, et ils entendaient dissiper, tout de suite, les funestes équivoques.

Un mois après s'être constituée, le 4 juillet 1898, la Ligue publiait son premier manifeste. Elle prêterait aide et assistance « à toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé. » N'était-ce point, déjà, s'avouer prêt à combattre tous les privilèges, à nier toute valeur à la raison d'Etat? N'était-ce point se donner à la défense de la justice dans la démocratie?

Il fallut, au cours de l'Affaire Dreyfus, prendre part aux manifestations les plus diverses. A des conférences succédaient des réunions politiques. Francis de Pressensé, Pierre Quillard parcouraient la province; les nationalistes de Toulouse et d'Avignon menaçaient leur vie. Quand, à la mort de Félix Faure, Loubet fut appelé à la présidence de la République, les nationalistes ne cachèrent pas leur déconvenue. Ils ne continrent pas leur colère, et, à Paris, Loubet fut accueilli par des huées. La Ligue protesta contre une pareille attitude. Peu après, aux courses d'Auteuil, Loubet fut attaqué par un anti-dreyfusard furibond; le Comité central invita les ligueurs à se rendre au grand prix pour répondre aux provocations de leurs adversaires, qui, d'ailleurs, ce jour-là, se tinrent tranquilles.

Le 19 novembre 1899, les ligueurs défilent, place de la Nation, devant le monument de Daulou, le Triomphe de la République.

Mais la Ligue ne tarda pas à s'attaquer à des institutions qu'elle jugeait indignes d'une démocratie.

Les Chambres ont voté, en des heures de panique, des lois destinées à la répression des menées anarchistes, lois qui exceptent du droit commun une catégorie arbitraire de citoyens, lois qualifiées, depuis longtemps, de scélérates. Dès 1898, la Ligue a occasion de s'élever contre ces lois : des anarchistes avaient été arrêtés pour s'être réunis au bois de Vincennes. Elle décide, à l'Assemblée générale du 23 décembre, d'étudier l'usage qu'on en a fait. Nous ne saurions dire combien de fois la Ligue est intervenue en faveur de malheureux que l'on poursuivait et que l'on condamnait par application des lois scélérates, nous ne saurions dire combien de fois elle en a réclamé l'abolition, et c'est avec tristesse que nous devons constater qu'elles sont toujours en vigueur.

Longtemps on contesta aux fonctionnaires non seulement le droit de se syndiquer, mais celui

d'exprimer en public une opinion personnelle. L'Etat entendait maintenir, pour lui-même, le droit divin du patron. Et la Ligue dut soutenir d'âpres luttes pour que fussent reconnus aux fonctionnaires les droits accordés aux autres travailleurs.

En 1898, en 1899, en 1900, elle avait protesté contre des mesures qui touchaient à l'indépendance intellectuelle des maîtres, à quelque degré d'enseignement qu'ils appartenissent. Mais, en 1901, sur la proposition de Ferdinand Buisson, le Comité central proclame les droits civiques du corps enseignant : les professeurs et les instituteurs doivent, en dehors de leurs fonctions, participer librement à la vie publique, aux mêmes conditions que tous les autres citoyens.

On n'a point oublié, sans doute, à la suite de quels événements les Chambres se résolurent à voter la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais il faut se souvenir que Francis de Pressensé, élu député en 1902, avait, dès les premiers temps de la législature, rédigé une proposition de loi qui permit de la débattre. Lors de l'Assemblée générale du 30 mai 1903, la Ligue demande que la proposition de Francis de Pressensé soit sans délai adoptée par le Parlement. Et, quand il devint impossible d'éluider la discussion, la prévoyance de Pressensé la facilita singulièrement : la loi qui fut adoptée à la fin de 1905 est faite en grande partie de sa proposition même.

La Ligue, qui a toujours lutté pour l'esprit laïque, a toujours cherché à définir clairement les principes sur lesquels il se fonde et a toujours défendu les maîtres et les maîtresses qui se dévouent à les enseigner. Et il est bon de noter que, en 1900, elle faisait faire, à l'Exposition, une enquête sur les livres dont usaient, pour leurs élèves, les congrégations religieuses.

En 1902, il y eut, pour la première fois depuis la fondation de la Ligue, des élections législatives. Certes, la Ligue devait se garder des petites intrigues; il répugnait au Comité central d'engager les ligueurs dans de mesquines rivalités. Mais, si l'on se confinait dans une sereine indifférence, on risquait d'encourir quelque jour un grave reproche : on se posait en piètres défenseurs de la démocratie. Le Comité central adopta, le 10 mars, le texte d'un manifeste qui donnait aux ligueurs d'utiles enseignements et de précieux conseils. Il débutait ainsi : « Lorsque, au mois de juin 1898, peu de temps après la nomination de la Chambre dont les pouvoirs vont prochainement expirer, la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est fondée, bien peu comprirent la portée profonde de l'œuvre qu'elle se proposait d'entreprendre... Il fallut plusieurs années d'efforts ininterrompus,

une propagande sans trêve sur tous les points du territoire pour faire clairement apparaître le but social de son programme et le haut intérêt politique dont elle s'inspirait. » Nous avions discerné « derrière une crise judiciaire née des plus extraordinaires intrigues, le péril imminent d'un complot contre-révolutionnaire ». De ce complot nous avions dénoncé les instigateurs; nous avions ouvert « les voies à l'organisation de la défense républicaine ». Aussi ne pourrions-nous pas rester inactifs quand s'ouvrira une campagne électorale où l'on jugera le passé et où l'on engagera l'avenir. Nous ne devons pas nous transformer en comités électoraux, mais « la Déclaration des Droits de l'Homme dont nous nous sommes constitués les défenseurs touche de tous les côtés à la politique. »

Qu'avons-nous donc à demander aux candidats? « En première ligne, nous n'accorderons notre confiance qu'à ceux qui penseront et déclareront nettement avec nous que la Déclaration des Droits de l'Homme, cette immortelle préface de la Révolution, doit rester la charte du gouvernement républicain ». Parmi les candidats, il en est dont le seul nom suscitera des défiances légitimes. « Pour les autres chacun se laissera guider par ses sympathies individuelles ou par les solidarités de programmes. Nul n'ignore que la Ligue n'exige pas sur tous les points de la politique courante une profession de foi de ses adhérents. Elle laisse à chacun le droit de marcher suivant son état d'esprit, avec tel ou tel parti. Elle ne demande à tous qu'un seul engagement, c'est de toujours savoir reconnaître chez elle le terrain d'entente où tous les vrais, les bons républicains doivent pouvoir se retrouver et unir leurs forces défensives, quand il s'agit de repousser les attaques du nationalisme, cette sorte de Protée de la réaction, qui tantôt parle au nom d'un monarque, tantôt au nom d'un César, tantôt au nom d'un agitateur vulgaire, tantôt même au nom d'une république de parade, mais qui, sous tous ces masques, sert avant tout la congrégation et s'inspire du Syllabus. La lutte ainsi engagée entre la République et son éternel ennemi nourri d'esprit romain, le devoir sera tout tracé en cas de ballottage. Il sera de toujours préférer à ceux qui n'aiment la liberté que pour la forme, à ceux surtout qui la redoutent ou la méprisent, les fidèles disciples de notre inviolable Déclaration des Droits, qui cherchent sincèrement comme nous, en toute matière, le Droit, la Justice, la Lumière et la Vérité. »

Le Comité Central fit plus encore. Il convoqua une assemblée générale extraordinaire où tous les ligueurs résidant à Paris ou dans la banlieue furent appelés et où les Sections des départements furent invitées à se faire représenter.

Cette assemblée se tint dans la salle de la rue Cadet, le 20 avril 1902. D'importants discours y furent prononcés. Ludovic Trarieux disait : « Nous avons précisément en face de nous aujourd'hui les principaux chefs de cette campagne abominable contre laquelle nous eûmes, pendant des années, à lutter et où les cris sauvages

de A bas, à mort les Juifs nous faisaient prévoir de prochains attentats contre la liberté politique elle-même. Nous trouvons ces mêmes hommes qui furent les complices volontaires, par leur complaisance gouvernementale, des instigateurs du faux, de la forfaiture, des crimes de toutes sortes auxquels est due la plus navrante iniquité judiciaires qu'aura eu à enregistrer l'histoire! Oui, ce sont les mêmes. Et nous perdons notre temps à discuter avec eux! Toute la question qui s'agit dans ce pays est là : ce sont eux qui sont l'adversaire à combattre. » Il continuait : « Quel trait de lumière dans les esprits, à la veille du scrutin, si ces retours rétrospectifs sur une histoire qui ne date que de quelques années pouvaient porter en tous lieux la lumière. Je crois qu'ils décideraient d'une victoire générale contre le nationalisme dont d'ailleurs, quel que soit l'effet de non avertissement, je ne doute aucunement, en ce moment! » Et il concluait : « De quels éléments se compose, du reste, le nationalisme? On y trouve tout un ramassis, — je ne dirai pas de gens perdus, je ne répéterai pas la tirade de la tragédie — tout un ramassis de gens peu sérieux, en quête de situations et de places... De tous ces hommes il en est bien peu avec lesquels une concentration pourrait être souhaitable. Quant à moi, je ne vois de concentration possible qu'avec ces bons et loyaux républicains à l'âme pure, sincère, qui se donnent sans calcul parce qu'ils ont un idéal et qui, ne fussent-ils pas des érudits, ont au moins l'instinct inné et profondément développé de ce que doit être le progrès humanitaire. »

Après Trarieux, Anatole France parla. Son discours était admirable : il vaudrait d'être reproduit en entier. Il raille d'abord l'insolence qu'affectaient les nationalistes, insolence qui, en peu de temps, s'est changée en une politesse souriante. « Tous les nationalistes sont devenus républicains. Il en est de radicaux pour les électeurs radicaux, de socialistes pour les électeurs socialistes, de libertaires pour les électeurs libertaires. En cherchant bien, on découvrirait des candidats qui se disent impérialistes nationalistes républicains et des candidats qui se disent monarchistes nationalistes républicains. » Mais il ne faut pas se laisser prendre à ces dehors. « Qu'ils se montrent rodomonts ou papelards, qu'ils crient : Vive le roi ou Vive la République, ce sont les mêmes gens, et leur cœur n'est pas changé. Citoyens, c'est la procession de la Ligue qui passe. Vous avez vu, il y a trois ans, défiler les premières bannières. Moins portant une cuirasse sur le froc retroussé, sorbonagres jetant à la foule ahurie des libellés démagogiques, capitans fier-à-bras, avaleurs de charrettes ferrées et dépendeurs d'andouilles. Maintenant, ce sont les candidats qui défilent, doux, bénins, mielleux, onctueux et menus, menus pour se couler par la fente des boîtes électorales. C'est la procession de la Ligue qui passe! C'est l'armée des moines! »

Ils parlent de liberté? « Quand ils réclament

la liberté, c'est la liberté pour les moines d'échapper à la loi. Ce qu'ils appellent la liberté de l'enseignement, c'est la liberté pour les moines d'insultier les enfants dans la haine et le mépris de la société laïque, et, s'ils vantent la tolérance, c'est qu'ils prétendent obliger la République à tolérer les attentats des moines... Leur liberté a un nom: c'est la liberté Falloux... Ils sont les candidats des Jésuites qui, avec une patiente adresse, en trente années, ont formé, dressé, instruit, armé une France romaine, dans la France, contre la France... Ils sont les candidats de la grande Ligue de la patrie romaine. Ils sont les candidats de ce cléricalisme violent et sournois qui, lorsqu'il s'est emparé d'un peuple, le gouverne dans l'esprit du passé avec tous les instruments du passé, toutes les forces de réaction, forces de violence, forces de mensonge,

forces d'ignorance et d'abâtissement... Vous voterez pour les candidats de la raison et de la science, de la paix et de la justice, des nobles espoirs et des hautes espérances.»

Aux élections de 1902, trois membres du Comité central, Ferdinand Buisson, Paul Guieysse et Francis de Pressensé, étaient élus députés, en même temps que cinquante-trois ligueurs.

Et la Ligue a suivi les leçons de Ludovic Trarieux, de Francis de Pressensé et de Ferdinand Buisson. Sans jamais donner dans les intrigues de circonscription, où, trop souvent, interviennent de tristes raisons, elle a toujours pris le parti des hommes qui se déclarent prêts à défendre la justice et la liberté, qui détestent la violence et pour qui le seul triomphe à fêter est le triomphe de la paix.

A.-Ferdinand HEROLD.

A TRAVERS 40 ANS

Par Emile KAHN
Secrétaire général de la Ligue

Samedi 4 juin 1938, (1) la Ligue des Droits de l'Homme vient d'atteindre ses quarante ans.

Si quarante ans, aux temps où nous vivons, c'est à peine la maturité pour les hommes, l'épanouissement pour la femme, c'est un grand âge pour les libres associations : combien sont mortes avant de les compter ? Que la Ligue des Droits de l'Homme ait vécu, et qu'elle soit restée vivante, c'est le premier trait original de son histoire.

Que, née à l'occasion d'une injustice particulière, elle se soit donné pour mission la défense de toutes les causes justes, et qu'elle ait, chaque jour de ces quarante années, rempli fidèlement sa tâche — c'est un second trait assez rare.

Mais qu'elle n'ait vécu, pendant ce demi-siècle, que des cotisations modestes de ses membres — qu'avec des ressources médiocres, précaires, sans cesse inférieures au niveau croissant des prix, elle ait réussi à faire surgir 2.500 sections, à nourrir et à seconder leur propagande, à soutenir toutes les victimes, françaises, ou non, de l'injustice et de l'arbitraire, à jouer un rôle éminent, parfois décisif, dans tous les mouvements d'opinion qui, au cours de ces quarante ans, ont agité la France et le monde — voilà qui touche au miracle.

Ce miracle apparent tient à deux causes :

D'une part, l'exceptionnelle qualité des hommes qui, dans le même esprit, avec la même conscience, le même discernement et la même abnégation, ont dirigé la Ligue : le sénateur Trarieux, le journaliste Francis de Pressensé, les professeurs Ferdinand Buisson et Victor Basch.

D'autre part, la foi désintéressée de militants

républicains qui, sans espoir de récompense temporelle, sans attendre de leur activité ni mandats, ni places, ni rubans, sans en rien recueillir que des calomnies, des brimades et parfois des coups, se sont voués à la défense de la justice.

Ce concours gratuit de dévouements spontanés à une grande cause impersonnelle explique la vitalité de la Ligue, comme il explique l'enracinement de la démocratie en France. La démocratie y résiste aux bourrasques qui l'ont renversée ailleurs. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est pas seulement dans la loi comme une lettre morte, dans les institutions comme une forme creuse : elle fait corps avec la pensée, avec les espoirs, avec les élans de citoyens obscurs qui règlent leur vie sur ses principes et sont toujours prêts à se battre pour eux.

Genèse de la Ligue

4 juin 1898 : en cet hôtel des Sociétés Savantes, où si souvent elle allait revenir, naît officiellement la Ligue des Droits de l'Homme. Heureux les rares qui peuvent dire aujourd'hui : j'y étais !

Permettez-moi de le dire : j'y étais.

Étudiant en Sorbonne, bouleversé par les révélations qui, depuis quelques mois, découtraient dans l'affaire Dreyfus une monstrueuse machination, écœuré par les mensonges quotidiens d'une presse abjecte et l'hypocrisie des hommes au pouvoir, révolté par des procédures de fausse justice qui jureraient avec les méthodes critiques dont nous faisons l'apprentissage, le *J'accuse* de Zola, lu au cours de Lavisse, un matin de janvier, en attendant l'entrée du maître, m'avait fait une conviction. Je doutais que Dreyfus fût coupable : Zola m'imposait la certitude de son innocence. Le

(1) Cette série d'articles a paru dans la *Lumière* du 10 juin au 8 juillet 1938.

royais à l'erreur possible des accusateurs : Zola démontrait leur crime certain. Dès lors, j'étais acquis à la lutte sans repos contre le mensonge et l'injustice. Les hommes de mon âge, qui ont reçu cette empreinte, l'ont gardée comme un stigmate ineffaçable.

Je suivis, avec une passion exaltée et anxieuse les débats du procès d'Emile Zola en Cour d'assises. J'y appris à vénérer — les jeunes avaient de ces faiblesses en ce temps aboli ! — les hommes d'étude qui venaient sous l'injure et la menace, déclarer et justifier leur conviction. Zola condamné, les menteurs triomphants, la meute militariste, antisémite et jésuite dominant Paris, un camarade me fit connaître qu'une ligue allait se fonder pour la revanche de la vérité et de la justice. Il me donna le nom d'un de ceux qui recueillaient les adhésions : Jean Psichari, gendre d'Ernest Renan.

J'allai, le cœur battant, voir M. Psichari. Je ne sais plus où il habitait, et j'ai traversé sa maison sans la voir. Je ne voyais que l'homme, et je le vois encore. Il était Grec de naissance, maître de conférences à l'École des Hautes Etudes, philologue et poète. Il avait le teint jeune, le poil noir, un torse épais, et parlait abondamment d'une voix grasse. Il me confia des propos de Renan sur le cléricalisme (« Ne pas manger du curé, chair trop résistante — mais ne pas se laisser manger par eux ! ») m'apprit comme une grande victoire la conversion au dreyfusisme du plus illustre des rédacteurs du *Temps*, prince des chroniqueurs de politique étrangère, Francis de Pressensé — et employa pour la première fois dans un sens favorable le nom de « dreyfusard », que les adversaires avaient forgé par dérision et qu'il prononçait avec emphase en mettant sur l'a une série d'accents circonflexes. Entre nous, le bonhomme était un peu grotesque, et d'ailleurs il a fait une mauvaise fin. Mais j'étais jeune, la gloire de Renan lui faisait une auréole, et il avait reçu mon adhésion à la Ligue : je sortis de chez lui dans l'enthousiasme et l'allégresse.

C'est ainsi que je fus convoqué pour le 4 juin, aux Sociétés Savantes. J'ai su plus tard comment l'idée de la Ligue était née et avait pris corps.

Au procès Zola, dans la salle des témoins, pendant une suspension d'audience, Ludovic Trarieux exposa son projet à quelques-uns de ceux qui, comme lui, déposaient sous les outrages : « *Former un groupe, une association, une ligue, qui serait comme la sauvegarde des droits individuels, de la liberté des citoyens, de leur égalité devant la loi* ».

Quelques jours après, au domicile de Trarieux, Emile Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur ; Arthur Giry, professeur à l'École des Chartes ; Grimaux, professeur de Chimie à la Sorbonne et à l'École polytechnique ; Louis Havet, latiniste, professeur à la Faculté des lettres ; le docteur Héricourt, de la Faculté de Médecine ; Paul Meyer, directeur de l'École des Chartes ; Paul Viollet, professeur à l'École de Droit, catholique fervent, père d'un prêtre ; Trarieux lui-même et Jean Psichari, avaient préparé les statuts de la nouvelle association, « *destinée à défendre les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice, énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme* » et qui pren-

draient le nom de « *Ligue pour la défense des droits du citoyen* ». L'assemblée constitutive, prévue d'abord pour le 16 mai, fut renvoyée au 4 juin.

* *

J'ai revu à maintes reprises la salle des Sociétés Savantes, j'y ai pris la parole, j'y ai présidé des meetings, j'y ai même été secouru à la tribune par les Jeunesses patriotes, matraques levées. Jamais je n'ai pu l'identifier avec l'image qui m'est restée du 4 juin 1898. Peut-être cette discordance tient-elle simplement au fait que je la voyais des banquettes, et non de la tribune. Tout de même, on ne m'ôtera pas de l'idée qu'elle était plus grande, étant le lieu d'une grande naissance.

Je me tenais dans une rangée de droite (en regardant la tribune), entre mon père, qui devint secrétaire général de la Fédération de la Seine, et Charles Seignobos, le plus cher de mes maîtres. En commençant cette histoire, je me suis juré d'être sincère. Je dirai donc que le début de la séance fut solennel, assez froid, et décevant. Le discours de Trarieux était beau, mais trop général et vague. Une discussion sur les statuts aggrava le malaise. L'historien Gabriel Monod, protestant en coquetterie avec les cléricaux, aussi indulgent pour la réaction que sévère aux républicains, et dreyfusard sans oser le dire, demanda qu'on se gardât de tout soupçon de connivence avec l'étranger : pour satisfaire ce timoré, la Ligue s'appela *Ligue française* pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Bref, l'audace et l'allant n'étaient pas à l'ordre du jour, quand Georges Bourdon demanda la parole.

J'ai dit souvent comment ce jeune journaliste, par son talent, par son courage, par sa flamme, galvanisa l'assemblée. Il osa parler de Dreyfus, de l'Affaire, des crimes de l'Affaire. Un descendant des nuées sur la terre, et pour s'y battre. Grâce à lui, la Ligue naquit dans une atmosphère de combat, qui est toujours restée la sienne.

Combat pour les personnes : la Ligue soutiendra toutes les victimes de l'injustice et de l'arbitraire.

Combat pour les idées : la Ligue défendra les principes de 1789, dont elle exigera le respect et l'application.

* *

Un Comité Central fut élu, qui comprenait cinq sénateurs (Clamageran, Delpech, Isaac, Ranc et Trarieux), l'ancien ministre Yves Guyot, un député (Joseph Reinach), sept membres de l'Institut (les professeurs Friedel, chimiste ; Giry, chartiste ; Grimaux, chimiste ; Louis Havet, latiniste ; Paul Meyer, chartiste ; Ch. Richet, médecin et Paul Viollet, juriste), six professeurs (Emile Duclaux, physiologiste ; Lapicque, physiologiste ; Léon Marillier, historien ; Jean Psichari, helléniste ; Paul Reclus, chirurgien ; C. Seignobos, historien), cinq hommes de lettres (Jacques Bizet, fils du compositeur ; Georges Bourdon, Th. Natanson, Paul Passy, Francis de Pressensé), le docteur Héricourt, l'industriel Lucien Fontaine et Avronsart, ouvrier tailleur.

Le Bureau, désigné le 10 juin, comprit : Ludovic

Trarieux, président ; Duclaux et Grimaux, vice-présidents ; L. Fontaine, trésorier ; J. Psichari, secrétaire général (remplacé le 17 juin, par Mathias Morhardt, journaliste).

De ce premier Bureau de la Ligue, seul Morhardt survit : il est membre honoraire du Comité Central.

Du premier Comité Central demeurent Georges Bourdon, aujourd'hui vice-président de la Ligue, Lapique et Natanson, qui ne sont plus des nôtres, et Charles Seignobos, membre honoraire du Comité. Bourdon et Seignobos ont siégé sans interruption au Comité Central de 1898 à 1938 : l'anniversaire de la Ligue, est pour eux aussi, un magnifique anniversaire.

Et maintenant, puisque j'ai juré de tout dire, il me reste à faire un aveu : ce 4 juin 1898, je me suis découvert envieux. Oui, j'ai envié ceux qui entraient au Comité Central de la Ligue.

Ce que j'enviais, c'était le privilège de travailler avec les hommes les plus nobles à la tâche la plus glorieuse. Siéger au Comité Central de la Ligue me paraissait la dignité la plus haute. On m'eût donné le choix entre une chaire en Sorbonne, un mandat de député et un siège au Comité Central : sans hésiter, j'aurais choisi la Ligue. A cet égard, après bientôt trente ans de Comité Central, mes sentiments n'ont pas changé, et la vie m'a comblé. Le monde est moins mal fait que la plupart ne le croient.

Le premier Comité Central

Je dois au lecteur des excuses. La liste que j'ai donnée du premier Comité Central n'était pas tout à fait complète. Des omissions sont à réparer et, s'il se peut, à expliquer.

Personnellement, je plaide non-coupable. Eloigné de Paris, je n'avais sous la main que la petite *Histoire de la Ligue*, écrite en 1927 par Henri Sée, professeur honoraire à l'Université de Rennes, membre du Comité Central. Henri Sée était un homme de haute conscience, un historien scrupuleux, et son ouvrage est excellent. Mais un livre d'histoire, même excellent, n'est pas partout impeccable. J'ai eu le malheur de tomber sur un point faible. Le premier Comité Central était plus nombreux que l'*Histoire* de Sée ne l'indique. Aux noms qu'il cite (et que j'ai reproduits), il en faut ajouter sept : quatre noms d'hommes (Ferdinand Buisson, le Dr Hervé, Mathias Morhardt, Ernest Vaughan) et trois dames (Mmes Lucien Fontaine, Salomon et Schmahl).

D'où provient l'erreur de Sée ? Petit problème, qui mène à considérer d'un peu près le fonctionnement du premier Comité Central.

Pour l'histoire de la Ligue à ses origines, Henri Sée disposait de trois sources : une communication de Jean Psichari à la réunion commémorative du 4 juin 1904 (*Bulletin officiel de la Ligue*, 15 juillet 1904, page 887 et suivantes), quelques comptes rendus imprimés des premières manifestations et le registre inédit des procès-verbaux du Comité.

Il semble que, pour la liste du premier Comité, Sée ait simplement fait confiance à Psichari. Il avait tort. La liste de Psichari (page 907) est incomplète : elle ne mentionne ni Vaughan ni les dames.

Pour Vaughan, c'est impardonnable. Ce très brave homme, directeur de *L'Aurore* où écrivait Clemenceau, où Zola avait publié *J'accuse*, et qui avait fait de son journal le plus hardi des journaux dreyfusards à une époque où le dreyfusisme ne promettait ni fortune ni longévité, a été, tant qu'il y resta, un des plus assidus au Comité Central. Du jour de la fondation à la fin de l'année 1898, le Comité a tenu 23 séances : Ernest Vaughan n'en a manqué que deux (celles du 17 juin et du 19 décembre). Il était présent aux séances héroïques, celles qui se tinrent sous les menaces de Cavaignac jusqu'à la découverte, à la fin d'août, du faux Henry.

Quant aux dames, c'est une autre histoire. La première (dans l'ordre alphabétique), Mme Lucien Fontaine, était la femme du trésorier général. On note sa présence à la première séance du Comité (10 juin) où fut élu le Bureau, et à la troisième (13 juillet). Pour la quatrième (16 juillet), le secrétaire-rédacteur a négligé d'indiquer les présences. Mais, à partir de cette date, Mme Fontaine ne parut plus.

La seconde, Mme Salomon, était la directrice du collège Sévigné, dont elle avait fait un des premiers établissements secondaires de Paris, égal ou supérieur aux meilleurs lycées officiels. Elle y appela beaucoup de professeurs dreyfusards. Elle ne parut qu'une fois au Comité Central, à la première séance.

Mme Schmahl était féministe militante. Elle aussi, comme les autres dames, assistait à la séance du 10 juin. Elle s'éclipse ensuite jusqu'au début de décembre. On la revoit le 5 décembre, le 19 décembre, le 4 janvier 1899, enfin le 20 février. Ce jour-là, le procès-verbal relate une décision énigmatique : « *Sur la proposition de Mme Schmahl, il est décidé que son nom et celui de Mme Lucien Fontaine seront désormais insérés dans les actes officiels de la Ligue* ».

Pourquoi ces deux noms seuls ? Qu'était devenue Mme Salomon, dont on ne trouve plus aucune trace à la Ligue ? Et que signifie cette promesse d'insertion ? Le plus piquant, c'est que nulle part les deux noms en cause ne furent désormais insérés. Ni au registre des procès-verbaux, ni dans la liste des membres du Comité (la plus prochaine parut en annexe au compte rendu de l'Assemblée générale du 23 décembre 1898). On dirait qu'à partir du jour où le Comité prend l'engagement d'associer publiquement les dames à son action, elles disparaissent dans une trappe...

Il y a des années que le Comité Central, mûri par l'âge, a réparé cette erreur de jeunesse. Animé des mêmes sentiments que son premier prédécesseur, il a fait appel à la collaboration des dames. Mais plus constant que lui, il s'est assuré leur concours permanent. C'est ainsi que Séverine a pris une part active à la vie de la Ligue, et que Mme Ménard-Dorian en a été vice-présidente. La Ligue des Droits de l'Homme est aussi la Ligue où militent les femmes.

Pour Morhardt et le Dr Hervé, professeur à l'École d'Anthropologie, l'omission que Sée fait de leur nom est proprement inexplicable : car ceux-là, Psichari ne les avait pas oubliés. Quant à Buisson, le cas est plus complexe.

Psichari le désigne : F. Buisson, professeur à la Faculté des Lettres. Mais il ne figure plus sur la liste officielle de décembre 1898. C'est qu'il n'avait siégé qu'une fois au Comité Central, le 10 juin, et qu'à la seconde séance, il était démissionnaire.

Sur cette démission, Psichari est muet, et les procès-verbaux sybillins.

Le 10 juin, Buisson prend part à l'élection du Bureau. Sur la proposition d'Yves Guyot, un débat s'engage autour d'un prochain manifeste (publié le 4 juillet) : Buisson prend part à ce débat. Paul Viollet, catholique, demande que le manifeste s'élève contre les lois qui limitent le droit d'enseignement des prêtres et des moines : proposition repoussée, Buisson vote contre. Il est décidé que le manifeste posera nettement la question Dreyfus : Viollet vote contre, Buisson vote pour. Une commission est chargée de rédiger ce manifeste : Buisson en est, avec Pressensé, Ranc, Yves Guyot, Louis Havet et les membres du Bureau.

Le 17 juin, le manifeste, lu par Trarieux, est adopté. Buisson n'est pas là, et le procès-verbal porte la mention suivante : « Il est procédé au remplacement, dans le Comité, de deux membres démissionnaires, MM. Viollet et Buisson, par MM. Armand Colin et Lucien Herr. Le secrétaire général est chargé d'exprimer les regrets du Comité aux membres démissionnaires ». C'est tout. On voit bien, on sait bien, par ailleurs, (lettre à Psichari, du 25 juin 1904. B. O., 15 juillet 1904, p. 906), pourquoi Viollet a donné sa démission : à cause du vote sur l'enseignement des prêtres et des moines. Mais Buisson ?

L'explication se trouve sans doute dans un rapprochement de dates.

Au moment où la Ligue se fonda, Buisson n'était pas dreyfusard. J'apporte ici mon témoignage. Avec quelques amis — dont le plus cher, Ernest Roussel, aujourd'hui professeur honoraire d'histoire au lycée de Montpellier et vice-président de la Section montpelliéraine, a rappelé ces faits lointains dans une brochure consacrée à Buisson — je voyais le maître tous les vendredis chez Hachette, au Manuel général qu'il dirigeait. Simple et bienveillant, comme il l'est toujours resté, il nous recevait de temps en temps chez lui. Dreyfusards fougueux — et présomptueux — nous essayions de le convaincre : il résistait.

Sa noblesse d'âme lui défendait de se joindre à la meute antidreyfusarde. Il refusa devant nous un article contre le *Paris* de Zola, qui venait de paraître, à l'un de ses flatteurs, prince des étudiants, qui a fait depuis ce qu'on appelle une belle carrière au Sénat, où il siège encore. « Non, dit Buisson, ce n'est pas au moment où Zola est menacé que nous nous joindrons à ses détracteurs ». Ce fut l'occasion, entre le prince et nous, d'une fameuse controverse, jusqu'au moment où l'autre vint à dire : « Quand sept officiers français se

sont prononcés, je m'incline ». Notez que, quelques mois plus tard, après le suicide d'Henry, devenu plus dreyfusard que les dreyfusards du début, il raila, dans la presse, les naïfs qui s'inclinaient devant un jugement d'officiers : il savait, dès ce moment-là, comment on fait une belle carrière...

Sans l'approuver, Buisson penchait de son côté. Bien des amitiés, universitaires ou protestantes, l'attiraient vers les dreyfusards : il résistait. Il ne voulait pas croire à l'erreur monstrueuse, et plus encore, à la machination. Il accepta de donner son nom à la jeune Ligue des Droits de l'Homme parce qu'elle défendait les principes qui lui étaient chers, mais, pour l'Affaire, le cœur n'y était pas.

**

Sur ces entrefaites, Méline tomba et fut remplacé par Buisson. Léon Bourgeois devint ministre de l'Instruction publique. Ce n'était pas la première fois : Buisson, alors directeur de l'Enseignement primaire, avait collaboré étroitement avec lui. Entre le ministre et le directeur, radicaux tous deux, une amitié s'était nouée, faite chez Buisson d'une admiration sans réserve et d'une confiance absolue. Dans l'interrègne entre Méline et Buisson (qui dura du 15 au 30 juin), Buisson vit Léon Bourgeois : il nous conta, un soir chez lui, comment il lui avait demandé de se faire remettre, dès son arrivée au pouvoir, le dossier de Dreyfus et de l'étudier lui-même. Nous avons su, depuis, qu'aux premiers jours du cabinet Buisson, Bourgeois lui confia qu'il avait scruté le dossier et qu'il y avait la preuve décisive de la culpabilité.

Or, confrontez les dates. Le 4 juin, jour de la fondation de la Ligue, et le 10 juin, date de la première séance du Comité Central, Méline est encore au pouvoir. Chez Buisson, les doutes grandissent. Il accepte d'entrer au Comité, il accepte l'idée d'un manifeste où Dreyfus sera nommé, il accepte d'y collaborer. La commission de rédaction se réunit chez Trarieux, le 14 juin : Buisson y est. Mais, le lendemain, Méline tombe, Buisson voit Bourgeois, et lui arrache une promesse d'examen personnel de l'Affaire.

Bourgeois lui a-t-il à son tour demandé de s'abs tenir en attendant le résultat de son étude ? Il est possible, mais Buisson n'avait pas besoin qu'on lui conseillât cette réserve. Il avait un trop haut sentiment des convenances, et la conscience trop délicate, pour donner sa signature à un manifeste qui affirmait quand sa démarche auprès de Bourgeois lui interdisait d'affirmer. Tout porte à croire que, s'il quitta le Comité, ce fut par scrupule d'honneur et d'amitié.

Le malheur est que Bourgeois ne tint pas sa promesse et mentit. Il ne se fit pas remettre le dossier. Quand il affirma que Dreyfus était coupable, il n'avait vu ni le dossier ni la preuve. Il avait entendu, au conseil des ministres, un exposé tendancieux de Cavagnac, répétition générale du fameux discours du 7 juillet, à la Chambre, bourré d'erreurs et de faux

On sait la suite, qui appartient à l'histoire. Quant à Buisson, il conserva son amitié à Bourgeois (même au cours de l'affaire Caillaux, où Bourgeois fut aussi bien décevant), mais le discours de Cavaignac, par un choc en retour, le convertit au dreyfusisme. Le 3 août, aux obsèques de Félix Pécaut, il proclamait sa conviction dans un des plus beaux discours qu'honnête homme ait jamais prononcés. Suivant l'expression qu'il appliquait à Pécaut lui-même, il voulait « à tout prix libérer sa conscience ». Il reconnaissait qu'il avait longtemps douté, qu'il ne s'était rendu à la conviction dreyfusarde « qu'après avoir tout essayé pour ne pas m'y rendre... » Mais, ajoutait-il en parlant de Pécaut, « Je trahirais pour la première fois sa confiance et je n'oserais plus, de ma vie prononcer son nom si devant cette tombe ouverte je retenais la vérité ».

Bourgeois venait de suspendre Stapter, doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, pour un discours dreyfusiste. Il paraît qu'au conseil Cavaignac demanda la même rigueur envers Buisson. Cette fois, pourtant, Bourgeois n'osa pas sévir.

Buisson, désormais associé aux campagnes de la Ligue, ne reparut au Comité Central que le 4 janvier 1899, en invité. Il venait exprimer ses craintes au sujet d'une association nouvelle, anti-dreyfusarde et équivoque, la *Patrie française*, et demander à la Ligue de la démasquer. Quelques mois plus tard, il était de nouveau sur la liste des membres du Comité. Il y resta jusqu'à sa mort. Son nom reste inséparable de l'histoire de cette Ligue qu'il avait boudée, puis qu'il a tant servie, tant aimée, tant magnifiée.

**

Quand Fernand Buisson revint au Comité Central, celui-ci avait déjà changé.

Certains étaient morts : le sénateur Isaac, le chimiste Friedel, le chartiste Giry. Certains s'étaient retirés : Jacques Bizet et Charles Richet avant le 10 juin 1898, Paul Viollet le 10 juin, Marillier (pour raisons de famille) le 16 juillet, l'ouvrier Avronsart (pour un dissentiment au sujet d'une épée d'honneur au colonel Picquart) le 21 décembre.

Des figures nouvelles étaient apparues, dont quelques-unes ne firent que passer (comme Vidal-Naquet le 10 juin). D'autres s'installèrent sans nomination (comme Henri Fontaine, frère du trésorier). D'autres, nommés, ne parurent jamais (comme l'éditeur Armand Colin, successeur fictif de Buisson).

A la fin de décembre 1898, il restait vingt-six des anciens (sur trente-cinq), assistés de sept nouveaux : le poète Maurice Bouchor ; l'industriel Henri Fontaine ; le Dr Gley ; Lucien Herr, bibliothécaire à l'École normale, grand ami de Jaurès ; le sénateur Ratier ; le peintre Ary Renan, fils de l'écrivain ; et le professeur Séailles.

Les statuts décidaient que la Ligue « est dirigée par un Comité de trente-six membres ». Ce nombre statutaire ne fut atteint qu'en juillet 1900. Le Comité du début ne comptait que trente cinq

membres (dont les trois dames). Le Comité en décembre 1898, n'en avait plus que trente-trois. A la fin de décembre 1899, il était revenu à trente-cinq.

Le Comité des origines eut ainsi quelque chose d'inachevé et de fluide. La Ligue n'avait pas encore de bulletin périodique. Des trous dans les procès-verbaux brisent la continuité de son histoire. Et pourtant, nous en savons l'essentiel : elle grandissait — elle agissait, selon l'esprit de ses fondateurs et dans les directions qu'elle n'a pas cessé de suivre.

Croissance

A la fin de mars 1898 — deux mois avant sa naissance officielle — la future Ligue avait déjà 269 adhérents. Quand elle se constitua, le 4 juin, elle compte 800 membres. Dans la lutte où elle s'engage, elle va rapidement en grouper beaucoup d'autres.

Dès la fin de l'année 1898, elle fait état de 4.580 adhérents (dont plus de 2.000 sont présents à l'Assemblée générale du 23 décembre). En juin 1899, après la bataille perdue du procès de Rennes, les ligueurs sont 12.000 — six mois plus tard, 20.000.

La Ligue continua de croître en nombre sous les ministères de Défense républicaine : fin 1901, 25.000 ; mai 1903, 31.820 ; mars 1904, 47.000. La montée ne s'alentira qu'aux premiers dissentiments graves entre les anciens dreyfusards, quand les problèmes sociaux dresseront Clemenceau, chef du gouvernement, contre les organisations ouvrières.

Alois se posera pour la Ligue la question de savoir si elle pousserait sa revendication de justice jusqu'à la justice sociale. La décision n'ira pas sans déchirements. Autour de Pressensé et de Buisson, abandonnés par les timides, se serreront des membres moins nombreux, mais plus résolus. Déjà se vérifiait le mot admirable du trésorier Alfred Westphal, radical de la vieille lignée, lorsqu'en 1920, la Ligue s'éleva contre la dissolution de la Confédération générale du Travail : « Nous perdons des adhérents, mais nous resterons fidèles à nous-mêmes ».

En quarante ans, la Ligue a traversé plusieurs crises. Crises de croissance, crises de conscience. Elle en sortit chaque fois plus solide et plus rayonnante. L'esprit de décision, trop rare dans les démocraties, expose au risque, mais conquiert l'estime. La Ligue, à travers toute son histoire, a osé. Chaque audace lui a d'abord coûté des pertes, puis gagné de nouveaux adhérents. De crise en crise, elle a grandi, suivant une courbe onduluse où chaque fléchissement est suivi d'un bond plus haut que les précédents.

**

En 1904, sur 47.000 ligueurs, 42.000 étaient de province. Sauf à ses tout premiers jours, la Ligue a essayé en province plus qu'à Paris.

Au cours de l'année 1898, des comités locaux s'étaient formés à Lyon (près de 400 membres en

décembre 1898), à Nancy (plus de 200 membres), au Havre, à Rennes, à Saint-Etienne, à Marseille, à Rouen, à Orléans. A la fin de l'année 1899, 70 sections sont constituées, et en plus de 300 villes la Ligue a des représentants. En juillet 1900, 108 Sections sont installées en 49 départements : le Gard, à lui seul, en compte 8 ; les Basses-Alpes et le Doubs, chacun 7 ; le Nord, 5 ; la Gironde, la Seine, Seine-et-Oise, chacun 4 ; l'Hérault, les Basses-Pyrénées, la Seine-Inférieure, la Somme, chacun 3. En 1902, il y aura 300 Sections, plus de 400 au printemps de 1903, près de 500 en janvier 1904. Aujourd'hui, il y en a près de 2.450.

Ce que les ligueurs d'aujourd'hui auraient peine à imaginer, c'est la prodigieuse croissance de ces petits centres locaux. En quelques mois de 1899, la Section d'Asnières (Seine) passe de 13 membres à plus de 100. Clairac, en Lot-et-Garonne, compte au bout d'un mois 85 adhérents. A Clermont-Ferrand, la Section se fonde avec quatre membres : quelques jours plus tard, une centaine sont inscrits. Cependant, les temps étaient durs.

La plupart des ligueurs étaient de petites gens : professeurs, instituteurs, petits fonctionnaires, petits commerçants. Injures, calomnies, suspicion, mise à l'index, étaient leur lot. Déjà, la haute Administration considérait sans bienveillance les fonctionnaires ouvertement républicains. Déjà, les riches brimaient et boycottaient les pauvres trop indépendants. Déjà, les réactionnaires étaient de méchantes gens. N'importe ! Il suffisait d'entendre l'appel magique à la Justice pour tout braver, et répondre « Présent ».

La vocation juridique

Le 4 juillet 1898, un mois jour pour jour après sa fondation, la Ligue publiait son premier manifeste. Comme il était naturel, l'affaire Dreyfus y tenait le premier plan. Mais, au delà de l'affaire Dreyfus, la Ligue se vouait à la lutte contre toutes les injustices : « *A partir de ce jour, toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé, est assurée de trouver près de nous aide et assistance* ».

Quarante ans écoulés, la Ligue a tenu son engagement. Suivant le mot de Pressensé au Congrès de 1904, sa tâche la plus importante a été, est encore « *la lutte contre la foule des injustices et des illégalités individuelles* ».

* *

C'est une découverte étonnante que de voir se dessiner, dans les secs procès-verbaux du début, la vocation juridique de la Ligue.

A la quatrième séance du Comité, le 16 juillet 1898, une autre affaire que l'affaire Dreyfus est soulevée pour la première fois :

M. le président analyse une lettre qu'il a reçue et qui montre que la situation en Algérie est épouvantable ; la population israélite est mise à l'index ; on va jusqu'à demander aux commerçants chrétiens l'origine des marchandises qu'ils mettent en vente. M. le président propose au Comité d'examiner la question et d'aller en entretenir M. le président du Conseil.

Une commission fut nommée, en effet, pour étudier l'affaire et voir Brissou, président du Conseil. Telle fut la première démarche auprès des pouvoirs publics. Beaucoup d'autres, en quarante ans, l'ont suivie. Je n'oserais dire qu'elles aient comblé de joie les ministres visités. Les représentants de la Ligue ont beau dire, avec raison, qu'en lui signalant ses erreurs ils sont les auxiliaires les plus utiles de l'Administration : on les voit venir avec ennui, la réparation d'une injustice déplaît toujours à un corps qui se croit infaillible, et la Ligue est une gêneuse. Gêner la toute-puissance, limiter son pouvoir de décision arbitraire, et, par la crainte du contrôle, lui inspirer de prudentes hésitations, voilà l'un des titres les plus certains de la Ligue à la reconnaissance des administrés, et l'un des plus grands services qu'elle ait rendus à la démocratie.

* *

A la cinquième séance du Comité Central le 22 juillet, M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe, déclara que « *si absorbante que soit l'affaire Dreyfus, la Ligue ne doit cependant pas laisser de côté toutes les autres questions, et il signale des actes commis par les fonctionnaires dans les colonies, et qui sont intolérables* ». Ici encore, saluons le début d'une longue série d'interventions coloniales. En 1899, la Ligue proteste contre les actes d'esclavage, d'exploitation et de violence qui sont commis en Afrique équatoriale. En 1900, elle intervient en faveur des anciens souverains de Madagascar. En 1902, pour la première fois, elle s'intéresse à l'Indochine, qui ne cessera plus de la préoccuper. La Ligue est devenue la grande protectrice des indigènes. Elle a inscrit à l'ordre du jour de ses Congrès certains problèmes coloniaux (comme le droit des indigènes à Madagascar ou la réforme de l'indigénat en Algérie) et le problème général de la colonisation. C'est à travers la Ligue et comme un élargissement de la Ligue, que les populations coloniales ont acclamé le Rassemblement populaire. C'est par confiance dans la Ligue qu'elles ont salué d'un grand espoir l'avènement au ministère des Colonies de Marius Moutet, ligueur, conseiller juridique de la Ligue pour les affaires coloniales, et défenseur infatigable des droits de l'indigène.

A la huitième séance du Comité central, le 30 août, une lettre du professeur Grimaux demande que la Ligue proteste contre l'arrestation arbitraire de Mme Haring par la police des mœurs. La protestation décidée ouvre la longue lutte contre la police des mœurs qui entraînera la Ligue, au delà des interventions particulières contre un régime abject, aux larges campagnes pour l'abolition de la prostitution. Plus généralement encore, l'affaire Haring se présente comme le premier épisode du combat engagé par la Ligue pour la liberté individuelle — combat qui se poursuit encore contre toutes les forces et toutes les formes d'arbitraire.

Le 9 novembre 1898, sur la proposition de Paul Viollet, spécialement convoqué, le Comité décide d'intervenir en faveur du curé de Cauterets, dont

le traitement avait été suspendu sans qu'il fût admis à présenter sa défense. Dès ce moment, la Ligue s'élève au-dessus des partis et du parti pris. Elle ne défend pas seulement les siens, mais également ceux de ses adversaires dont les droits sont méconnus. Pour mieux dire, elle défend le droit en toute personne opprimée. Essentiellement laïque, elle plaidera, quelques années plus tard, la cause des officiers de Laon, empêchés d'aller à la messe.

Ses adversaires le savent bien, tout en feignant de l'ignorer. C'est un lieu commun de leur presse que d'accuser la Ligue de partialité partisane. A peine pourtant se croient-ils eux-mêmes sous le coup d'une injustice qu'ils sollicitent son appui. La Ligue se contente de leur demander un dossier : si elle l'obtient et s'il est pertinent, elle intervient. La vérité oblige à dire qu'elle ne l'obtient pas toujours. Il y a quelque six mois, la fille du général Duseigneur adjurait la Ligue de protester contre la détention illégitime de son père ; le Secrétariat général, suivant l'usage, lui demanda des précisions : il les attend encore : la justice officielle s'est montrée plus coulante.

Au cours de la seule année 1898, la Ligue intervint encore en faveur de soldats injustement ou trop lourdement condamnés, contre des abus de pouvoir militaire, contre des brutalités de police, pour la revision d'erreurs judiciaires, contre l'application et le principe même des lois sur les menées anarchistes, dites scélérates. Toutes ces batailles, depuis quarante ans, continuent.

D'autres, dans les années suivantes, allaient se révéler nécessaires. La place me manque pour les mentionner. Je me bornerai à marquer, dans l'année 1899, la première intervention hors de France : Trarieux se rendit à Saint-Pétersbourg, afin de remettre au tsar la protestation du peuple de Finlande contre la violation de ses libertés séculaires. Quelques mois plus tard, la Ligue protestait contre les massacres d'Arménie et demandait l'intervention du gouvernement français pour en empêcher le renouvellement. En 1900, elle intervenait pour les Juifs de Roumanie, déjà persécutés. La même année, à propos du Transvaal, elle affirmait le droit des nations à l'indépendance.

« Nous ne sommes pas seulement la Ligue pour la défense des citoyens français ; nous sommes la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme », affirmait Trarieux en 1899. Et Pressensé, cinq ans plus tard : « Nous estimons que, de même que nos ancêtres, quand ils ont buriné pour jamais la Déclaration, n'ont pas seulement voulu écrire une charte pour les Français, mais ont prétendu formuler les titres retrouvés de l'humanité tout entière, il nous appartient d'intervenir dans les questions d'injustice internationale ». C'est en application de ces principes, en conformité de cette tradition, que la Ligue aujourd'hui s'élève contre les persécutions fascistes ou racistes, et qu'elle défend l'Espagne républicaine. Elle ne saurait s'abstenir sans abdiquer et sans renier ses fondateurs.

Il faut renouer à poursuivre cette histoire. Au moment où nous la quittons, la Ligue a déjà les principaux traits de sa figure justicière. Ajoutons seulement celui-ci :

Dans les années qui vont venir, la Ligue sera de plus en plus conduite des causes particulières aux réformes générales. Il ne lui suffira plus de combattre l'injustice, elle voudra la rendre impossible. Elle ne se bornera pas, comme le disait Pressensé, à faire suer à la légalité son maximum de justice, elle exigera des lois plus justes.

Ses études, ses projets, ses campagnes sont à l'origine des lois sur les associations et les congrégations, sur l'enseignement congréganiste, sur la séparation des Eglises et de l'Etat, sur les droits des fonctionnaires, sur l'achèvement de l'œuvre scolaire de la République, sur la justice fiscale, sur l'abolition de l'indigénat en Algérie, sur la liberté individuelle, etc. La première en France, et avant Wilson, elle a lancé l'idée de la Société des Nations. Elle a préparé la réforme (non encore obtenue) de la magistrature, la réforme (non encore obtenue) du Sénat, la réforme (non encore obtenue) de la presse. Ses propositions, si elles étaient votées et appliquées, feraient de la France une vraie démocratie, libre, juste et saine. Et elle a rédigé ce *Complément à la Déclaration des Droits* (1936), qui est la charte d'un monde nouveau, plus humain.

Voilà qui explique l'immense prestige de la Ligue. Elle a tenu ses promesses, et au delà.

En cinq ans seulement, de 1932 à 1937, elle a étudié 75.000 affaires. Elle a rendu à des milliers de petites gens les moyens de vivre dans la dignité et l'honneur. Elle a, sans distinction de partis ou de personnes, défendu la justice. Elle a sauvé de la mort ou du bagne, avec d'humbles martyrs, des personnages considérables, sans leur rien demander, pas même un peu de mémoire. Elle ne s'est jamais chargée d'une cause mauvaise. Quand elle ne savait pas, elle a eu le courage de dire : « Je ne sais pas. »

La Ligue a une bonne conscience.

Education civique et action politique

L'affaire Dreyfus n'a pas été seulement une affaire juridique, mais un moment de l'histoire. Autour du drame judiciaire éclata une crise morale et politique, qui bouleversa la vie publique. Et la Ligue, née de l'Affaire, se trouva, dès les premiers jours, vouée au redressement civique et à la lutte politique.

Trarieux et ses amis le répètent inlassablement : ce qui est en cause dans l'Affaire, c'est l'honneur et la vie d'un homme, mais ce sont aussi les principes de la morale républicaine et la République elle-même.

L'Affaire a servi d'occasion et de prétexte à la Contre-Révolution. La Contre-Révolution, on l'avait vue à l'œuvre « en 1826, sous la Restauration ».

tion ; en 1851, à la veille de l'Empire ; en 1876, sous le 16 mai » : on s'aperçoit, en 1898-1899, que « vingt-cinq années de régime républicain n'avaient pas suffi à la désarmer » (Trarieux, Pour la défense de la République. Sèvres, 14 janvier 1900).

Elle nie et elle viole « les principes fondamentaux de la Déclaration des droits de l'Homme » (id. ib.). A la Ligue « de faire renaitre dans le pays la clarté des immortels principes de la Révolution » (id. Le programme de la Ligue, 6 décembre 1900).

Notre devoir... se résume d'un mot : c'est de défendre contre les menaces sourdes de contre-révolution les principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme... Nous sererons les rangs autour de la France moderne... prêts à combattre toute entreprise de retour à la France du passé. (Trarieux, 4 juin 1898.)

Quelle est la tâche d'éducation civique pour laquelle la Ligue est fondée ? Elle apprend aux citoyens quels sont leurs droits, et ce qu'est le Droit. Rien de plus édifiant, à cet égard, que l'ordre du jour de ses Congrès nationaux : droit des femmes, droits des fonctionnaires, organisation de la démocratie, organisation de l'enseignement, justice fiscale, justice électorale, justice coloniale — il n'est pas une seule question, posée par l'actualité à la conscience nationale, qu'elle n'ait examinée du point de vue de la Déclaration.

Mais ce n'est encore qu'une partie de sa mission. Elle unit les républicains pour la défense de la République.

* * *

Nul n'ignore que la Ligue n'exige pas, sur tous les points de la politique courante, une profession de foi de ses adhérents. Elle laisse à chacun le droit de marcher suivant son état d'esprit, avec tel ou tel parti. Elle ne demande à tous qu'un seul engagement, c'est de toujours savoir reconnaître chez elle le terrain d'entente où tous les vrais, les bons républicains doivent pouvoir se retrouver et unir leurs forces défensives... (Manifeste du 10 mars 1902.)

Elle prépare le rassemblement des forces républicaines, étant elle-même un rassemblement des républicains. Mais elle n'assiste pas, impassible et lointaine, au combat pour la liberté : elle s'y jette et le dirige.

Si elle intervient à peine aux élections municipales de 1900 (à Paris tout au moins), c'est que des candidats trop prudents redoutent de se compromettre avec elle. Aux élections législatives de 1900, elle se prononce nettement :

Lorsque, au mois de juin 1898, peu de temps après la nomination de la Chambre dont les pouvoirs vont prochainement expirer, la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est fondée, bien peu comprirent la portée profonde de l'œuvre qu'elle se proposait d'entreprendre. On affecta de la considérer comme une association restreinte à la défense d'une question de justice, sans doute, mais d'une justice ne s'appliquant qu'à un intérêt particulier et transitoire. Il fallut plusieurs années d'efforts ininterrompus, d'une propagande sans trêve sur tous les points du territoire, pour faire clairement apparaître le but social de son programme et le haut intérêt politique dont elle s'inspirait.

Aujourd'hui, nul ne peut nous contester l'honneur d'avoir été les premiers à discerner, derrière une crise judiciaire née des plus extraordinaires intrigues, le péril imminent d'un complot contre-révolutionnaire : à en

avoir dénoncé les instigateurs ; à avoir ouvert enfin les voies à l'organisation de la défense républicaine.

Ce passé ne nous permet pas de rester inactifs au moment où le pays se prépare à faire connaître ses sentiments sur l'issue des crises que nous avons traversées, et nous avons, nous aussi, à arrêter notre ligne de conduite au cours de la période électorale qui va s'ouvrir et où seront si gravement engagées les destinées de la République.

La Ligue trace leur devoir aux électeurs républicains : « *Toujours préférer à ceux qui n'aiment la liberté que pour la forme, à ceux surtout qui la redoutent ou la méprisent, les fidèles disciples de notre inviolable Déclaration des Droits, qui cherchent sincèrement comme nous, en toute matière, le Droit, la Justice, la Lumière et la Vérité.* »

Termes trop vagues ? Elle les précise. En pleine mêlée électorale, le 20 avril 1902, elle tient à Paris une assemblée générale extraordinaire. Y prennent la parole, avec Trarieux, Anatole France et Louis Havet.

Que dit France ? « *Citoyens, vous voterez, contre les nationalistes, pour les candidats vraiment et intérieurement républicains ; non pour ces tristies et pâles candidats qui flottent mollement entre le nationalisme et la République. Vous n'irez pas noyer vos suffrages dans les limbes d'un libéralisme qui respecte toutes les oppressions et toutes les iniquités. Vous les donnerez au candidat qui, radical, radical-socialiste ou socialiste, réclame la liberté véritable, celle qui ne reconnaît pas de liberté contre elle.* »

Et Louis Havet, ce modéré : « *Puisque je fais ici une profession de foi, je vous dirai que je ne suis pas collectiviste. Ma raison n'adhère à aucun socialisme. Je ne suis, pour cela, aveugle ni sur les tendances gênereuses des socialistes, ni sur l'utilité de l'utopie... Les succès socialistes ne me font pas peur. J'ai applaudi Jaurès en France et j'ai applaudi Vandervelde en Belgique. Je voterais donc avec empressement pour un socialiste, non seulement contre un pur clérical, mais contre un de ces progressistes qui ont progressé à rebours... « *Votons tous et toujours* », disais-je tout à l'heure. J'ajoute cette recette pratique : dans les cas douteux, votons à gauche.* »

Reprenez enfin l'ordre du jour des Congrès de la Ligue. En face des questions doctrinales énumérées tout à l'heure, vous y trouverez les problèmes d'action immédiate, intérieure ou extérieure : la discipline républicaine (1906), la défense républicaine (1908), la grève des postiers (1909), la grève des cheminots (1910), la question du Maroc (1906 et 1925), les conditions d'une paix durable (1916), l'examen des traités (1920 et 1932), le rapprochement franco-allemand (1921), la reconstruction de l'Europe (1922), l'occupation de la Ruhr (1923), la résistance au fascisme (1926 et 1934), la défense commune de la démocratie et de la paix (1937), les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie (1938).

Ceux de ses adversaires qui font grief à la Ligue de son action politique, et l'accusent de déviation, montrent ainsi qu'ils ignorent ses origines et ses débuts. Le plus piquant est qu'elle se montre aujourd'hui plus réservée, quant aux luttes

électorales, qu'elle ne l'était en ses premiers temps. Mais sur l'essentiel, l'union des républicains pour la défense de la République, de Traurieux à Pressensé, de Pressensé à Buisson, de Buisson à Victor Basch, elle est restée aussi ferme, aussi décidée, aussi militante.

La réaction contre laquelle la Ligue s'est fondée s'appelait le nationalisme. La réaction contre laquelle lutte aujourd'hui la Ligue s'appelle le fascisme. Le péril n'a pas changé de nature : il a changé de degré.

Le nationalisme, c'était déjà la violence. Le fascisme, c'est le crime : crime contre les personnes (Matteotti, Ossietzki, les Rosselli) — crime contre les peuples (Ethiopie, Espagne, Chine, Autriche).

Le nationalisme avait de l'honneur une conception singulière : il fit d'un faussaire un héros national. Le fascisme a perdu jusqu'au sentiment de l'honneur : on cherche en vain à le piquer d'honneur — et songez à la honte des procès Tardieu-La Rocque. Le fascisme, c'est la boue.

Le nationalisme se faisait de la patrie une idée étroite et sectaire, il était du moins patriote. Le fascisme est trahison : parce que la France est républicaine, il sert les dictateurs étrangers contre la France.

Le nationalisme haïssait et piétinait les droits de l'Homme. Le fascisme hait et piétine les sentiments les plus profonds de l'âme humaine. Il fait le mal pour le mal — pour le plaisir de voir souffrir, de torturer et d'humilier. Le fascisme, c'est la barbarie.

Nos anciens avaient à défendre la justice et la

liberté. Nous devons les défendre encore et, avec elles, la paix et la civilisation. Voilà pourquoi la Ligue a été à l'origine du Rassemblement populaire — pourquoi elle en a été le ciment — pourquoi elle y reste, malgré les dissensions et les déceptions. Refusant d'en être, et d'y tenir la place qu'elle occupe, elle eût renié ses fondateurs.

* * *

On n'achève pas sans mélancolie cette histoire.

Donc, quarante ans d'efforts constants auront été inutiles ? Pour se retrouver devant une menace plus lourde, à quoi bon tant de sacrifices ? Ne nous lasserons-nous pas des batailles gagnées et toujours à reprendre, et des espoirs toujours déçus ?

Nous ne nous lasserons pas.

De l'affaire Dreyfus, nous avons attendu toute la justice ; nous ne l'avons pas obtenue, nous n'y avons pas renoncé.

De la victoire, nous avons attendu la paix durable : nous ne l'avons pas obtenue, nous n'y avons pas renoncé.

Du Rassemblement populaire, nous avons attendu le miracle d'un monde affranchi et transformé : nous ne l'avons pas obtenu, nous n'y avons pas renoncé.

Tous les espoirs sont toujours démesurés, toutes les batailles sont toujours à reprendre. Au lendemain de chaque victoire, il faut se dire : « Re commençons ». Mais tout l'idéal demeure possible tant qu'il reste, pour l'atteindre, des hommes décidés à recommencer.

Emile KAHN.

Contre l'étouffement de l'affaire du C. S. A. R.

Une résolution du Comité Central

La Ligue des Droits de l'Homme s'est gardée d'intervenir dans l'instruction ouverte dans l'affaire du C.S.A.R.

Elle estimait que les faits connus (constitution de dépôts d'armes, introduction clandestine d'armes étrangères, construction d'abris et de « chambres de tortures », formation de groupes armés, plan d'investissement d'édifices publics, attentat de la rue de Presbourg, assassinat des frères Rosselli, tentatives d'empoisonnement par bacilles), constituaient des délits assez graves pour que la justice suive implacablement son cours.

Elle pensait qu'après la terrible explosion de Villejuif, démontrant la nocivité des munitions amassées et suivant les engagements formels du ministre de l'Intérieur aux obsèques des victimes, le crime recevrait un châtement exemplaire.

Elle s'émeut, comme toute la France républicaine, de la suspension des enquêtes, du renoncement à rechercher les meneurs occultes, les bailleurs de fonds et les complices étrangers.

La Ligue des Droits de l'Homme a toujours soutenu que la liberté provisoire devrait être le régime de droit commun ; elle n'a jamais pu l'obtenir ; dans ces conditions, alors que sont maintenus en détention les auteurs de délits infiniment moins graves, elle s'étonne et s'alarme de voir libérer un à un les inculpés dans l'affaire du C.S.A.R. comme si la justice entendait pré luder à un acquittement général.

Elle rappelle au Gouvernement de la République que son devoir strict est de veiller au maintien de l'ordre et à la sauvegarde des institutions démocratiques.

Elle demande à tous les citoyens attachés à la paix civile de protester avec elle contre l'étouffement de la conspiration la plus vile et la plus sanglante qui ait été ourdie depuis les débuts de la III^e République.

(7 juillet 1938).

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 3 mars 1938

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne, Mmes Odette René-Bloch, Collette Kahn, Andrée Viollet, M. Barthélemy, Caillaud, Casati, Corcos, Gérin, Guerry, Gueutal, Prudhommeau.

Excusés : MM. Bozzi, Damalix, Gombault, Grumbach, Hérold, Hersant, Joint, Kayser, Lacoste, Lisbonne, Mathieu, Michon, Philipp, Picard, Planche, Platon, Rutysen, Texier, Viollette.

La situation internationale

Projet de résolution. — La discussion est ouverte sur le projet de résolution présenté par M. Gérin à la séance du 27 février et adapté, conformément à la décision de ce jour, par une commission composée de MM. Victor Basch, René Gérin, Emile Kahn et Marius Moutet.

Le texte nouveau est ainsi conçu :

PROJET DE RESOLUTION SUR LA SITUATION INTERNATIONALE

En présence d'une situation internationale de plus en plus tendue, dangereusement aggravée, en quelques semaines par l'ultimatum hitlérien à l'Autriche, (12 février), par le discours du Chancelier Hitler au Reichstag (20 février) et, le même jour, par la démission de M. Eden.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme constate qu'après les atteintes déjà portées à l'indépendance des peuples et à la paix en Chine, en Ethiopie, en Espagne et en Autriche — la prétention, ouvertement affichée, des gouvernements fasciste et raciste à s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres nations, comme la Tchécoslovaquie, menace la paix générale.

Le Comité Central observe que l'audace croissante de ces gouvernements tient à l'impunité d'agressions qui s'engendrent.

Et que cette impunité elle-même tient à l'indécision des puissances démocratiques, à leur défaut de solidarité effective, à leur résignation finale devant les faits accomplis.

Ainsi s'expliquent, dans l'abandon de la sécurité collective et le crépuscule de la Société des Nations, les craintes des petits Etats, cherchant une protection contre la guerre, soit dans la neutralité, soit dans la soumission aux puissances totalitaires — le changement d'orientation de la politique anglaise, composant avec les ambitions fascistes et racistes — et, dans un monde qui retombe au régime de la force, la concurrence accélérée et désastreuse des armements.

Devant les signes multipliés de glissement vers une guerre générale, catastrophe qui sombrerait la civilisation européenne, la Ligue des Droits de l'Homme, inébranlablement attachée à la paix, adresse un avertissement solennel aux gouvernements et aux peuples, et particulièrement au gouvernement et au peuple de France.

La Ligue des Droits de l'Homme est profondément convaincue :

Que le déclin de la solidarité collective n'est pas dû à la fausseté du principe, mais à la défaillance des gouvernements qui avaient la charge de l'appliquer ;

Que la paralysie de la Société des Nations, ne provient pas de l'inconsistance de son Pacte ou de l'infirmité de sa constitution (bien que l'action de la Société ait été plusieurs fois entravée par l'obligation d'unanimité et par l'existence d'une notice internationale assurant le respect de ses

décisions), mais qu'elle provient du manquement des Etats-membres aux engagements par eux souscrits ;

Que les systèmes qu'on oppose à la sécurité collective (pacte à quatre, accords bilatéraux) ne peuvent garantir ni l'indépendance des peuples, comme le démontre l'exemple de l'Autriche, ni la paix générale comme le prouve l'échec de la Conférence de Siresa, précédant immédiatement l'ouverture du cycle des agressions.

La Ligue des Droits de l'Homme ne croit donc pas qu'il soit sage, pour les peuples amis de la paix, de répudier le principe de la sécurité collective et de désertir la Société des Nations. Mais elle estime que pour rendre aux principes et à l'organisme de Genève l'autorité qu'ils ont perdue il ne suffit pas d'en affirmer la valeur; il faut en démontrer l'efficacité par l'action et compléter le système de Genève par un effort général de désarmement et de coopération économique, qui fonde la sécurité des nations sur leur solidarité effective.

En conséquence, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme demande au gouvernement français, comme l'a demandé le Comité national du Rassemblement populaire :

1° De lancer un appel à tous les gouvernements et à tous les peuples, et de donner à cet appel l'éclat et le retentissement qu'assurent aujourd'hui les moyens puissants de diffusion;

2° De proclamer, en cet appel, comme le principe fondamental de la politique française, le droit de tous les hommes et de toutes les nations, quelles que soient leurs origines et quel que soit leur régime, à la vie et à la paix;

3° D'adjurer les gouvernements de consentir, comme la France s'y déclare prête, à une limitation immédiate des armements, puis à leur réduction internationalement contrôlée ;

4° D'offrir à tous les peuples les moyens de vivre de leur travail par une meilleure répartition des richesses (matières premières et crédits) entre les nations, sous la seule garantie que ces richesses ne puissent être utilisées contre la paix et la liberté d'aucun peuple.

Le Comité Central veut espérer qu'un tel appel à la raison — inspiré par le sentiment que la paix est, pour tous les hommes, le bien le plus précieux, et que la conservation de ce bien collectif dépend de leur volonté collective — sera entendu et suivi. Au cas contraire, le devoir de la France, loin de se résigner à la guerre, sera de grouper autour d'elle les gouvernements résolus à défendre la paix avec elle, et de rallier les peuples à l'œuvre de salut commun.

La France peut le faire, en resserrant son amitié avec les Etats-Unis et la Russie, et en multipliant les contacts avec le peuple anglais qui, lui, n'a pas changé.

La France peut le faire, si elle sait, au-delà des gouvernements, parler aux peuples, à tous les peuples, et surtout à ceux qui, subjugués et trompés, et néanmoins frémissants, peuvent être gagnés par des offres fraternelles et généreuses à la cause de l'entente entre les nations.

La France le fera, si elle ose enfin parler net.

Qu'elle dise clairement, aux gouvernements amis et aux autres, jusqu'où elle peut aller et jusqu'où elle n'ira pas.

Qu'elle dise oui à toutes les concessions justes, à tout ce qui peut rendre plus fructueux le travail des hommes et des peuples, et plus facile leur existence.

Qu'elle dise non à toutes les iniquités, à toutes les violences, à toutes les contraintes ; non, à la reconnaissance de la domination italienne en Ethiopie — non, à l'attribution des droits de belligérance à Franco — non, aux actes de piraterie, aux destructions de villes ouvertes, au massacre de populations sans défense.

Qu'elle réponde à ces attentats en rendant au peuple espagnol, comme le Droit l'exige, la liberté commerciale, c'est-à-dire le moyen de se procurer les armes indispensables pour refouler le flot montant de barbarie qui menace de recouvrir l'Europe.

La Ligue des Droits de l'Homme compte sur le gouvernement issu du Rassemblement populaire, sur la Chambre du Rassemblement populaire, sur les masses que groupe le Rassemblement populaire, pour tenir le serment du 14 juillet 1935 et tenter enfin de donner au monde, dans la sauvegarde de la Liberté, la Paix humaine.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres de membres du Comité qui n'assistent pas à la séance :

1° De M. Bozzi :

« Je vote le projet de résolution bien que je me rende compte qu'il nous est plus facile à nous, à la Ligue, de dire le droit abstrait et absolu, qu'à un gouvernement, même de Front populaire, même intégralement socialiste, de le réaliser.

« Car, hélas, en la matière, nous ne sommes pas seuls, ni assez forts pour agir en dehors des autres, encore, moins contre les autres.

« Tout au plus avais-je pu exprimer le désir que fût affirmé, en même temps que notre attachement au désarmement, simultané et contrôlé, notre acquiescement à la nécessité actuelle d'armements que nous rendent, d'une part, invulnérables à l'agression, et, d'autre part, capables de résister aux chantages de la force hitlérienne et mussolinienne ».

2° De M. Camille Planche :

« Je ne puis accepter de contresigner par mon vote cette affirmation (qui a, je crois bien, été repoussée autrefois par la Ligue) que l'existence d'une force internationale, soit l'une des causes de la « paralysie » de la S. D. N.

« En outre, si je crois qu'il faut dire non à la reconnaissance de la domination italienne en Ethiopie, je ne pense pas qu'il faille s'en tenir éternellement à une telle solution négative, mais qu'il faudrait bien proposer quelque chose.

« De même pour la guerre d'Espagne où la Liberté commerciale ne résoudra pas le problème, qui reste celui-ci : mettre fin au carnage.

« Mais je note, avec joie, que la Ligue propose un appel solennel pour la Paix.

« Aussi, en considération de toute la partie positive du texte de la motion, je ne désire pas voter contre l'ensemble. Je déclare donc m'abstenir ».

3° De M. Roger Picard :

« Je tiens à vous adresser mon vote en faveur de la belle résolution sur la situation internationale que vous m'avez communiqué.

« La seule réserve que je formulerais sur ce texte vise le numéro 4 de la troisième partie, qui traite d'une meilleure répartition des matières premières et des crédits. Cette formule, que vous employez en toute sincérité, sert trop souvent à cacher des convoitises malhonnêtes, à dissimuler des revendications purement politiques, quand elle n'exprime pas — ce qui est encore le moindre mal — de simples utopies économiques. Quand le monde sera devenu un peu moins belliste, quand on cessera de pousser à l'aularicie, et quand on reprendra la notion du respect des engagements commerciaux et de la monnaie droite, les matières premières et les crédits circuleront comme par le passé, c'est-à-dire avec la plus grande facilité. Je n'ai pas souvenir que le problème se soit posé avant 1914, et je n'y vois, en définitive, qu'un des nombreux prétextes de guerre tenus en réserve par les dictatures voisines.

« Vous m'obligeriez en voulant bien signaler mon opinion à nos collègues, jeudi prochain, en leur transmettant mes excuses ».

M. SICARD de PLAULOZES demande qu'au paragraphe 2 on réclame le droit de tous les peuples à la vie, à la paix et aussi à la liberté.

M. CORCOS. — Nous devons nous inspirer des vues spéciales de la Ligue sur les problèmes actuels. Comment faut-il aborder les problèmes des armements et du désarmement contenus dans la résolution ? On dit que les armements à outrance rendent la guerre inévitable et les revendications coloniales de l'Allemagne sont une autre menace. La question très complexe pourrait être examinée sous les aspects suivants :

1° Le désarmement pourrait amener des troubles sociaux du fait qu'une partie de l'industrie travaille actuellement pour la guerre ;

2° Nous devons aborder la question sans nous préoccuper des conséquences économiques ;

3° Il n'est pas prouvé que les armements conduisent à la guerre ;

4° En ce qui concerne les revendications allemandes et italiennes, si l'on admet que la colonie soit un avantage, la Ligue doit examiner si, au point de vue du droit, la France est dans des conditions différentes des autres peuples colonisateurs.

5° Les colonies sont toutes déficitaires et ne présentent aucun avantage ;

6° La Ligue se doit d'examiner, non pas une ou plusieurs parties, mais l'ensemble des problèmes internationaux.

M. BASCH, après cet exposé, déclare qu'il est regrettable que M. Corcos n'ait pas présenté un contre-projet.

M. CASATI présente les observations suivantes : le projet de résolution, d'une forme trop générale, est vague et imprécis. Le problème des minorités n'y est pas franchement abordé. La Ligue devrait envisager une redistribution des domaines coloniaux. Dans l'acuité du problème actuel, le régime hitlérien a une grande part de responsabilité, mais les alliés ont aussi la leur. Il serait dangereux d'être liés avec l'U.R.S.S. par une alliance militaire. Enfin, la Ligue devrait proposer la Fédération des Etats danubiens.

M. BASCH. — Nous avons dit et répété que les principes au nom desquels des colonies ont été enlevées à l'Allemagne étaient faux. Les négociateurs des traités ont commis des erreurs : cela aussi a été maintes fois constaté par nous. Et de même nous avons toujours préconisé la Fédération danubienne.

M. CAILLAUD. — Toute la question est de savoir jusqu'à quel point nous pouvons et devons engager des conversations avec Hitler et Mussolini et de souligner la responsabilité du capitalisme international pourvoyant les dictateurs et de montrer le danger croissant que crée la dénatalité en France face à l'Allemagne et l'Italie.

M. JACQUES KAYSER et M. MAURICE MILHAUD ont proposé un certain nombre d'amendements.

Le Secrétaire général donne lecture de leurs lettres :

1° M. Kayser :

« Voici quelques observations que me suggère la lecture du projet de résolution sur la situation internationale :

Paragraphe 1. — Dans l'énumération des faits qui ont aggravé la situation internationale, je crois qu'il faudrait placer en tête les mesures d'ordre intérieur, prises en Allemagne le 4 février.

Paragraphe 3, 4^e ligne. — Substituer au mot « démocratiques » les mots « amis de la paix ».

Paragraphe 4, 5^e ligne. — Au lieu de « politique anglaise composant avec les ambitions fascistes » mettre « politique anglaise cherchant à composer, etc. ».

Page 2, 1^{er} paragraphe. — Rédiger ainsi : « que les systèmes d'accords bilatéraux ou localisés qu'on oppose à la sécurité collective ou aux pactes régionaux ne peuvent garantir ni l'indépendance des peuples, ni la paix générale » (l'ouverture du cycle des agressions n'est pas postérieure à l'échec de Stresa. Il commence avec le conflit sino-japonais et, en ce qui concerne l'Allemagne, avec la déclaration unilatérale de réarmement).

Page 2, 2^e paragraphe. — In-fini. Rédiger ainsi : « et offrir à toutes les nations de fonder leur sécurité sur leur solidarité effective par des mesures concertées de désarmement et de coopération économique. »

Dans l'énumération qui suit :

3° Trouver une rédaction qui relie les mots « internationalement contrôlée » non seulement à la réduction, mais encore à la limitation des armements.

Page 2, dernier paragraphe. — Rédiger ainsi : « La France peut le faire en resserrant son amitié et en multipliant les contacts notamment avec les Etats-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne. »

Page 3, 5^e paragraphe. — Ajouter après le mot « reconnaissance » les mots « de jure ».

2° M. M. Milhaud :

« Je trouve le projet de résolution qui nous est soumis excellent.

Je souhaiterais les deux adaptations suivantes que je propose au Comité.

Première partie :

« 1° Quatrième alinéa, remplacer les mots « le crépuscule » par ceux « l'impuissance ». L'expression « le crépuscule » donne, à mon avis, l'impression que la Société des Nations est sur le point de disparaître, selon l'opinion de la Ligue des Droits de l'Homme. Or, ce n'est certainement pas le désir des auteurs du projet de résolution.

« 2° Troisième parti : point 4^e.

« Nouvelle rédaction :

« D'offrir à tous les peuples les moyens de vivre de leur

travail par une meilleure répartition des richesses entre les nations et par les ajustements nécessaires à cette fin, mais ceux-ci ne pouvant être envisagés que sous la condition formelle d'un retour à l'universalité de la S. D. N. et de l'attribution simultanée à celle-ci des moyens lui permettant d'accomplir efficacement sa mission de protection des faibles, d'apaisement des conflits naissants, de conciliation et d'arbitrage et de large coopération internationale dans un esprit d'objectivité absolue ».

« Naturellement, je vote la résolution.

M. BAYET. — Il y a actuellement des peuples attaqués ou menacés : Espagne, Autriche, Tchécoslovaquie, et l'Allemagne profite de ces attaques et de ces menaces pour réclamer des colonies. Les lui accorder en ce moment, et pour ces raisons, causerait en Europe une véritable stupeur. On doit les lui refuser tant qu'elle attaquera ou menacera.

M. BASCH trouve très justes les observations de M. Bayet et demande qu'on étudie les moyens de résoudre ce problème des colonies.

M. PRUDHOMMEAUX est d'avis que puisque tous les moyens d'ordre politique ou diplomatique de rétablir la paix et la sécurité internationales se sont révélés impuissants, il ne reste peut-être, pour amener les États totalitaires à renoncer à leurs agressions, qu'à chercher avec eux un terrain d'entente sur le terrain économique, notamment par une transformation du *status quo* colonial.

M. BASCH. — Le projet de résolution présenté par M. Gérin est, en effet, une étude générale de la situation internationale et, pour le compléter, il sera nécessaire d'étudier en détail toutes les questions qu'il soulève.

M. GUEUTAL approuve entièrement le projet de résolution.

Amendé en certains passages (voir *Cahiers* 1933, pages 174 et 175), le projet est mis aux voix.

Il est voté à l'unanimité des membres présents, à l'exception de M. Casati qui vote contre, et de M. Corcos, qui s'abstient.

Les avis donnés par MM. Bozzi, Planche, Roger Picard, Kayser et Milhaud ont été publiés. (Voir ci-dessus).

MM. Damalix, Joint, Lisbonne, Malhieu, Philip, Platon, Ruyssen, Texier et Viollette ont voté par correspondance pour le projet.

Conférence Vandervelde

M. BASCH signale une magnifique conférence de Mme et M. Emile Vandervelde qui, revenus d'Espagne, ont pu se rendre compte de l'immense effort accompli par les républicains pour résister au fascisme. La conférence Vandervelde sera prochainement éditée par la Ligue.

Congrès de l'Union des Syndicats de la Seine

M. KAHN expose que l'Union des Syndicats de la Seine avait pensé à organiser le 19 mars, un Congrès du Front populaire de la région parisienne : en raison de l'opposition de certains partis et groupements adhérents au Comité national de Rassemblement populaire, ce projet a été abandonné, mais une Conférence d'information est prévue à sa place. Le Comité national a demandé aux organisateurs tous renseignements relatifs aux organisations participantes comme au caractère que devait avoir la réunion. En attendant la réponse, les Sections et Fédérations de la Ligue sont invitées à s'abstenir.

M. CAILLAUD déclare qu'il s'agit non d'un Congrès mais d'une réunion d'information sur laquelle il ne peut donner aucune précision.

Meeting Thaelmann

Le gouvernement ayant interdit le meeting qui devait avoir lieu le 25 février en faveur de Thaelmann, le Bureau de la Ligue a élevé la protestation suivante qu'approuve le Comité Central :

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, sûr d'être approuvé par le Comité Central et la Ligue tout entière,

Élève une protestation énergique contre l'interdiction par le gouvernement du meeting organisé le vendredi 25 par le Comité Thaelmann.

Cette mesure, en effet, ne constitue pas seulement une grave atteinte à la liberté de réunion et de parole. Mais elle ne peut pas ne pas apparaître comme une concession aux impérieuses exigences formulées par le Führer-Chancelier dans son discours au Reichstag.

Quelle que soit la prudence dont notre gouvernement estime devoir user dans ses relations avec les États dictatoriaux, il est incompréhensible et inadmissible qu'il soit interdit à l'opinion publique française d'exprimer librement son horreur pour la dictature, de dénoncer les menaces dirigées contre la paix et de proclamer sa ferme volonté de veiller, en face des prétentions fascistes, au maintien des libertés publiques, fondement de toute démocratie.

(28 février 1938).

La Presse hitlérienne et la Ligue

M. BASCH donne lecture, à titre documentaire, de quelques extraits de journaux hitlériens, qui utilisent contre la Ligue les attaques des démissionnaires.

Nouveau procès de Moscou

M. BASCH donne lecture d'une lettre de Victor Serge, qui proteste contre le procès des 21 et prie la Ligue d'intervenir auprès du gouvernement de Moscou en demandant que soient sauvegardés tous les droits de la défense.

M. BASCH rappelle que Victor Serge, convoqué par le Bureau, ne s'était pas rendu à cette invitation parce que absent de Paris. La commission se propose de convoquer à nouveau Victor Serge ainsi que d'autres témoins.

Plusieurs membres du Comité Central qui ont connu Rakovsky alors qu'il était ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris ne croient pas qu'il ait été capable de tractations criminelles avec les ennemis de son pays.

Le Bureau de la Ligue avait déjà adressé à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. une lettre qu'a signée le Président (Voir *Cahiers* 1938, page 184).

M. CORCOS dit que lors des premiers procès de Russie, il a été fort ébranlé par les aveux des accusés. Il s'étonne des attitudes contradictoires du gouvernement de Moscou qui, parfois, refuse tout renseignement et parfois aussi, en donne lui-même à la presse. Y a-t-il eu des tractations entre officiers allemands et personnages politiques russes ? C'est possible, et ce qui est bien probable c'est que les accusés actuels sont en opposition doctrinale avec Staline qui a fait le rêve insensé de courber sous sa seule volonté un peuple de 145 millions d'habitants.

M. GUERRY tout en approuvant la démarche faite au nom de la Ligue, rappelle les exécutions multiples qui ont eu lieu en France pendant la Révolution en face de la coalition européenne. En somme, les Russes font ce que nous avons fait nous-mêmes dans des circonstances analogues ; il n'y a pas lieu de s'en occuper davantage.

Ordre du jour

Mme ODETTE RENÉ-BLOCH constate qu'en dehors des questions de politique dont s'occupe le Comité Central, il en est d'autres qui méritent sa sollicitude, tels la capacité civile des femmes et les lenteurs de la justice, pour ne citer que quelques exemples. On pourrait consacrer à chaque séance, une demi-heure à une question d'actualité.

Mme COLLETTE-KAHN estime que ce que demande Mme Bloch est souhaitable, mais que ce ne sera possible que si on limite le temps de parole accordé à chaque orateur.

Séance du 17 mars 1938

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Bayet, Bourdon, Hérol, Sicard de Plauzolles, Vice-Présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Ethenne, Trésorier général.

Espagne. — Le Comité de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine invite la Ligue à participer, le 18 mars, à une commission

exécutive élargie, en vue de l'organisation d'une manifestation internationale de solidarité à l'occasion du 7^e anniversaire de la proclamation de la République espagnole.

Le Président représentera la Ligue à cette réunion.

Rassemblement universel pour la Paix. — Le Rassemblement universel pour la paix a édité un petit papillon de propagande en faveur d'une action pour la Chine et du boycott du Japon. Ce papillon, destiné à être apposé sur les lettres ou imprimés, est offert gratuitement à la Ligue par le Rassemblement universel pour la Paix.

Le Bureau décide d'en prendre quelques centaines.

Radio-Liberté (Participation aux frais des élections radiophoniques de 1937). — Radio-Liberté demande à la Ligue de participer, selon ses possibilités, aux dépenses, — qui ne sont pas encore couvertes, — engagées lors des élections radiophoniques de 1937.

En raison des ressources limitées dont la Ligue dispose, le Bureau regrette de ne pouvoir accorder à Radio-Liberté l'aide sollicitée.

Tunis. — Le Secrétaire général communique au Bureau une nouvelle protestation de l'ancienne Section de Tunis, contre sa dissolution.

Le Bureau décide de joindre ce document au dossier qui sera remis à la Commission des conflits au Congrès.

Réunion Interfédérale d'Arras. — Les Fédérations de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme, se sont réunies à Arras, le 13 février, sous la présidence du Secrétaire général.

Une quarantaine de délégués ont pris part à cette réunion, au cours de laquelle s'est affirmé l'accord avec le Comité Central sur les grandes questions à l'ordre du jour. Un débat des plus intéressants s'est institué sur l'organisation efficace de la propagande.

Antisémitisme. — 1^o *Toulouse (grèves de).* — Le Bureau a été saisi, dans sa séance du 3 mars, des incidents qui se seraient produits à Toulouse, au cours de récentes grèves, et des protestations qu'ils ont suscitées.

La Ligue a demandé des renseignements à la Section de Toulouse. Le président a répondu par la lettre suivante :

« J'ai eu, en effet, connaissance d'une affiche qui portait, je ne me souviens plus bien exactement des termes, mais à peu près ceci : « Ces mesures (ou ces renvois, ou quelque chose d'approchant) sont l'œuvre des patrons juifs : Gompel, Lévy, etc... (suivaient quatre ou cinq noms). L'affiche en question remontant à plus de deux mois, je n'ai pu en retrouver d'exemplaire.

« Mais, pour apprécier la portée de ces termes, il faut justement se préoccuper des causes de la grève et de son évolution.

« Les causes : la non-révision ou le non-examen (car il y a les deux cas) du contrat collectif. La prétention par les patrons de congédier tous les employés cégétistes et de ne garder que les adhérents des syndicats chrétiens. Les secours ouvertement distribués aux adhérents des syndicats chrétiens alors que les patrons déclaraient qu'ils attendraient que les autres crevent de faim, etc... enfin une attitude patronale intransigeante et même en certains points révoltante. L'affiche faisait donc grief aux patrons « juifs » de leur collusion avec les syndicalistes professionnels « chrétiens. »

« Voilà, ramené à sa valeur, l'incident dont vous avez été saisi.

« Quant aux cris : « A bas les patrons juifs », je ne suis pas au courant. Cela est loin d'être impossible.

« J'estime donc que, si les termes en soi sont blâmables, ils trouvent dans les circonstances particulières de cette grève, une excuse plus que suffisante.

« Je dois ajouter, pour être complet, que l'attitude des patrons n'a pas changé, et que les syndicats ont cédé sur tout, même sur la réduction du personnel et le réembauchage par échelons, sauf sur cette question du renvoi des seuls affiliés à la C.G.T. (car le droit de choisir, revendiqué par les patrons, n'est pas autre chose). Les syndicalistes cégétistes proposent le renvoi d'abord de ceux pour lesquels il y aurait un motif légitime de plainte, puis des auxiliaires, puis des derniers embauchés, ce qui paraît assez raisonnable.

Le Bureau est douloureusement surpris de cette réponse. Il espérait que les faits regrettables qu'on lui avait signalés étaient faux. Il regrette qu'une organisation syndicale puisse, si légitimes que soient ses griefs et ses revendications professionnelles, faire une distinction d'origine ou de race entre les patrons, et se livrer à un antisémitisme condamné par toutes les traditions ouvrières. Il ne regrette pas moins qu'une Section de la Ligue, ou son porte-parole, excuse des errements aussi contraires aux principes constants de la Ligue.

2^o *Affaire du Lycée de la porte d'Auteuil.* — Le Bureau s'est préoccupé, dans sa séance du 3 mars, de la campagne antisémitisme menée par M. Darquier de Pellepoix, conseiller municipal du 17^e.

On lui signale qu'à l'instigation de ce conseiller municipal, des tracts grossiers, protestant « contre la dictature juive », seraient distribués aux élèves du lycée de la porte d'Auteuil.

Le Bureau décide d'adresser une protestation au ministre de l'Éducation nationale et au ministre de l'Intérieur.

Affaire Platon. — Le Secrétaire général donne connaissance au Bureau d'un vœu émis par le docteur Platon demandant que le Comité Central insiste auprès du ministre de la Justice pour la prompt modification de l'article 44 du Code d'Instruction criminelle et demande au même ministre de transmettre d'autorité sa requête en révision à la Cour de cassation.

Le Bureau décide de faire la première démarche.

En ce qui concerne la requête en révision, le Bureau est obligé, à son vif regret, de constater que la loi ne permet pas au ministre d'envoyer devant la Cour de cassation une requête en révision dont le délai est prescrit, ce qui est malheureusement le cas pour la requête du docteur Platon.

Chamalières. — La ville de Chamalières a été plusieurs fois citée, en ces derniers mois, comme siège de quelques-uns des organisateurs du complot contre la République. La Section veut qu'on sache que Chamalières est une cité fermement républicaine, administrée par une municipalité républicaine. La Section, qui date de trois années, seulement, groupe les démocrates les plus ardents de la localité.

Elle a voté l'ordre du jour suivant :

« La Section de Chamalières, cité républicaine, administrée par une municipalité républicaine, forte de ses cent trente ligueurs : 1^o condamne les auteurs du complot contre la République et contre la France ; 2^o flétrit ceux qui, pour satisfaire leur haine du régime, n'hésitent pas à pactiser avec les dictatures, ennemies déclarées de la France démocratique, et recevoir d'elles armes et subsides ; 3^o s'indigne à la pensée que des hommes résidant sur le territoire de la commune de Chamalières aient pu, dans leur aberration criminelle, nourrir le dessein de déclencher dans notre pays la plus horrible des guerres, celle qui oppose les hommes d'une même patrie, et parfois les membres d'une même famille ; 4^o la Section de Chamalières demande : a) que l'enquête sur les agissements du C.S.A.R. soit poursuivie sans faiblesse, b) que les inspirateurs du complot, ses commanditaires, ceux qui l'ont préparé et ceux qui devaient l'exécuter, soient livrés, sans exception à la justice française et soumis à la rigueur des lois. »

Le Bureau exprime à la Section de Chamalières ses plus vives félicitations pour l'action qu'elle poursuit si heureusement.

La Tour-du-Pin. — La Section de La Tour-du-Pin a, dans sa séance du 13 mars, émis le vœu suivant :

« Emue des critiques adressées au Comité Central à l'occasion de son entrée au Rassemblement populaire et de l'action qu'il y mène, elle déclare se solidariser entièrement avec lui, le félicite de son action d'hier, qui a permis de sauver la liberté et l'engagement à persévérer dans son rôle d'élément de liaison de toutes les forces démocratiques pour la réalisation du programme commun et son extension en vue d'aboutir à un régime de justice et de paix conforme à l'idéal de la Ligue. »

Ariège (Fédération). — Les présidents et secrétaires des Sections de la Fédération de l'Ariège, réunis à

Foix, le 27 février, en comité fédéral, demandent à l'unanimité au Comité Central de la Ligue de continuer à agir auprès du gouvernement français :

« 1° Pour que, conformément au droit international, le gouvernement légitime de la République espagnole soit autorisé à se pourvoir en France du matériel nécessaire à sa défense, aussi longtemps tout au moins que l'Allemagne et l'Italie continueront à violer les accords de non-intervention qu'elles ont librement signés ;

« 2° Pour que tout nouvel accord, avec l'Italie et l'Allemagne, et notamment tout concours financier ou économique à leur gouvernement soit subordonné, non seulement au retrait préalable de leurs volontaires ou pseudo-volontaires et de leurs techniciens combattant en Espagne, mais encore et surtout à la cessation contrôlée de toute fourniture de matériel de guerre aux insurgés et à l'évacuation des Baléares, des Canaries et de tous autres territoires appartenant à l'Espagne ;

« 3° Pour qu'en aucun cas ne soit accordée au général Franco infidèle à son serment et bourreau de sa patrie, la reconnaissance même partielle des droits de belligérant, sous le couvert desquels les sous-marins et les avions mis à son service par ses alliés étrangers pourraient bloquer et affamer l'Espagne républicaine et tenter les entreprises les plus dangereuses pour l'indépendance et les libertés espagnoles, pour la sécurité de notre pays, pour le maintien de la paix européenne. »

Séance du 17 mars 1938

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Hérol, Sicard, de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne ; Mme Odette Bloch, Mme Collette-Kahn ; MM. Barthélemy, Caillaud, Casali, Corcos, Cudenet, Gombault, Guernut, Gueñtal, Hadamard, Hersant, Joint, Picard, Prud'hommeaux.

Excusés : MM. Bozzi, Brunschvicg, Damalix, Gerin, Mathieu, Planche, D' Platon, Tezier, Appleton.

La situation intérieure

M. VICTOR BASCH donne connaissance au Comité de l'appel lancé par la Ligue le 12 mars (*Cahiers*, page 163).

M. MATHIEU, par lettre, approuve ce texte sans réserve.

MM. CORCOS et ROGER PICARD sont d'avis que cet appel aurait dû être fait au seul nom de la Ligue, sans se préoccuper du Rassemblement populaire ni de la C. G. T.

M. BASCH explique que la gravité de l'heure rendait l'appel nécessaire ainsi que l'accord avec la C. G. T. qui s'efforce d'avoir une influence modératrice sur la classe ouvrière.

Election d'un vice-président

Le Comité Central avait décidé, dans sa séance du 24 février, de procéder à la désignation d'un sixième vice-président.

Le Bureau a présenté la candidature de M. Henri Guernut.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 27.

Bulletins blancs : 4.

Ont obtenu :

M. Henri Guernut : 22 voix.

M. René Gerin : 1 voix.

M. Henri Guernut est élu vice-président.

Comité Central. — Tirage au sort des membres élus en 1937

Le Comité procède au tirage au sort des membres élus en 1937.

Seront sortants en 1939, Mme Andrée Viollis et M. Lisbonne.

En 1940, MM. Guernut et Joliot.

M. Albert Sérol, qui avait été élu également en 1937, et qui est devenu ministre dans le second Cabinet Léon Blum, a été, aux termes des statuts, considéré comme démissionnaire.

Comité Central. — Renouvellement du tiers sortant en 1938

Les membres du Comité procèdent à un échange de vues sur le renouvellement partiel de 1938 et sur les candidatures éventuelles.

Congrès national Fixation de l'ordre du jour

Le Comité Central est appelé à examiner les propositions faites par les Sections en vue du Congrès de 1938 et à arrêter l'ordre du jour du Congrès.

A. — DÉBAT PRINCIPAL

Les sujets suivants ont été proposés :

Sujet n° 1 (116 Sections et Fédérations) : Les moyens de résistance aux pressions extérieures qui contraignent le libre jeu de la démocratie et la volonté du suffrage universel (fascisme international, puissances d'argent, Sénat, presse).

Sujet n° 2 (51 Sections et Fédérations) : Les progrès du cléricalisme et la défense laïque.

Sujet n° 3 (27 Sections et Fédérations) : La réforme judiciaire.

Sujet n° 4 (25 Sections et Fédérations) : Le monopole de l'Enseignement.

Sujet n° 5 (25 Sections et Fédérations) : Le problème des matières premières.

Sujet n° 6 (20 Sections et Fédérations) : La création d'un service public médical et hospitalier.

Sujet n° 7 (16 Sections et Fédérations) : La question coloniale.

Sujet n° 8 (14 Sections et Fédérations) : La réforme de la Société des Nations.

Un certain nombre de propositions diverses ont été présentées par quelques Sections.

Le Comité décide d'inscrire à l'ordre du jour du Congrès la question qui a obtenu le plus de suffrages. D'autre part, pour donner satisfaction aux 51 Sections et Fédérations qui se sont prononcées pour le sujet n° 2, il ajoute aux pressions extérieures qui contraignent le libre jeu de la démocratie, celle du cléricalisme.

M. CORCOS a adressé au Secrétariat la lettre suivante :

5 mars 1938.

Mon cher Collègue,

Je prends connaissance des thèmes de discussion proposés pour notre prochain Congrès. A mon sens, il y aurait lieu de hausser, s'il se peut, ce Congrès au niveau des circonstances. Je crois que nous devons nous placer résolument en présence des problèmes immenses qui se posent sans notre consentement, mais qui se résoudront sans notre participation, si nous nous refusons à les examiner dès maintenant, et les énumère, sans plus :

— Lutte d'influence entre dictatures et démocraties ;
— Prétention de l'Allemagne au contrôle des minorités allemandes hors de ses frontières ;

— Prétention italienne à la reconnaissance de son « Empire » ;

— Revendication allemande de colonies ;

— Accession sur pied d'égalité, de toutes les nations, à toutes les matières premières ;

— Hyper-armement des dictatures provoquant le sur-armement des démocraties.

Voilà les problèmes posés par la vie internationale. Qu'une grande association comme la nôtre se renaisse et passe à côté des vérités à dire et des principes à formuler, me paraîtrait une faute grave. D'autre part, ces problèmes sont immenses et chacun d'eux pourrait occuper plus d'un Congrès. Mais enfin, c'est ainsi que sont les choses : pouvons-nous nous en accommoder ? Je le crois.

Le Comité Central pourrait préparer une motion solennelle d'ensemble, rappelant nos principes et comment nous pensons que toutes les difficultés présentes pourraient être résolues par les formes du droit et un vil sentiment d'équité. Le Congrès entendrait quelques interventions d'ordre général sur ce thème, et une commission de rédaction apporterait à notre texte, finalement, les quelques modifications suggérées.

L'ordre du jour de la Ligue sous le titre : POUR ÉVITER LA guerre aurait, me semble-t-il, un dynamisme exceptionnel. Si notre proclamation est ce qu'elle doit être, toutes les démocraties y reconnaîtront leurs aspirations, et elle pourra

servir de guide pour les remaniements qui sont au proche horizon européen. En outre, un tel Congrès serait de nature à attirer et à retenir la presse.

Je sais l'objection qu'on peut faire; dans une heure aussi grave, ce ne sont pas des théories qu'il faut développer, mais des solutions pratiques et immédiates, qu'il faut proposer. Je suis parfaitement d'accord. Aussi, notre résolution dirait-elle, en sa partie finale: En application de ces principes, et étant donné le but poursuivi et avoué par telles puissances, sur telle question, nous disons qu'en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, qu'en ce qui concerne l'Autriche, qu'en ce qui concerne les minorités allemandes, l'Abyssinie, les matières premières, il y a lieu de décider que, à telles conditions...

Par ce moyen, nous donnerions les principes permanents en même temps que leur juste application actuelle.

Je serai obligé au Bureau de communiquer la présente à tous les membres du Comité Central, afin de suggérer leurs réflexions et observations, et en attendant, je vous prie de croire, mon cher Collègue, à mes sentiments dévoués.

Fernand CORCOS.

Le Secrétaire général a répondu à M. Corcos par la lettre suivante :

« Vos propositions pour l'ordre du jour du Congrès seront portées à la connaissance du Comité Central dans sa prochaine réunion. Mais je crois devoir vous rappeler qu'aux termes des statuts, si l'ordre du jour du Congrès est établi par les soins du Comité Central, celui-ci est tenu de retenir les propositions présentées par le plus grand nombre de sections. C'est donc aux sections qu'il appartient de faire des propositions à cet effet. »

La Section de Carpentras a adressé au Secrétariat général la lettre suivante :

« Sur le référendum concernant l'ordre du jour du prochain Congrès national.

1. — *Question générale.* — La Section n'a pu étudier à fond le choix à faire; elle se réfère, d'ores et déjà, à l'avis qui se trouvera exprimé par le plus grand nombre des autres Sections répondant d'une manière précise au questionnaire, sous condition que cette fraction représente la majorité absolue des Sections fournissant une réponse.

À défaut, la Section se confie au Comité Central, pour qu'il détermine lui-même l'ordre du jour du prochain Congrès national, en portant son choix sur un sujet susceptible, soit d'amener une conversion complète de l'opinion publique aux thèses défendues par la Ligue, soit sur un sujet susceptible d'être rapidement et facilement transposé sur le plan des réalisations législatives et pratiques. »

M. GUERNUT regrette que le Bureau ait inspiré le choix du premier sujet, qui risque de condamner le Congrès à des redites ou à des incursions dans un domaine interdit. Il fait confiance aux rapporteurs pour éviter ces deux risques et émet le vœu que les années suivantes, le Comité Central délibère lui-même avant de consulter les Sections.

M. CORCOS. — Le choix de cette question par un si grand nombre de Sections semble indiquer qu'elles ont suivi certaines indications. On va discuter surtout de politique intérieure alors que ce sont les questions extérieures qu'il faudrait discuter. Pour suggérer des propositions aux Sections, il serait bon de consulter le Comité Central.

M. EMILE KAHN. — Le choix des sujets appartient aux Sections, non au Bureau ni au Comité. Le sujet choisi répond aux préoccupations de nombreux ligueurs, alarmés des résistances répétées aux volontés du suffrage universel. Quant à la rédaction, le Comité Central a toute qualité pour la modifier.

M. CORCOS estime qu'il serait bon de trouver un mécanisme qui permette d'obtenir un plus grand nombre de réponses.

M. VICTOR BASCH constate que les réponses des Sections n'ont jamais été aussi nombreuses que cette année.

M. ROGER PICARD ne peut admettre que le Sénat soit mis sur le même plan que le fascisme et les puissances d'argent, et représenté comme un obstacle au libre jeu de la démocratie.

M. VICTOR BASCH. — Le Sénat est nécessaire du point de vue politique; mais du point de vue économique, on constate qu'il est trop souvent réfractaire au progrès.

B. — MODIFICATION AUX STATUTS

Le Secrétaire général a reçu les propositions suivantes :

Sujet n° 1 (72 Sections et Fédérations) : Répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central.

Sujet n° 2 (41 Sections et Fédérations) : Incompatibilité relative ou absolue des fonctions de membre du Comité Central avec l'exercice des pouvoirs ministériels.

Sujet n° 3 (22 Sections et Fédérations) : Création d'une commission nationale de la Ligue faisant office de tribunal d'honneur.

Sujet n° 4 (21 Sections et Fédérations) : Les candidatures au Comité Central.

Sujet n° 5 (18 Sections et Fédérations) : Caractère suspensif ou non d'une dissolution de Section en cas d'appel devant le Congrès.

Divers autres sujets ont été proposés par une ou deux Sections.

Le Comité Central décide d'inscrire à l'ordre du jour du Congrès la question qui a recueilli le plus de suffrages.

La situation générale

M. VICTOR BASCH fait au Comité un rapide exposé de la situation internationale.

La situation européenne est dominée par deux grands faits : la constitution de l'Anschluss et la guerre d'Espagne.

La réunion de l'Autriche et de l'Allemagne apparaissait depuis longtemps comme un fait inévitable, que nous aurions dû faciliter au lieu de le subir. Mais cela ne justifie pas la violence des procédés allemands. L'Autriche aurait dû pouvoir se prononcer en toute liberté. Nous sommes devant un fait accompli contre lequel les protestations anglo-françaises ne pouvaient rien.

En Espagne, les rebelles ne sont plus qu'à quelques kilomètres de la mer, et c'est là un danger très grave non seulement pour l'Espagne républicaine, mais aussi pour la France. Si la guerre se termine par la victoire de Franco, la France sera isolée, encerclée sur quatre fronts. Ce sera la conséquence de la politique de non intervention qui a été adoptée dès le début et qui a été violée par l'Allemagne et l'Italie. L'avance des rebelles n'a été possible que grâce aux troupes et au matériel fournis par les dictatures. Nous devons donc demander au gouvernement français d'envoyer à l'Espagne tout ce dont elle a besoin.

M. CORCOS. — En ce qui concerne l'affaire d'Espagne, nous connaissons le passé, et il est inutile de perdre son temps à le critiquer. En Allemagne, que voyons-nous ? Des éléments épars d'une même race qui cherchent à se réunir. L'examen d'une carte de l'Europe telle qu'elle est et telle que la voudrait l'Allemagne en dit long sur les ambitions du Reich.

Pour combattre cette tendance, la Ligue ne peut se servir d'arguments d'ordre politique; elle doit examiner les revendications des minorités et les encourager si leur réalisation peut contribuer à l'édification de la paix.

M. CUDENET. — La question n'est pas de savoir si les Allemands peuvent se réunir, mais de constater que l'Autriche a été violente. Nous devons protester contre le coup de force de Hitler, contre la violation du droit des Autrichiens à disposer d'eux-mêmes.

En Espagne, si nous avons le droit de ne pas intervenir, nous n'avons pas celui de permettre l'intervention allemande et italienne. Si l'Espagne républicaine est vaincue, la France en sera en grande partie responsable. La Ligue ne peut pas permettre qu'on laisse écraser l'Espagne républicaine.

M. GUEUTAL croit que la France devrait prendre l'initiative d'une déclaration au monde pour demander le groupement de toutes les forces de paix.

M. VICTOR BASCH. — Le Président Chautemps avait promis de prendre cette initiative, mais n'y a pas donné suite.

M. GUEUTAL. — Dans ce cas, que la Ligue lance elle-même cet appel, qui prouvera au monde que les

ligueurs sont d'ardents défenseurs de la paix.

M. Victor BASCH propose qu'on étudie une double résolution relative à l'Espagne et à l'Autriche.

M. Albert BAYER estime que pour répondre à l'agression italo-allemande, en Espagne, la France devrait déjà être à Minorque.

M. BAYET se rallie à la proposition de résolution suggérée par M. Basch, tout en signalant que le Gouvernement ne doit plus se croire lié par le pacte de non-intervention.

M. Victor BASCH exprime l'avis que le gouvernement doit être invité à donner une aide immédiate et efficace à l'Espagne républicaine.

M. GUERNUT pense lui aussi que le gouvernement ne doit plus s'estimer lié par un pacte que d'autres parties ont violé. Quant à prendre l'initiative d'ouvrir, seul, la frontière, ce n'est pas sans danger, M. Guernut incline personnellement à des mesures de représailles plus directes; mais l'important c'est de convaincre l'opinion anglaise et de se mettre d'accord avec elle.

M. CORCOS. — Encore une fois nous devons rester dans les principes de la Ligue sans nous occuper des contingences politiques. Nous devons dire exactement ce que nous voulons, quelles qu'en puissent être les conséquences.

Un projet de résolution préparé par M. Cudenet et amendé suivant les observations qui ont été présentées, est adopté à l'unanimité (Voir Cahiers 1938, p. 231).

Séance du 7 avril 1938

BUREAU

Présidence de M. A.-FERDINAND HÉROLD

Présents : MM. Bourdon, Guernut, Hérold, D^r Sicard de Plauzoles, Vice-Présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général.

Excusé : M. Victor Basch.

Comité Central. — 1^o Lettres de M. Corcos. — Le Bureau prend connaissance de sept lettres de M. Corcos concernant, soit la situation internationale (1), soit

- (1) Texte des deux lettres sur la situation internationale : 18 mars 1938.

Mon cher Collègue,

Nous nous sommes séparés, hier soir, sans qu'une rédaction ait été adoptée concernant le problème espagnol.

Je tiens essentiellement, en ce qui me concerne, à ce que notre texte dise ce qu'il doit dire — ou bien ne disons rien du tout. On a assez usé des périphrases telles que « aide efficace », « respect de la non-intervention » ou « nécessité d'entente entre les démocraties ».

L'aide, ce sont les hommes, le matériel de guerre ou le ravitaillement. Pour le ravitaillement, nourriture, vêtements, etc..., pas de difficultés. (Encore, est-ce bien sûr ?) Les hommes ? Personne n'y saurait songer; mais les Espagnols n'en demandent point. Matériel de guerre : même acquis aux usines c'est, indirectement, un prélèvement sur les virtualités françaises. Pour moi j'y adhère, mais la Ligue adhère-t-elle ? Si oui, disons-le à l'opinion publique.

Dès que la France prendra cette attitude, nos ennemis diront : la France prend parti pour les rouges contre le libre fascisme espagnol. Le ravitaillement de Franco en armes sera intensifié par les Allemands et les Italiens, et ce sera, sur le sol espagnol, une compétition effrayante d'un chaque jour surgissant des incidents tragiques.

Reste la mer. Nos bateaux et les bateaux allemands et italiens sillonnant la Méditerranée et les sous-marins « inconnus » entreront en action. Ce seront des actes de guerre sans la déclaration de guerre. L'inconnu redoutable commence. Autre tactique. La France établit le dossier de la dérisoire non-intervention, du préjudice inadmissible que lui causent : l'occupation des Baléares, une frontière nouvelle à défendre, et elle dit : c'est assez. Cette position rejoint la précédente, puisqu'elle conduit au blocus maritime des côtes d'Espagne. Allemagne et Italie disent alors à la France : vous voulez nous interdire de ravitailler par

les candidatures au Comité Central, soit la publication des comptes rendus du Comité Central.

Le Bureau décide de communiquer ces lettres au Comité en fin de séance, si M. Corcos le demande.

2^o *Candidatures.* — Le Secrétaire général informe le Bureau du refus d'un certain nombre de ligueurs dont la candidature au Comité Central avait été présentée, soit par des Sections ou Fédérations, soit par le Comité Central.

Le Bureau renvoie au Comité la lecture de la lettre de M. Pioch.

3^o *La situation internationale.* — (Lettres de M. Milhaud). — Le Bureau renvoie au Comité Central au moment de l'examen de la situation internationale, la lecture de trois lettres de M. Milhaud.

4^o *Une proposition du docteur Platon.* — Le docteur Platon demande au Comité Central de voter un ordre du jour de félicitations en faveur de M. Rucart, garde des Sceaux qui vient de libérer Ménard.

Le Bureau, dès le 5 avril, dans un communiqué à la presse reproduisant la décision de M. Rucart, se félicitait d'une mesure commandée par l'humanité et conforme à la justice, et remerciait le ligueur Marc Rucart d'avoir aussi promptement répondu à son appel.

mer et vous réserver de ravitailler par terre; là encore, conflit.

La Ligue doit savoir cela. Il ne lui appartient pas de parler pour paraître seulement avoir un avis. Elle ne peut dire : aide efficace, comme pour se réserver ensuite de dire : ce n'était pas cette aide-là qu'il fallait donner. Quelle aide efficace la Ligue veut-elle donner et quelle refuse-t-elle ? Il y a responsabilité à parler clair, mais il y en a tout autant à se taire. Ne choisissons pas de parler pour ne rien dire.

Veuillez communiquer la présente à mes collègues et croire à mes sentiments très dévoués.

Fernand Corcos.

23 mars 1938.

Mon cher Collègue,

Je me permets d'appeler l'attention du Bureau sur la nécessité prochaine, pour la Ligue, d'envisager d'ensemble la situation internationale.

Nous avons critiqué, une bonne quinzaine d'années, les clauses territoriales du Traité de Versailles. Il suffit de regarder la carte actuelle de l'Europe pour apercevoir le danger des groupements qui y sont constitués. Répudions-nous, oui ou non, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Ce principe fécond, si nous le maintenons, peut nous mettre passagèrement en conflit avec une fraction de l'opinion publique ou avec certains partis politiques, mais il apparaît comme le seul susceptible de fournir des solutions aux problèmes en présence desquels se trouve aujourd'hui l'Europe.

Pendant des années, également, nous avons combattu le colonialisme et nous avons préconisé une collaboration des Métropoles avec les nations moins évoluées, sous le contrôle de la Société des Nations. Je ne sache pas que nous avons répudié cette position, mais je n'aperçois pas qu'elle fasse partie de l'action actuelle de la Ligue.

Les plus avertis d'entre nous, enfin, ont envisagé que le problème des matières premières, dont l'accès doit être à facilité égale pour tous les peuples, ne peut être méconnu plus longtemps. Nous professons que, dans un monde économiquement organisé, la guerre serait plus rare et peut-être définitivement exclue.

La question n'est pas de savoir si le résultat du droit restitué aux peuples de disposer d'eux-mêmes sera avantageux ou nuisible à tel groupement, elle est de savoir si, de la sorte, nous travaillons à la paix et faisons reculer la guerre. Ce qui subsiste du Traité de Versailles, y compris le fait que l'Allemagne est coupée en deux tronçons, nous mène à des ébranlements constants, dans une atmosphère de bellicisme. La Ligue doit se placer en avant du bruit des nationalismes et évoquer la justice à rendre à tous et à chacun. Il est temps qu'elle prenne publiquement cette position, du moins il est temps que chaque membre du Comité se prononce à cet égard.

Vous voudrez donc bien communiquer la présente à mes collègues et croire à mes sentiments très dévoués.

Fernand Corcos.

Comité International de Coordination et d'Information pour l'aide à l'Espagne républicaine (Cotisation mensuelle). — Le Comité internationale de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine demande à la Ligue, pour poursuivre son action, une subvention sous forme de cotisation mensuelle.

En raison des ressources limitées dont la Ligue dispose, le Bureau n'estime pas possible d'accorder cette subvention.

Réfugiés polonais. — Le service des étrangers de la Ligue est submergé par les réfugiés polonais. D'autre part, des doutes se sont élevés sur la valeur des attestations fournies au sujet de ces réfugiés. Le Secrétaire général demande au Bureau s'il n'y aurait pas lieu d'envisager une réorganisation du service des étrangers en ce qui concerne les réfugiés polonais.

Le Bureau charge le Secrétaire général de s'entendre sur cette réorganisation avec M. Liebermann, et décide de suspendre, en attendant, la réception des Polonais.

Taverny (Affaire C...). — Le Secrétaire général met le Bureau au courant des difficultés que rencontre M. C..., ligueur de la première heure et ancien président d'une section de Paris, dans la Section de Taverny à laquelle il est actuellement rattaché.

Par suite de dissensions entre un ligueur — que soutiendrait le Bureau de la Section — et lui, M. C..., aurait été mis en demeure de ne plus prendre part aux réunions de la Section.

Le Bureau ne peut admettre la situation inacceptable qui est faite à M. C... dans la Section à laquelle il appartient de droit. Le Secrétaire général est chargé de régler l'affaire, conformément au droit de tout ligueur, avec le bureau de la Section.

Séance du 7 avril 1938

COMITÉ

Présidence de M. BOURDON

Étaient présents : MM. Bayet, Bourdon, Guernut, Hérol, Sicard de Plazoles, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Collette-Kahn, Mme A. Viollis ; MM. Barthélemy, Caillaud, Casati, Corcos, Cudenet, Damalix, Grumbach, Guerry, Hadarnard, Maurice Hersant, Jönt, Jouhaux, Lisbonne, Prudhommeaux.

Excusés : MM. Basch, Langévin, Bouilly, Léon Brunsvicig, Georges Buisson, Demons, Gérin, Gombault, Mathieu, Camille Planché, Texier.

Candidatures au Comité central

Sur le retrait des candidatures de MM. de Moro-Giafferi et André Gide, MM. CORCOS et HENRI GUERNUT demandent des précisions qui leur sont données par le Secrétaire général.

M. CAILLAUD s'étonne que le Comité, après les déclarations du Président à la séance précédente, se dispose à émettre un vote sur les candidats sortants.

Il est inadmissible, selon lui, qu'il puisse ainsi être possible à une majorité d'exclure une minorité du Comité.

Les sortants doivent être *ipso facto* représentés et éligibles sans désignation du Comité Central.

Il demande, en outre, ce qu'est devenue la candidature qu'il avait présentée de M. Leseurre.

M. EMILE KAHN déclare : 1° Quant à la candidature de M. Leseurre, qu'elle a été notifiée avec toutes celles qui ont été soumises au Comité Central ; 2° Quant au vote sur les sortants, M. Victor Basch, loin de prendre l'engagement que lui prête M. Caillaud, a fait une déclaration toute contraire. Aussi bien, le vote sur les sortants est-il d'usage traditionnel.

M. GRUMBACH déclare que le Comité a toujours émis un vote sur les membres sortants du Comité.

M. GUERNUT précise qu'aux termes des statuts, et sans équivoque possible, les sortants sont rééligibles, que le Comité ou les Sections les présentent ou non ;

qu'en fait, il ne se souvient pas que le Comité ait jamais usé de son droit de ne pas présenter tel ou tel ; mais de ce droit il peut toujours faire usage, ce qui n'entamerait en rien le droit de ces sortants non représentés, de figurer sur la liste des candidats.

Le Secrétaire général propose de se reporter aux procès-verbaux antérieurs qui montrent bien qu'un tel vote a toujours eu lieu.

M. JONT pense qu'en tout état de cause, s'il y avait lieu de revenir sur la tradition, ce n'est pas le jour même du vote qu'une innovation pourrait être introduite.

M. CAILLAUD déclare que, dans ces conditions, s'il s'abstiendra de voter.

Le scrutin est déposé.

La liste des candidats présentés par le Comité Central s'établit comme suit :

Mme Odette René-Bloch, MM. Bayet, Bidegaray, Georges Boris, Brenier, Brunsvicig, Caillaud, Cudenet, Georges Etienne, Grumbach, Jouhaux, Emile Kahn, Lacoste, Paul Perrin, Jean Piot, Ramadier (1), Rivet Ruysen, Georges Scelle.

Congrès de 1938

Le Président donne la parole au Secrétaire général pour exposer les questions relatives au Congrès.

Le Secrétaire général rappelle le sujet porté à l'ordre du jour du Congrès ; il rappelle également que la rédaction du sujet a donné lieu à des critiques et il donne lecture de la lutte qui lui a été adressée par M. Roger Picard :

« Permettez-moi de renouveler l'observation que j'avais faite, lors de la dernière séance, au sujet de la question proposée pour l'ordre du jour du Congrès.

« Je trouve choquant de voir le Sénat placé au même titre que le « fascisme international » et les « puissances d'argent », sous la rubrique des forces antidémocratiques. « Le libellé du sujet proposé est tendancieux en ce qui concerne le Sénat ; il prend pour acquis ce qui est à démontrer, à savoir que le Sénat contrarierait le libre jeu de la démocratie. En outre, il formule une inexactitude en exposant que le Sénat contrarierait la volonté du suffrage universel. Le Sénat, en effet, émane du suffrage universel comme la Chambre elle-même et non du suffrage restreint, comme on le dit sans cesse. Mais il est élu au suffrage à 2 et 3 degrés, alors que la Chambre l'est au premier degré.

« Je suis, vous le savez, de ceux qui ont toujours défendu le Sénat ; sans prétendre que le mode de recrutement en soit parfait, et sans m'abstenir de lui souhaiter parfois plus de hardiesse ou de célérité, je le considère comme un frein des plus utiles à la surenchère démagogique dont fait trop souvent preuve la Chambre, tantôt à droite, tantôt à gauche, et parfois sous des pressions extérieures auxquelles le Sénat paraît moins sensible qu'elle.

« La question du Sénat mérite d'être traitée au Congrès, mais qu'en lui fasse une place à part et sans la mêler à celle du fascisme.

Le Secrétaire général reconnaît que le libellé du sujet peut et doit être présenté autrement.

Au sujet du Sénat, il rappelle la position prise par le Congrès de 1927. Puisque M. Roger Picard semble avoir un avis différent, on pourrait envisager deux rapporteurs pour traiter la question du Sénat et prier M. Roger Picard d'accepter l'un de ces rapports.

M. GRUMBACH se déclare, lui aussi, favorable, en ce qui concerne le libellé de l'ordre du jour, à une formule différente de celle qui avait été primitivement proposée et qui ne placerait pas le Sénat sur le même plan que les puissances fascistes. Il propose que la Ligue recherche quels sont les sénateurs qui font partie de Conseils d'administration. Cela, dit-il, expliquerait certaines interventions au Sénat. Il n'est plus, selon lui, de politique intérieure possible sans une réforme du Sénat, notamment sans que soient nettement définies les relations entre la Chambre et le Sénat. M. Grumbach a toujours été partisan du système des deux Chambres.

Il admet parfaitement que le Sénat soit un frein et

(1) M. Ramadier étant devenu ministre, le Comité Central, consulté par correspondance, a décidé de substituer à sa candidature celle de M. Serol.

la Chambre un moteur, mais, selon lui, ce n'est pas au frein qu'il appartient de gouverner.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL propose de détacher la question du Sénat et de nommer deux rapporteurs, dont M. Roger Picard.

M. GUERNUT ne croit pas qu'il y ait lieu de nommer deux rapporteurs. Il lui semble que la lettre de M. Roger Picard résume clairement la question dans son ensemble.

M. BAYET apporte, à son tour, des réserves sur le libellé du sujet porté à l'ordre du jour. En ce qui concerne la presse, notamment, il demande que l'on complète par « *presse vénale* ».

Quant à lui, il se déclare hostile, en principe, au système des deux Chambres.

M. HADAMARD rappelle qu'il y a eu un Sénat républicain et M. CAILLAUD confirme ce point de vue.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL propose alors de diviser le sujet en trois parties :

1° Fascisme international, puissance d'argent, cléricalisme ;

2° Problème de la presse ;

3° Question du Sénat.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait observer, puisqu'il a été question des puissances d'argent, que M. Jouhaux pourrait apporter au Comité des informations précises sur leur rôle dans la situation présente et notamment dans les grèves.

M. JOUHAUX explique, tout d'abord, la genèse des grèves en cours.

Depuis qu'ont été votées les lois nouvelles, le patronat, dit-il, a toujours montré une mauvaise volonté évidente à les appliquer. Là où il n'y avait pas moyen de tourner la loi, il a trouvé au moins des sanctions vis-à-vis des bénéficiaires de ces lois. Par exemple, il a empêché les délégués ouvriers de remplir leur mandat ou bien il a contesté la validité de ce mandat.

La loi, en effet, n'a pas prévu avec une précision suffisante, les conditions dans lesquelles pourrait et devrait s'exercer le mandat de délégué. La C.G.T. avait demandé aux patrons de discuter avec elle des limites du mandat des délégués ouvriers. M. Jouhaux estime qu'en aucun cas, les délégués ne doivent se substituer aux organisations ouvrières. Il ne leur appartient pas, d'après lui, de présenter des revendications nouvelles ni de décider de la grève. Les patrons ont refusé de discuter la question avec la C.G.T. Ils se sont contentés d'entraver l'exercice des fonctions de délégués et de renvoyer ceux-ci arbitrairement, sous toutes sortes de prétextes. D'où une première source de conflits. Les conflits sont nés, d'autre part, de la non application des conventions collectives ou de la non-application des lois votées.

En ce qui concerne la loi de conciliation et d'arbitrage, il eût fallu que les délais de procédure fussent rapides. C'était là la condition essentielle de son succès.

Que s'est-il passé dans la réalité ? On a allongé démesurément la procédure. Il y a eu trop d'interventions d'avocats. En fait, une revendication portant sur les adaptations de salaires, ne reçoit de solution quelquefois que 4, 5 ou 6 mois après. Et encore les solutions sont-elles le plus souvent arbitraires. C'est ce qui fait que cette loi de conciliation et d'arbitrage est aujourd'hui considérée par les ouvriers comme une duperie. La C. G. T. a essayé de remonter le courant et y a réussi.

M. Jouhaux rappelle les chiffres cités par M. Chauvins lui-même : Sur 54 refus d'application d'une sentence d'arbitrage, 48 refus émanent des patrons, 6 seulement des ouvriers. Il cite, en exemple, la grève de Chelles, résultant du refus opposé par les patrons d'appliquer la sentence arbitrale. D'autres cas analogues se présentent dans tout le pays.

Quelle est la situation présente ?

M. Jouhaux s'étonne de l'angoisse manifestée par

les citoyens français du fait qu'il y a 40.000 grévistes sur 8 millions de travailleurs. La situation est-elle différente, n'est-elle pas souvent pire dans d'autres pays ?

En vertu d'un hasard malheureux, ces 40.000 grévistes sont tous dans la région parisienne. Cela ne permet, tout de même pas de condamner la classe ouvrière.

Il n'y aurait pas de conflits si l'on appliquait la légalité à l'égard des patrons avec une volonté égale à celle que l'on apporte à l'appliquer à l'égard des ouvriers.

L'Etat a aussi le droit de rappeler les patrons à l'obligation de cette légalité.

On prétend, par exemple, ne pas pouvoir augmenter les salaires à cause de l'élévation du prix de revient qui en résulterait.

M. Jouhaux cite en exemple la commission des marchés des grands réseaux où ont été présentés des avenants d'augmentation de prix variant de 100 à 120 %, alors que l'augmentation réelle ne dépasse pas 40 %.

Les métallurgistes n'ont pas, comme on l'a dit, demandé 25 % d'augmentation. Ils ont demandé que l'on procède à un nouvel examen de la situation présente. Les patrons ont refusé cet examen. Depuis deux mois, les pourparlers relatifs à la signature de la convention collective traînent en longueur sans que l'on aboutisse, d'où le mécontentement ouvrier. Les patrons refusent la discussion, sous prétexte qu'on leur demande une nouvelle adaptation des salaires.

La grève aurait pu se généraliser. Ce n'est pas le cas et ce ne le sera pas. La C.G.T. s'applique énergiquement à la circonscrire. Ce sont les patrons qui par leurs pratiques risquent de la généraliser. Grâce aux efforts de la C.G.T., les ouvriers ont accepté de réduire leurs revendications de moitié, en fait de 14 % à 7 %, et de travailler 45 heures par semaine dans les établissements intéressés à la défense nationale, sans supplément de salaire pour ces 5 heures. Les patrons refusent ces propositions, uniquement pour des raisons politiques. Si du Ministère de la Guerre et du Ministère de l'Air on était intervenu d'une façon conciliante, la grève serait terminée depuis huit jours. On veut exploiter la situation.

M. Jouhaux insiste sur le fait que la C.G.T. ne veut pas de généralisation de la grève. Elle n'admet pas que les organisations syndicales supportent des responsabilités politiques qu'elles n'ont pas. Ce sont les patrons qui ont une mentalité de guerre sociale. M. Jouhaux cite comme exemple le cas des usines Gnome et Rhône où l'on a coupé l'eau pour empêcher que le travail puisse reprendre rapidement.

Ce dont M. Jouhaux s'étonne et ce qu'il déplore, c'est que les petits et moyens patrons suivent ce grand patronat, dont ils sont en fait les serfs.

La C.G.T. s'applique à éviter que le pays subisse les conséquences des revendications populaires. Elle est prête à discuter avec la Confédération patronale. L'accord contractuel, dit M. Jouhaux, vaut mieux que la loi. Si la Confédération patronale refuse la discussion, la C.G.T. le constatera, mais elle tient à déclarer que la classe ouvrière ne se laissera pas brider. Elle n'acceptera ni servitude professionnelle ni servitude politique.

Pour ce qui est des occupations d'usines, elle sont, en un sens, une cause d'ordre, puisqu'elles évitent présentement de plus grands désordres. Que l'on accorde la neutralisation des usines, la C.G.T. l'acceptera volontiers et elle prendra toutes ses responsabilités.

M. Corcos se félicite des informations positives apportées par M. Jouhaux. Il émet le vœu que la Ligue publie un tract sur les violations de la loi par les patrons.

LE PRÉSIDENT remarque que l'exposé de M. Jouhaux étant purement d'information, il n'y a pas lieu d'instituer ce soir une discussion à ce sujet.

L'ordre du jour appelle la désignation des rapporteurs du Congrès.

Sont désignés :

- 1° Fascisme international, M. Grumbach ;
- 2° Puissances d'argent, M. Robert Lacoste ;
- 3° Cléricisme, M. Brenier ;
- 4° Problème de la presse, M. Georges Boris ;
- 5° Question du Sénat, M. Albert Bayet.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL demande que les rapports lui soient envoyés pour le 25 avril.

La situation générale

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL remarque qu'il n'était pas possible au Comité d'aujourd'hui de ne pas se préoccuper de la situation intérieure et de la situation extérieure.

Pour ce qui est de la situation nationale, il ne nous appartient pas, dit-il, de porter un jugement sur les péripéties gouvernementales, mais on ne saurait dissimuler qu'il y a des tentatives non masquées de désagrégation du Rassemblement populaire. C'est pourquoi, il a paru au Secrétaire général, nécessaire d'apporter au Comité certaines informations sur les délibérations du Comité national de Rassemblement populaire.

Avant que la séance ne soit close, M. GRUMBACH demande à dire encore un mot au sujet de l'Espagne.

Un fait nouveau, dit-il, s'est produit, c'est l'appel de Negrin à la France et à l'Angleterre. Il demande instamment que le Comité de ce soir ne se sépare pas sans décider d'un appel de la Ligue pour que le gouvernement français réponde favorablement à l'appel de M. Negrin.

La proposition de M. Grumbach est adoptée. (Voir Cahiers 1938, p. 282.)

Séance du 29 avril 1938

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général.

Excusés : MM. Georges Bourdon, Henri Guernut.

Comité Central (ordre du jour de la séance du 5 mai). — Le Bureau arrête comme suit l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité Central fixée au jeudi 5 mai.

I. — Congrès 1938.

1° La résistance aux pressions qui contrarient la volonté du suffrage universel.

Rapports oraux de MM. Grumbach et Georges Scelle (le fascisme international), Robert Lacoste (les puissances d'argent), J. Brenier (le cléricisme), Georges Boris (la presse), Albert Bayet (la question du Sénat) ;

2° Modification à l'article 6 des statuts (répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central).

Désignation d'un rapporteur.

II. — La situation internationale.

Ligue Tchecoslovaque (Une lettre de la Section de Brno). — LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne connaissance au Bureau d'une lettre adressée à la Ligue par la Section de Brno de la Ligue tchecoslovaque, le 14 avril.

TRADUCTION

« A la Ligue des Droits de l'Homme, à Paris.

« Les événements d'Autriche ont multiplié notre travail dans de telles proportions que nos dépenses dépassent les ressources dont nous disposons.

« Nous sommes, ici, la seule organisation qui ait établi une permanence. Il s'agit souvent de diriger sur d'autres régions des réfugiés qui ne peuvent pas rester ici, et les frais de voyage dépassent nos moyens. Brno est la ville de Tchecoslovaque qui, en raison de sa situation géographique, est la plus touchée par l'émigration autrichienne. Elle n'est située qu'à 60 kms de la frontière et le premier afflux nous

arrive. Il serait donc nécessaire de faire quelque chose pour alléger les tâches qui nous incombent.

« La police de Brno nous accorde pour ces réfugiés un permis de séjour d'une quinzaine. La plupart des réfugiés sont des heimatlos, que les autorités autrichiennes dirigent sur la frontière. Les heimatlos étaient très nombreux à Vienne. On évalue à 7.000 le nombre des israélites heimatlos. Ce problème devient, pour la Tchecoslovaque, quelle que soit la bonne volonté des autorités, un problème insoluble. Aussi, pensons-nous qu'il est urgent de s'occuper des questions suivantes :

« 1° Les autorités locales n'accorderont et ne pourront accorder aux heimatlos évacués par l'Autriche qu'un asile temporaire. Il faut donc créer de suite des possibilités d'immigration. Nous vous prions instamment, de vous mettre en communication avec toutes les organisations d'émigration qui ont leur siège à Paris.

« 2° Nos moyens ne sont plus suffisants pour aider ce grand nombre d'émigrés.

« A l'heure actuelle, 200 sont uniquement à la charge de notre organisation, et leur nombre augmente chaque jour. Il est tout à fait impossible à la Tchecoslovaque de se procurer par ses propres moyens les ressources nécessaires. Il faudrait que la France, qui n'est pas touchée aussi directement par l'émigration autrichienne, fasse quelque chose pour l'aide matérielle.

« Pour cette raison également, nous vous demandons de vous mettre en communication avec les Comités respectifs et de nous faire savoir de quelle manière ils pourraient nous aider.

« Nous soulignons que tous les réfugiés d'Autriche sont dirigés vers la frontière tchecoslovaque et que, de la Tchecoslovaque, Brno est la ville la plus touchée, étant donné que Prague et les autres grandes villes sont beaucoup plus éloignées de la frontière.

« Les sommes recueillies devront donc être adressées directement à Brno.

« Nous sommes persuadés que vous ferez votre possible pour nous permettre de continuer à défendre les idées de démocratie. Nous vous en remercions d'avance.

« Signé : Dr SCHUTZ, Annie BLOCH. »

Le problème général des réfugiés des pays totalitaires devient de plus en plus angoissant. Il semble qu'il ne puisse être résolu que par la Société des Nations.

Le Bureau décide, d'une part, d'étudier, avec les organisations juives de secours et avec le Comité autrichien qui vient de se fonder à Paris, les moyens de venir en aide aux réfugiés qui se trouvent actuellement à la charge des organisations tchecoslovaques, d'autre part, d'examiner les conditions dans lesquelles la Société des Nations pourrait être saisie de la question.

Refugiés autrichiens. — 1° Une lettre du Comité d'entraide. — La Ligue a reçu du Comité autrichien d'entraide, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Je vous prie d'éclaircir une question de principe. Parmi les réfugiés autrichiens se trouvent évidemment de nombreuses personnes qui ont dû quitter l'Autriche ou qui ont quitté l'Autriche depuis longtemps, à cause de leur conviction politique légitimiste. Il s'agit donc d'un fait nouveau qui n'existait pas dans l'émigration allemande, ni dans l'émigration des autres pays. Je vous prie de bien vouloir me faire notifier le point de vue de la Ligue des Droits de l'Homme et de me dire si la Ligue peut étendre son activité générale sur cette sorte de réfugiés dont la qualité politique est incontestable. Si la Ligue ne peut pas agir pour des réfugiés légitimistes ou pour des réfugiés de conviction de droite et catholiques notamment, je m'emploierai à trouver un autre chemin pour leur faciliter leur existence.

« Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Président, d'avoir une réponse le plus vite possible.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués. »

Le Bureau déclare que la Ligue n'a jamais fait aucune distinction entre les réfugiés politiques : quelles que soient leurs opinions, elle les défend tous.

2° **Comité consultatif pour les réfugiés d'Autriche.** — Le Bureau décide de demander au Gouvernement de remettre en vigueur, pour les réfugiés d'Autriche, le Comité consultatif qui a fonctionné pour les réfugiés d'Allemagne.

La propagande hitlérienne en Alsace. — Le Bureau

prend connaissance des renseignements qui ont été envoyés à la Ligue par la Fédération du Haut-Rhin, touchant la propagande hitlérienne et l'agitation antisémite en Alsace.

Le Bureau décide de publier ces renseignements dans les *Cahiers* et de faire une démarche auprès de M. Camille Chautemps, chargé des affaires d'Alsace.

La situation en Tunisie (Une motion de la Section de Tunis). — La nouvelle Section de Tunis a adopté, à sa réunion du 16 avril, la motion suivante :

« L'action de certains meneurs nationalistes tunisiens, appuyée sur des influences étrangères, a provoqué, le 9 avril, une émeute sanglante à Tunis; devant l'émeute, le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de décréter l'état de siège.

« La Section de Tunis exprime tout de suite le vœu que cette situation exceptionnelle prenne fin le plus tôt possible.

« Elle tient à mettre en garde le Comité Central et l'opinion métropolitaine contre les fausses nouvelles qui tendraient à aggraver le caractère de ces événements; elle affirme que ces événements ne doivent en aucune façon faire renoncer le Gouvernement français à l'œuvre de redressement économique et de justice sociale qu'il a entreprise depuis deux ans en Tunisie.

« Elle dénonce particulièrement l'action néfaste des réactionnaires et des détenteurs de privilèges qui voudraient, à la faveur de l'émotion causée par ces événements, revenir sur cette politique généreuse et qui, pour parvenir à leurs fins, cherchent à obtenir le rappel du Résident général Guillon.

« Elle prie le Comité Central d'intervenir énergiquement auprès des Pouvoirs publics de la Métropole pour que ne soit pas prise une pareille mesure, qui serait un désaveu de toute une politique de justice sociale et de générosité humaine. »

Le Secrétaire général indique qu'il a fait, auprès de M. Albert Sarraut, la démarche demandée. Mais, depuis lors, c'est M. Camille Chautemps qui a été chargé des questions touchant l'Afrique du Nord.

Le Bureau décide de faire une nouvelle démarche auprès de M. Camille Chautemps.

Affaire Paul Ménard. — La Ligue a obtenu le renvoi à la Cour de Cassation, aux fins de révision, du dossier de M. Paul Ménard. Elle a obtenu également la mise en liberté provisoire de celui-ci.

(*Cahiers* 1938, pages 214 et 236).

Le Secrétaire général a reçu les deux lettres suivantes :

1^o De M. Paul Phalépin, avocat à la Cour de Douai, défenseur de Ménard :

« Monsieur le Secrétaire général,

« J'ai bien reçu votre lettre du 4 avril, avec laquelle vous avez bien voulu me donner copie de la lettre de M. le Ministre de la Justice vous faisant connaître, qu'à la suite de votre démarche du 1^{er} avril, il avait décidé de mettre en liberté provisoire M. Paul Ménard, qui a effectivement été libéré immédiatement et qui vient de m'écrire pour me prier de transmettre à la Ligue des Droits de l'Homme, et particulièrement à vous, ses remerciements les plus sincères et l'assurance de sa gratitude.

« Je me permets d'ajouter que cette décision que vous avez pu obtenir a causé dans toute la région une grande satisfaction que nous allons mettre à profit pour intensifier le recrutement de nouveaux adhérents. »

2^o De la Section de Saint-Pol-sur-Ternoise :

« Mon cher Collègue,

« Nous avons appris avec une vive satisfaction la mise en liberté provisoire de M. Paul Ménard, et, au nom de la Section de Saint-Pol-sur-Ternoise, je vous prie de vouloir bien transmettre aux membres du Comité Central qui se sont dévoués à cette cause, ainsi qu'à notre vénéré Président Victor Basch et à M^o Paul Phalépin, dont le dévouement et l'activité ont permis d'arriver à cet heureux résultat, toutes nos félicitations et tous nos remerciements les plus sincères. »

Santé publique (Lutte contre le charlatanisme). — Le Bureau a été saisi, dans sa séance du 3 juin 1937, de la question de la lutte contre le charlatanisme (*Cahiers* 1937, page 445).

Un projet, préparé par M. Henri-Sellier, alors qu'il

était ministre de la Santé publique, a été déposé ultérieurement par lui au Sénat.

La Ligue a demandé à M. Justin Godart de suivre la question à la Commission de Législation.

Le Secrétaire général a reçu de M. Justin Godart la lettre suivante :

« Mon cher Collègue,

« Je prends bonne note des observations faites par les conseils juridiques de la Ligue sur le projet relatif à la répression du charlatanisme et je les soutiendrai devant la Commission d'hygiène du Sénat.

Le Bureau remercie M. Justin Godart.

Affaire du C.S.A.R. (Une lettre de la Section de Rouen). — Le 18 février, la Section de Rouen communiquait à la Ligue une information touchant l'affaire du C.S.A.R., information extraite d'un article de M. Jean Nocher que nous reproduisons ci-dessous :

« Nous sommes, aujourd'hui, témoins de faiblesses que des Républiques de droite n'auraient jamais tolérées : est-il vrai, oui ou non, qu'il y a 1.200 officiers d'active sur les listes du C.S.A.R. ? Est-il vrai, oui ou non, que le ministre de la Guerre a refusé d'en enquêter un seul ? Si c'est faux, pourquoi n'a-t-il pas encore démenti ? Et s'il dément, faudra-t-il publier la liste complète des factieux, avec leurs noms, leurs grades et leurs inscriptions successives au tableau d'avancement ? Est-il vrai, oui ou non, que le sous-chef d'état-major de l'armée de l'Air, nommé il y a trois mois à peine, est d'*Action française*, et qu'il s'en vante ? Est-il vrai qu'on va achever de militariser l'Aviation dite populaire, et que le commandement unique nous prépare, à brève échéance, des surprises encore plus drôles ? »

(« Libération par l'Abondance », février 1938.)

La Ligue a demandé à M. Jean Nocher de lui donner des précisions, qui d'ailleurs étaient annoncées dans l'article lui-même.

A ce jour, M. Jean Nocher n'a pas encore répondu.

Roumanie (Situation de la minorité juive). — Le Président de la Ligue a adressé à la Société des Nations, le 26 janvier 1938, une requête relative à la situation des juifs de Roumanie. (*Cahiers* 1938, page 82.)

Le secrétaire général de la Société des Nations a accusé réception de cette lettre, le 5 février 1938.

Mondeville (Incidents de). — Le Secrétaire général rappelle au Bureau l'affaire de Mondeville.

À la suite d'une violente bagarre entre Croix de feu et antifascistes, à Mondeville (Calvados), un certain nombre de militants de gauche avaient été condamnés à de lourdes peines. La Ligue avait suivi cette affaire (*Cahiers* 1936, page 803).

Au mois de décembre 1937, l'hebdomadaire *Choc* apportait des révélations qui, établissant nettement la responsabilité des Croix de feu et la préméditation, étaient de nature à entraîner la révision des condamnations prononcées contre les militants de gauche.

La Ligue est entrée immédiatement en relations avec les condamnés et leur a offert de se charger du pourvoi en révision. Elle leur a demandé, à cet effet, communication des pièces du dossier et notamment de l'arrêt de la Cour d'Appel de Caen.

Les intéressés, conseillés, semble-t-il, par les avocats du Secours Populaire, n'ont pas accueilli l'offre de la Ligue et se sont refusés à lui communiquer les pièces.

Congrès National (Organisation). — Le Secrétaire général est passé en Avignon. Il a vu les organisateurs du Congrès, qui s'annoncent bien. Il met le Bureau au courant des dispositions déjà prises.

M. Corcos (Correspondance). — M. Corcos se plaint qu'aucune suite n'ait été donnée aux lettres qu'il a précédemment adressées au Secrétaire général.

Il y en avait sept. Elles ont été lues au Bureau, qui avait décidé de réserver, à la séance du Comité Central, auquel il les a renvoyées, un quart d'heure à M. Corcos, s'il en avait exprimé le désir. M. Corcos n'ayant pas demandé à intervenir, ses lettres n'ont pas été lues au Comité Central.

M. Corcos disposera d'un quart d'heure, s'il le désire, à la fin de la prochaine séance du Comité.

M. Caillaud (Correspondance). — Le Bureau prend connaissance de quatre lettres de M. Caillaud. Il charge le Secrétaire général d'y répondre.

Banquet de la Paix et Congrès de la Paix. — Le banquet annuel de la Paix et le Congrès de la Paix, organisés par le Conseil national de la Paix, dont le président est M. Lucien Le Foyer, auront lieu, le premier le 5 mai, le second le 29 mai, à Tours. La Ligue est invitée à s'y faire représenter.

Jusqu'à l'année dernière, la Ligue avait toujours pris part au Banquet de la Paix. Elle a refusé son adhésion, l'an dernier, parce que le banquet était placé sous le signe de la médiation en Espagne.

Cette année, le Conseil national de la Paix, dont fait partie M. Basch, a lancé — sans le soumettre à ses membres — un manifeste contre la solidarité de la France avec la Tchécoslovaquie en cas d'agression allemande. Ce manifeste a été utilisé, à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, par les adversaires de M. Paul-Boncour, et M. Joseph Barthelemy s'en est inspiré pour écrire l'article du *Temps* que la propagande hitlérienne a répandu en Tchécoslovaquie.

Or, s'il est aussi passionnément attaché à la paix que M. le Foyer et que ceux qui pensent comme lui, le Président considère que la publication d'un tract comme celui qu'on lui a fait signer sans qu'il l'ait connu, au moment même où la Tchécoslovaquie est menacée, est un acte auquel il lui est impossible de s'associer et qu'il blâme gravement. C'est, évidemment, une sorte d'encouragement donné à l'Allemagne hitlérienne d'user envers la Tchécoslovaquie des mêmes moyens criminels que ceux dont elle s'est servie à l'égard de l'Autriche. En conséquence, M. Basch a décidé de donner sa démission du Conseil national de la Paix.

Etant donné ces graves divergences de vues, entre la Ligue des Droits de l'Homme et le Conseil national de la Paix, le Bureau décide de s'abstenir de participer au banquet et au Congrès.

Tchécoslovaquie. — Le Rassemblement mondial contre le racisme et l'antisémitisme fait à la Ligue des Droits de l'Homme des propositions d'action commune en faveur de la Tchécoslovaquie.

Le Bureau remercie le Rassemblement mondial contre le fascisme et l'antisémitisme, mais tout en rendant hommage à ses efforts en vue de préserver l'indépendance de la Tchécoslovaquie, il estime que la Ligue doit mener seule sa propre action.

Paix (Un manifeste de la Ligue des Anciens Combattants pacifistes). — La Ligue des Anciens Combattants pacifistes demande à la Ligue de signer un manifeste « La France doit proposer la paix au monde ».

Bien que partageant les sentiments exprimés dans ce manifeste, le Bureau ne se croit pas autorisé à lui donner la signature collective de la Ligue.

Rhône (Fédération). — Une réunion privée des ligueurs du Rhône doit avoir lieu le 12 juin. Le Bureau demande à M. Bayet d'y représenter le Comité Central. M. Bayet accepte cette délégation.

Un factum contre la Ligue. — Le Bureau prenant connaissance du numéro d'avril du bulletin de la Charente-Inférieure, s'étonne de trouver en vedette un article extrait du bulletin fédéral de Meurthe-et-Moselle, article que la Fédération de la Charente-Inférieure, en le reproduisant sans un mot de commentaire, semble reprendre à son compte.

Le Bureau charge le Secrétaire général d'appeler l'attention du Président de la Fédération de la Charente-Inférieure sur l'anomalie du procédé qui consiste à publier, sans contre-partie, un factum d'ailleurs inexact — et sur les inconvénients qui en résultent pour la propagande et le recrutement de la Ligue.

Chateaufort-de-Galaure. — Le Bureau prend connaissance de l'avis suivant inséré dans le bulletin de la Section de Chateaufort-de-Galaure :

« *Avis important.* — Certaines personnes habitant Chateaufort, croient devoir nous adresser par écrit des observations sur notre bulletin, et notamment des critiques de

nos ordres du jour. Elles comprendront sans peine que nous avons mieux à faire que de leur répondre personnellement; d'autre part, nous ne pouvons encombrer notre bulletin de polémiques. Nous rappelons donc une fois pour toutes que nos réunions sont publiques et que chacun, sympathisant ou adversaire, peut en toute liberté y apporter son point de vue. »

Le Bureau s'étonne que la Section de Chateaufort-de-Galaure, qui met tant de tenacité à exiger des réponses aux critiques qu'elle formule, ne croie pas devoir répondre à celles qui lui sont adressées sur sa propre action.

Situation internationale. (Une motion de la Section de Paris-V^e). — Le Secrétaire général donne lecture au Bureau d'une motion de la Section de Paris-V^e :

« La Section de Paris-V^e, après avoir pris connaissance de la résolution du Comité Central de la Ligue sur la situation internationale (3 mars 1938) :

« 1^o Approuve dans son ensemble le texte proposé et félicite le Comité Central d'avoir exactement défini les bases essentielles de l'action, chaque jour plus urgente, pour la sauvegarde de la paix;

« 2^o Insiste pour que l'appel envisagé ait pour but précis l'invitation formelle à tous les peuples sans distinction de participer à une conférence internationale;

« 3^o Affirme sa certitude qu'une collaboration pacifique est encore possible par l'établissement de relations économiques tenant compte des besoins légitimes de chacun;

« 4^o Demande que la Ligue prenne elle-même, le plus tôt possible, les initiatives nécessaires pour assurer à son appel, dans le monde entier, le retentissement qu'il mérite. »

Montluçon. — Un différend s'est élevé entre la Fédération de l'Allier et la Section de Montluçon, au sujet du bulletin fédéral.

Le Bureau demande à M. Hérod d'étudier le dossier, et de lui communiquer son avis et ses conclusions.

Maroc (Une motion). — La Fédération du Maroc a, dans son Congrès fédéral des 16 et 17 avril, émis le vœu « que les relations entre les ligueurs soient resserrées par tous les moyens afin de renforcer l'action de notre Association; que le Comité Central, en ce qui concerne le Maroc, daigne écouter les justes revendications des ligueurs plutôt que les avis de ses Conseils juridiques qui interprètent le droit international selon les vues officielles du quai d'Orsay et que les parlementaires ou autres personnalités chargées d'enquêter outre mer prennent les avis des démocrates qui y résident, au lieu de ne voir et de n'entendre que ce que les pouvoirs publics veulent bien leur présenter ».

Le Bureau de la Ligue et le Comité Central ont toujours écouté les justes revendications des ligueurs du Maroc. Mais, dans le cas auquel il semble que fasse allusion le Congrès fédéral — question du droit de vote pour les Français établis au Maroc — le Comité Central a dû se rendre aux arguments juridiques qui ont été produits par un des maîtres du droit international et qui n'ont été l'objet d'aucune réfutation de la part de la Fédération marocaine. D'autre part, cette revendication a été soumise à la Ligue au moment où la situation de la population indigène, particulièrement critique, appelait des mesures urgentes d'assistance et de réforme. Le Comité Central a cru remplir une obligation stricte en se préoccupant avant tout de la situation des indigènes.

Quant au dernier point, la Ligue ne peut être rendue responsable de l'attitude des parlementaires en délégation au Maroc. Les délégués de la Ligue, quand ils sont allés au Maroc, sont toujours restés en contact étroit avec la Fédération et les Sections marocaines.

Conférence internationale des Femmes. — La Conférence internationale des Femmes organise une grande réunion internationale à Marseille les 13, 14 et 15 mai, en vue d'examiner la meilleure manière de mettre le pouvoir des femmes au service de la défense de la paix et de la démocratie. La Ligue est invitée à s'y faire représenter par une délégation féminine.

Le Bureau demande à la Section de Marseille de désigner cette délégation et d'en faire connaître la composition au Secrétariat.

Association « Les Amis du peuple chinois. » — L'Association « Les Amis du peuple chinois », qui organise une exposition sur la Chine, demande un appui financier à la Ligue.

Le Bureau rappelle, une fois de plus, que les moyens financiers de la Ligue ne lui permettent pas de distraire la moindre somme pour une action qui n'est pas strictement la sienne.

Centenaire de la mort de René Caillé. — La Section de Pont-l'Abbé-d'Arnould (Charente-Inférieure) désire organiser une manifestation à l'occasion du centenaire de la mort de l'explorateur René Caillé, dont les restes sont inhumés dans le cimetière de Pont-l'Abbé-d'Arnould. La Section demande le concours d'un orateur du Comité Central.

Le Bureau remercie la Section, mais ne voit pas la possibilité de lui donner satisfaction, ce genre de manifestations sortant du cadre des préoccupations de la Ligue.

La voix de la Ligue. — Le Bureau décide de consacrer une des causeries de juin au 40^e anniversaire de la Ligue.

Taverny (affaire C...). — Le Président de la Section de Taverny, à qui le Secrétariat général avait demandé, sur l'invitation du Bureau, de faire connaître son sentiment sur les meilleurs moyens de mettre fin au conflit qui s'est élevé entre M. C... et la Section de Taverny, a répondu : « M. C... conserve strictement le droit d'assister à toutes nos réunions, je veillerai moi-même au respect de ce droit. »

Le Bureau de la Ligue se félicite de voir reconnus les droits incontestables que M. C... tient de sa qualité de ligueur et que renforce encore les beaux et longs services qu'il a rendus à la Ligue.

Guelma. — Le Bureau prend connaissance du compte rendu d'une assemblée générale de la Section de Guelma, du 7 avril :

« Le Président rappelle les événements qui ont précédé les élections de 1936 et définit la position qu'a dû prendre le Comité Central, au nom de la Ligue tout entière, au point de vue du Rassemblement Populaire. Après cet exposé, l'assemblée, unanime, a approuvé l'attitude de la Ligue et voté des félicitations à son dévoué Président Victor Basch et à son actif Secrétaire général Emile Kahn. »

Séance du 5 mai 1938

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Bourdon, Ferdinand Hérold, Vice-présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général.

Excusé : M. Henri Guernut.

Mort de Carl Von Ossietzki. — Le Bureau, informé de la mort de M. Carl Von Ossietzki, décide d'envoyer à sa veuve une adresse de sympathie et de s'associer aux organisations allemandes qui doivent célébrer sa mémoire au cours d'une cérémonie commémorative.

Ligue (Situation financière). — Le Bureau a décidé de consacrer une séance spéciale à l'examen de la situation financière de la Ligue.

Cette séance aura lieu chez M. Victor Basch le vendredi 13 mai, à 17 heures 30.

Procès de Moscou (Vœux). — Le Secrétariat général a reçu un certain nombre de vœux relatifs au procès de Moscou.

Le Bureau demande à M. Bourdon de bien vouloir les examiner et présenter un rapport à une prochaine séance.

Paix (Vœux). — Le Secrétariat général a reçu un certain nombre de vœux relatifs à la paix.

Le Bureau demande à M. Bourdon de bien vouloir les examiner et présenter un rapport à une prochaine séance.

Affaire du C.S.A.R. (Vœu de la Section de Levallois-Perret). — La Section de Levallois-Perret a adopté, dans son assemblée générale du 23 avril, un vœu relatif à l'affaire du C.S.A.R. et demandant notamment au Comité Central :

« d'intervenir énergiquement auprès des Pouvoirs compétents pour que l'instruction soit reprise sérieusement ; pour que les chefs soient recherchés, inculpés et arrêtés, quels que soient leur situation, leur rang ou leur personnalité. »

Le Bureau a décidé d'intervenir.

Affaire Seznec. — La Section de Riec-sur-Belou a adopté, le 29 janvier, un ordre du jour où elle « exprime sa surprise et ses regrets que la Ligue ait été impuissante jusqu'à ce jour à obtenir la grâce de Seznec ».

Le Bureau observe que la Ligue a fait de nombreuses et pressantes démarches pour obtenir la grâce de Seznec. Il charge le Secrétaire général de les renouveler auprès de M. Paul Reynaud, nouveau ministre de la Justice.

Indemnité parlementaire (Vœu des Sections de Rouen et d'Aix-en-Provence). — La Section de Rouen et la Section d'Aix-en-Provence ont protesté contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

La Section d'Aix estime que le moment était mal choisi.

La Section de Rouen observe que d'autres ajustements de traitement étaient plus urgents.

Le Bureau estime que le relèvement de l'indemnité parlementaire était justifié, mais qu'il devait s'accompagner des mesures d'incompatibilité depuis longtemps réclamées par la Ligue. Il regrette que la majorité des Assemblées n'ait pas cru devoir les prendre, ni même les examiner.

Prostitution. — A la demande de l'Union temporaire contre la prostitution réglementée, la Ligue était intervenue le 26 mars pour protester contre l'ouverture envisagée d'une nouvelle maison de tolérance boulevard de la Chapelle à Paris.

La Ligue a reçu du ministère de la Santé publique, en date du 2 mai, la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu me signaler que l'ouverture d'une nouvelle maison de tolérance serait envisagée au 98 du boulevard de la Chapelle, à Paris.

« Mon administration avait été, en effet, informée de l'ouverture éventuelle de cet établissement par une pétition établie par un groupe de commerçants du 18^e arrondissement pour demander que l'autorisation municipale ne soit pas accordée.

« J'ai immédiatement saisi la Préfecture de police, qui vient de m'informer que la demande qui lui avait été présentée en vue de l'organisation de cette maison avait été rejetée.

« En vous remerciant une fois de plus de l'intérêt que vous ne cessez de manifester à l'égard des questions sociales et du précieux concours que vous prêtez ainsi à mon administration, je vous prie d'agréer... »

Affaire Gontier. — La Section de Bergerac et la Fédération de la Dordogne ont saisi la Ligue de l'affaire suivante :

M. Gontier, ancien régisseur d'un domaine appartenant à M. R., juge au tribunal civil de la Seine, a été l'objet, de la part de celui-ci, d'une plainte en abus de confiance.

Cette plainte a abouti à un non-lieu.

M. Gontier, estimant que cette plainte, qui lui a causé un préjudice moral et matériel important, avait un caractère abusif, a voulu intenter une action en dommages-intérêts contre M. R. Il a demandé le bénéfice de l'assistance judiciaire.

L'assistance judiciaire lui a été refusée.

Après examen du dossier, nos conseils juridiques ont estimé que ce refus d'assistance judiciaire était injustifié et la Ligue a fait des démarches en vue de faire rapporter la décision prise.

Le 23 février 1938, le ministère de la Justice nous écrivait :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Pro-

cureur de la République près ce Tribunal, seul compétent, aux termes de l'article 12 de la loi du 10 juillet 1901 (modifiée par celle du 4 décembre 1907) pour apprécier s'il y avait lieu de déferer cette décision au bureau établi près la Cour, n'a pas jugé utile, après nouvel examen de l'affaire, d'user de son droit en la circonstance.

« Dans ces conditions, la requête de M. Gontier n'est pas de nature à comporter une suite quelconque de la part de ma Chancellerie. »

La Section de Bergerac s'est plainte avec une certaine vivacité, de l'échec de nos démarches dans cette affaire.

Le dossier a été réexaminé par les conseils juridiques. Ceux-ci ont dû constater que l'affaire ne pouvait pas être reprise, l'action étant actuellement prescrite. Une demande d'assistance judiciaire, en effet, n'interrompt pas la prescription et aucun acte de procédure n'avait été effectué.

Le Bureau, après avoir examiné le rapport des conseils juridiques, n'a pu que se ranger à leurs conclusions.

Il est assurément regrettable qu'un modeste travailleur, qui estimait avoir à se plaindre d'un magistrat, n'ait pu obtenir l'assistance judiciaire qui lui aurait permis d'introduire son action devant le tribunal et de faire valoir ses arguments dans un débat contradictoire et public, mais il n'existe plus aucun moyen de reprendre cette affaire à l'heure actuelle.

La Section de Bergerac avait demandé accessoirement qu'une subvention soit accordée par la Ligue à M. Gontier en dédommagement des frais qui lui ont été causés par cette affaire. Le Bureau regrette de ne pouvoir, en raison de la situation financière de la Ligue, accueillir cette requête.

Événements de Tunis (Vœu de Paris-5^e). — Le Bureau prend connaissance de la motion suivante votée par la Section de Paris-5^e :

La Section de Paris-5^e, en présence des événements tunisiens, de leur déformation par la grande presse de toute opinion, de l'incompréhension et de l'indifférence totales dont la plupart des citoyens font preuve,

Signale à nouveau le grave danger que fait courir à l'Afrique du Nord et à la France la politique des gros colons et des capitalistes exploitateurs des populations indigènes,

Convaincue que le Néo-Destour, comme le parti du peuple algérien, n'ont en vue que l'amélioration matérielle et morale de populations maintenues volontairement dans l'ignorance et le dénuement,

Demande au Comité Central, une fois de plus, d'envisager la situation nord-africaine avec le sérieux qu'elle mérite, de désigner une Commission qui, s'entourant de toutes garanties, recueillant tous les témoignages, en dehors de toute inférence officielle, administrative ou policière, proposera les mesures nécessaires en s'inspirant uniquement de notre charte fondamentale.

Le Bureau fait observer que la situation nord-africaine a retenu toute l'attention du Comité Central et que la nouvelle Section de Tunis l'a examinée avec le plus grand sérieux. C'est elle qui a mis le Comité Central en garde contre la collusion entre le Néo-Destour et le fascisme italien.

Ethiopie. — Le Bureau prend connaissance d'un vœu de la Section de Levallois-Perret et d'un vœu de la Section d'Orléans :

1° La Section de Levallois-Perret...

Demande au Comité Central

De s'opposer énergiquement à la reconnaissance de l'Empire d'Éthiopie et au *J'hellé* des Lettres de créance du futur ambassadeur de la République en tant qu'accrédité auprès de l'Empereur d'Éthiopie et Roi d'Italie, mais seulement de S. M. le Roi d'Italie, d'une part;

D'autre part, que la Ligue s'oppose par tous les moyens en son pouvoir à la demande française de la reconnaissance de cet Empire par les États membres de la S.D.N.

2° La Section d'Orléans de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie le 23 avril 1933, choquée par ce qu'a d'humiliant et d'odieux la prétention de l'Italie de poser comme condition préalable à toute tractation, d'ailleurs souhaitable, la reconnaissance de la conquête de l'Éthiopie,

N'admet pas que la France, qui la première a proclamé à la face du monde la liberté de l'homme, se voie imposer

le reniement de sa conséquence naturelle, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

Profondément troublée, elle invite ardemment le Comité Central de la Ligue à exiger que la France reste fidèle à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Sannois (Création d'une caisse de secours mutuels). — La Section de Sannois a l'intention de créer une caisse de secours et de solidarité qui serait alimentée par une cotisation fixe versée par tous les membres de la Section et, éventuellement, par des personnes sympathisantes. La Section de Sannois prend cette initiative « en vue de venir en aide à ses membres frappés par l'adversité ». Elle estime que ce serait là un sûr moyen de propagande.

Le Bureau de la Ligue, tout en rendant hommage à la louable intention qui l'a inspirée, ne peut pas suivre la Section de Sannois dans cette initiative. La Ligue n'est pas une société de secours mutuel. La création d'une caisse de secours dans le cadre même de la Section serait incompatible avec les Statuts généraux de la Ligue.

Séance du 5 mai 1933

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Hérold, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Collette-Kahn, MM. Barthélemy, Caillaud, Casati, Corcos, Geffin, Gombault, Guerry, Hersant, Prudhommeaux, Moutet, Gamard.

Excusés : MM. Guermil, Langevin, Sicard de Planzoles, Baylet, Bidogarray, Chateau, Damalix, Gueutal, Hadamard, Joint, Mathieu, Picard, Planche, Dr Platon, Ruysen.

Invité : M. Boris.

Congrès 1933

Modification à l'article 6 des statuts.

Répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central

Le Comité Central a arrêté, dans une précédente séance, l'ordre du jour du Congrès. Les Sections se sont prononcées en majorité pour que le Congrès étudie une modification à l'article 6 des statuts en vue de répartir de façon plus rationnelle les membres non résidents du Comité Central.

Le Comité compte actuellement 18 membres non résidents qui ont été élus en raison de leur valeur personnelle sans qu'il soit tenu compte de la région où ils militent. Le hasard a voulu que certaines régions comptent au Comité Central plusieurs membres non résidents, alors que d'autres n'en ont aucun.

Le Congrès de Tours avait émis un vœu en faveur d'une répartition régionale. Le Congrès sera appelé cette année à prendre une décision.

Le Bureau propose au Comité Central de charger M. Cardon, ancien président de la Section de Paris (19^e), de présenter un rapport.

La proposition du Bureau est adoptée.

M. Corcos regrette que la majorité des Sections se soient arrêtées à cette question. Il aurait préféré qu'on discutât la situation des membres du Comité Central devenus ministres. La décision qui a été prise il y a quelques années lui paraît devoir être révisée. Un membre du Comité devenu ministre ne devrait pas être considéré comme démissionnaire, mais devrait être simplement mis en congé.

Le Secrétaire général répond que le Comité a porté à l'ordre du jour du Congrès, conformément aux Statuts, la question qui avait été choisie par le plus grand nombre de Sections.

Celle qui intéresse M. Corcos ne venait qu'en seconde ligne.

Lettre de M. Caillaud

M. CAILLAUD a adressé une longue lettre au Président. Il a reçu du Secrétaire général au nom du

Bureau, une réponse écrite qui est loin de lui donner satisfaction.

M. VICTOR BASCH déclare qu'il est impossible de discuter actuellement les questions posées par M. Caillaud. L'ordre du jour de la séance est chargé et doit être immédiatement abordé.

M. CAILLAUD se résume d'y revenir en temps opportun, c'est-à-dire au moment de la discussion des rapports moral et financier au Comité Central et au Congrès d'Avignon.

La situation internationale

M. VICTOR BASCH fait un rapide exposé de la situation internationale. Depuis le dernier débat qui a eu lieu au Comité Central (3 mars 1938), des événements importants se sont produits : l'annexion de l'Autriche au III^e Reich, la carence de la Société des Nations et des pays démocratiques, la menace ouverte contre la Tchécoslovaquie, les pourparlers entre l'Angleterre et l'Italie.

M. VICTOR BASCH a toujours soutenu que l'Anschluss était inévitable. Le jour où l'on a fait de l'Autriche le pays le plus allemand de toute l'Allemagne, il était impossible que l'Anschluss ne se fit pas. La France aurait dû aider la démocratie allemande à réaliser l'union avec l'Autriche. Qui sait si cela n'eût pas évité l'hitlérisme ?

En Tchécoslovaquie, la prétention des Sudètes de constituer un Etat dans l'Etat est inacceptable. Certes, les Sudètes ont subi des tracasseries, rovanches de celles que les Allemands ont fait subir aux Tchèques autrefois. Mais Benès et Mazaryk ont lutté contre cette tendance. Il faut trouver un compromis qui réserve les droits de l'Etat tchécoslovaque et donne aux Allemands des Sudètes des satisfactions légitimes. Malheureusement, il ne semble pas que l'Allemagne veuille renoncer à soutenir leurs exigences les moins soutenables et nous nous trouvons, de ce fait, dans une situation très grave.

Nous avons tous salué avec joie le resserrement des rapports entre la France et l'Angleterre. Malheureusement, ce rapprochement nous oblige à aligner notre politique extérieure avec celle du gouvernement conservateur anglais. Nous sommes à sa remorque. Ce qui est grave, c'est que l'Espagne semble devoir payer le resserrement de l'entente cordiale. Lorsqu'on envisage de fermer la frontière française dès le commencement de l'enquête proposée par le Comité de Londres, on ne dit pas qu'on fermera également la frontière portugaise et que le contrôle maritime sera rétabli. C'est inadmissible. Le Comité national de Rassemblement populaire a décidé de faire une démarche auprès du Président du Conseil. Il faut connaître les intentions exactes du gouvernement. Si elles sont telles qu'on l'a rapporté et si la France se prépare vraiment à prendre une telle initiative contre les gouvernements, tous les républicains doivent protester.

M. CORCOS déclare qu'il n'est pas démontré de façon indiscutable que les deux instruments diplomatiques qui fixent la position respective de la France et de la Tchécoslovaquie nous obligent à venir au secours de celle-ci. Juridiquement, l'argumentation de ceux qui prétendent que nous n'avons pas d'obligations est solide ; politiquement, la situation est différente.

M. CORCOS estime que la Ligue devrait étudier cette question au point de vue des principes et du droit international. Elle devrait étudier aussi la constitution de l'Europe telle que l'a créée le traité de Versailles.

Un certain nombre d'Allemands cherchent à rejoindre la collectivité allemande. M. Corcos pense qu'il y a là un mouvement qui n'est pas isolé dans l'histoire des peuples modernes et qu'il est difficile d'empêcher. C'est cette même tendance vers l'unité qui a fait au siècle dernier l'unité italienne. Nous avons été partisans de l'Anschluss qui était conforme à nos principes. M. Corcos voit mal au nom de quels principes on

pourrait empêcher les Allemands de Tchécoslovaquie d'aspirer à leur union avec le III^e Reich.

En ce qui concerne l'Espagne, M. CORCOS signale qu'il conviendrait de faire la lumière sur les complaisances qui facilitent le transit par Bayonne, vers l'Espagne nationaliste, de marchandises diverses et des armes.

M. EMILE KAHN pense qu'une étude purement formelle sur les problèmes internationaux sans considération de la situation réelle peut permettre tous les paradoxes. L'Anschluss était-il voulu par les Autrichiens ? La minorité allemande de Tchécoslovaquie est-elle opprimée ? Telle sont les questions qu'évaluent deux articles qui vont paraître dans les *Cahiers*. Leur conclusion est nette : l'annexion de l'Autriche à l'Allemagne s'est faite par la contrainte ; les minorités de Tchécoslovaquie ont plus de droits qu'aucune minorité en aucun pays. Dans les deux cas, le droit des peuples est d'un côté, l'Allemagne hitlérienne de l'autre.

Congrès 1938

Les moyens d'assurer le libre jeu de la démocratie

Le problème de la presse. — Rapport de M. Georges Boris.

Dans une précédente séance, le Comité a chargé M. Georges Boris, qui a bien voulu accepter, de présenter au Congrès un rapport sur le problème de la presse.

M. Boris avait exposé déjà cette question au Congrès d'Amiens en 1933. Les résolutions qui ont été votées alors ont été reprises dans le programme du Rassemblement populaire.

M. Boris présente oralement son rapport. (Voir le texte du rapport, *Cahiers* 1938, page 322.)

M. VICTOR BASCH remercie M. Georges Boris. Le rapport lui paraît répondre au vœu unanime de la Ligue.

M. CASATI demande à poser quelques questions au rapporteur :

1^o A quels journaux a-t-il voulu faire allusion quand il a parlé de journaux « dits de gauche » qui ont mené campagne en faveur de l'Italie ?

2^o Ne fait-il aucune réserve touchant le projet de loi sur la presse déposé par le premier gouvernement de Front populaire ?

3^o N'aurait-il pas fallu faire une allusion aux lois scélérates ?

M. Boris, après avoir donné à M. Casati des précisions sur le premier point, répond qu'il faisait assurément des réserves sur certaines dispositions du projet sur la presse, notamment les dispositions touchant les fausses nouvelles, mais qu'il ne lui avait pas paru nécessaire de traiter cette question dans son rapport, pas plus d'ailleurs que la question des lois scélérates qui lui a paru être en dehors du problème limité posé devant le Congrès. Il ne s'agit pas, en effet, de présenter tout le problème de la presse, mais seulement les pressions qui contrarient la volonté du suffrage universel.

M. CORCOS a trouvé le rapport de M. Boris très saisissant, mais ce rapport ne traite peut-être pas le fond de la question. Il ne faut pas oublier que les journaux sont des entreprises commerciales.

M. CORCOS est indigné par la bassesse que révèle la première page des plus grands journaux. Rien d'utile ne sera fait tant que le journalisme ne sera pas séparé du mercantilisme.

M. BOURNON, lui aussi, a beaucoup apprécié le remarquable rapport de M. Boris, suite très utile à son rapport d'Amiens. Le problème essentiel c'est celui de l'indépendance de la presse. La presse doit vivre. Or, elle n'a plus aujourd'hui de publicité lucrative, sauf celle des charlatans, contre laquelle s'élève, à juste titre, M. Corcos. Aux temps les meilleurs, les journaux faisaient 30 % de bénéfices grâce à la publicité. Quand la publicité leur a manqué, ils ont cherché d'abord à faire des économies sur les frais de rédaction. On a supprimé les grandes enquêtes,

les voyages, les reportages, les envoyés spéciaux, les correspondants étrangers. On s'est contenté de publier des dépêches d'agences. La plupart des journaux ont cessé d'être intéressants et leur public diminue. Nous assistons, à l'heure actuelle, à l'effondrement des grands journaux d'information, qui, vendus 50 centimes, perdent de l'argent. Ce peut être un bien. La presse d'opinion, qui a des frais moindres, reprendra la place qu'elle a perdue.

M. BOURDON demande à M. Boris de faire une allusion à cette question dans son rapport.

M. BORIS rappelle qu'il a traité le sujet à Amiens, mais il précisera volontiers ce point.

M. VICTOR BASCH demande à M. Boris de retenir de l'intervention de M. Corcos la lutte indispensable contre l'immoralité.

M. MOUTET précise la question qui a été posée. Il s'agit de la défense du régime démocratique et M. Boris a parfaitement traité le sujet.

Des lois existent, mais elles ne sont pas appliquées. On pourrait chaque jour poursuivre l'Action Française. Il ne se trouve pas de juges pour la condamner, ou, quand on arrive à un jugement, les peines prononcées sont dérisoires. La presse a la liberté sans avoir aucune responsabilité ; elle peut tout se permettre : attaquer le régime, trahir le pays, le ruiner, on ne fait rien contre elle. Quand un régime renonce ainsi à se défendre, il est bien près d'être perdu. Cette question de la presse pose un grave problème politique : un régime a-t-il le droit de se défendre ?

M. MARIUS MOUTET pense qu'à côté du principe de la liberté, il y a, pour un régime et une nation, le droit de vivre. La République se défend-elle ? Le Boulangerisme n'était rien à côté du complot du C. S. A. R. en liaison avec l'étranger. Les accusés devraient être traduits devant la Haute-Cour. Va-t-on les envoyer à cette juridiction de hasard qu'est le jury ?

M. MOUTET voudrait des tribunaux spéciaux. On ne sauvera pas la démocratie avec une vague loi sur la presse. Pour le moment, il faudrait d'abord appliquer la loi telle qu'elle est et se servir des armes qui existent. Le plus urgent, est de renoncer à cet abandon, à ce laisser-aller.

M. PRUDHONMEUX pense que le journal est cher parce qu'il a trop de pages. De ces pages, l'acheteur ne lit qu'une infime partie d'où un gaspillage insensé de travail et de papier. Il faudrait adapter le journal au goût de chaque catégorie de lecteurs et non faire des journaux encyclopédiques de vingt pages où chacun cherche péniblement les trois ou quatre colonnes qui correspondent vraiment à ses goûts et à ses préoccupations. La division du travail, la spécialisation s'imposent à notre époque, pour le journal comme pour le reste.

M. GOMBAULT répond à M. Prudhommeux que les journaux donnent aux lecteurs ce qu'ils demandent et qu'un journal, suivant la formule qu'il a définie, aurait une bien faible diffusion.

A M. Moutet, il répond qu'il ne suffit pas de promulguer une loi de défense du régime, une profonde réforme de la justice est nécessaire, car les lois en vigueur ne sont pas appliquées. La thèse que propose M. Moutet lui paraît dépourvue d'efficacité. L'opinion tend à devenir indifférente. Comment dès lors arriverait-on à constituer ces tribunaux envisagés par M. Moutet.

M. GOMBAULT dénonce la lâcheté des hommes politiques qui n'usent même pas des possibilités que leur donnent les lois actuelles par crainte des représailles de la presse.

M. EMILE KAHN, d'accord avec M. Moutet pour poser en règle générale qu'il ne peut pas y avoir de liberté sans responsabilité, se demande comment en matière de presse, atteindre les responsables.

Il résulterait de la déclaration de M. Moutet qu'aucun tribunal ne peut juger sagement des procès de presse : ni les magistrats professionnels, ni les jurys. Allons-nous réclamer une juridiction exceptionnelle ?

Jusqu'ici, nous avons toujours combattu toutes les juridictions d'exception. Peut-on faire confiance à la

Haute-Cour ? C'est le Sénat qui a empêché le vote de la loi sur la presse !

M. Moutet a remarqué fort justement qu'une loi qui n'est pas appliquée ne sert à rien. Mais, avant tout, il faut une loi. Or, contre la corruption, il n'y en a pas.

M. MARIUS MOUTET précise qu'il a voulu insister sur tout sur la nécessité de défendre la démocratie. Un certain libéralisme mal compris mène la démocratie à sa perte. C'est à la perte du régime que nous allons à l'heure présente, si nous n'agissons pas vigoureusement sur la presse.

M. BORIS remarque, comme M. Kahn, que certains faits graves ne peuvent être poursuivis. Aucune loi ne permet d'atteindre, par exemple, l'article de Gringoire sur la Tchécoslovaquie. Il faudrait, pour l'atteindre, créer un délit spécial.

M. VICTOR BASCH rappelle que la Ligue a toujours défendu la liberté. Est-elle donc responsable, pour sa part, de la situation actuelle ?

M. KAHN répond que la Ligue a toujours défendu la liberté, mais non pas ses abus et qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilités.

M. VICTOR BASCH pense que M. Moutet a abordé le cœur même du sujet : la défense de la démocratie. Cette question de la défense du régime devrait être traitée à fond au Congrès de l'an prochain. La démocratie recule en Europe : il nous appartient de rechercher quelle en est la cause.

La question du Sénat. — Rapport de M. Albert Bayet.

M. BAYET présente verbalement le rapport sur la question du Sénat dont le Comité l'a chargé. (Voir le texte de ce rapport, *Cahiers* 1938, page 325.)

M. VICTOR BASCH pense que la discussion portera surtout sur le premier point : doit-il y avoir une ou deux Chambres ?

M. VICTOR BASCH ne partage pas l'avis de M. Bayet sur la Chambre unique. Le Sénat est assurément conservateur au point de vue social. Il ne l'est pas au point de vue politique. Le Sénat a sauvé la République dans le passé. Si des élections envoyaient à la Chambre une majorité réactionnaire, le Sénat sauverait peut-être encore la République. Il n'est pas juste de dire que le Sénat soit de droite. M. Victor Basch est persuadé qu'il résisterait à un mouvement fasciste.

Le Sénat est un instrument de modération et de pondération. La démocratie est toujours menacée par la démagogie. Il n'est pas du tout démontré qu'un organisme modérateur ne soit pas utile.

Certes, il convient surtout d'enlever au Sénat les pouvoirs exorbitants dont il jouit. Il convient de modifier son mode d'élection ; il perdrait ainsi sa nocivité et il serait une garantie contre les mouvements inconsidérés d'une Chambre qui peut mettre en péril la République.

M. GEORGES BOURDON se rallie entièrement aux observations de M. Victor Basch. Il est d'accord et sur le fait et sur le principe. Dans un régime démocratique, il est indispensable d'avoir deux Chambres, il faut un contrepois aux mouvements excessifs qui emportent parfois le corps électoral. Il faut une assemblée qui rétablisse l'équilibre.

M. CORCOS est d'accord lui aussi sur le principe des deux Chambres. Les observateurs les plus attentifs de la crise universelle de la démocratie doutent de la clairvoyance des masses. Le meilleur moyen de faire surgir une élite est le suffrage à plusieurs degrés. Les véritables démocrates doivent connaître les infirmités de la démocratie.

M. GOMBAULT n'est pas absolument sûr que le Sénat mérite la réputation républicaine qui lui a été faite. Il rappelle que cette assemblée a voté pendant l'affaire Dreyfus, la loi de dessaisissement. Si un homme de droite prenait maintenant le pouvoir et cherchait à gouverner sans la Chambre, il n'est pas sûr que le Sénat s'y opposerait.

M. GOMBAULT est de ceux qui pensent qu'il faut deux Chambres. Mais le Sénat doit être élu autrement. Il serait difficile d'obtenir qu'il soit élu au suffrage universel, mais si nous demandons des réformes raisonnables et possibles, le Sénat lui-même les acceptera.

après des élections où la majorité se serait prononcée pour une telle réforme. Il le voterait, au début d'une législature, comme il a voté les lois sociales en juin 1936.

M. EMILE KAHN est, suivant la tradition républicaine, partisan de la Chambre unique. Il ne croit pas qu'on puisse évoquer l'attitude historique du Sénat pour le défendre actuellement : les sénateurs qui ont résisté au boulangisme et au nationalisme sont morts, leurs successeurs redoutent et repoussent toute innovation. Le Sénat, c'est l'immobilité et, par crainte du mouvement, l'adversaire du suffrage universel. Toutefois, par esprit de conciliation, M. Kahn est prêt à se rallier à la réforme du Sénat, conforme à la résolution des Congrès de 1927.

M. BAYET pense que les démocraties meurent parce qu'elles ne peuvent rien faire et qu'elles ne peuvent rien faire à cause des assemblées modératrices. A l'époque où nous vivons, il faut agir vite.

Mort de Carl Von Ossietzki

Le Comité Central a appris la mort de Carl Von Ossietzki.

Mme SUZANNE COLLETTE-KAHN demande au Comité de saluer sa mémoire et d'adresser l'expression de sa sympathie à Mme Von Ossietzki et aux pacifistes allemands.

Le Comité se rallie unanimement à cette proposition.

Séance du 13 mai 1938

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Bourdon, Hérold, Sicard de Plauzoles, Vice-présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général.

Conformément à une décision antérieure, le Bureau se réunit chez son Président pour examiner la situation financière de la Ligue.

Après l'exposé de la situation par le Trésorier général, les membres du Bureau procèdent à un échange de vues sur les moyens de faire face aux dépenses des prochains mois. Il est notamment prévu un appel aux trésoriers de Sections pour obtenir d'eux des versements moins irréguliers et moins lents.

Séance du 19 mai 1938

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, Président ; A. Ferdinand Hérold, Sicard de Plauzoles, Vice-Présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général.

Excusés : MM. Georges Bourdon, Henri Guernut.

Etrangers, décret du 2 mai 1938. — La Ligue a fait, depuis la publication du décret du 2 mai, de nombreuses démarches au ministère de l'Intérieur concernant, soit les conditions d'application des nouvelles mesures de police, soit certains cas particuliers, mais elle n'a fait encore aucune manifestation publique.

M. VICTOR BASCH doit prendre part à un meeting qui aura lieu le 23 mai. Il propose au Bureau de faire connaître, par une résolution détaillée qui sera envoyée à la presse, l'opinion de la Ligue sur ce décret. Cette proposition est adoptée. (Voir résolution Cahiers 1938, page 331.)

Etrangers (Une circulaire du Secours populaire). — Le Secours populaire, saisi du cas de quatre réfugiés politiques récemment refoulés, malgré les stipulations du décret du 2 mai, a préparé une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur. Cette lettre, imprimée sur papier à en-tête du Secours populaire, est envoyée aux Sections et Fédérations de la Ligue qui sont invi-

tées à y apposer leur signature. Certains collègues, avant de signer cette protestation, en ont saisi le Secrétariat général.

Le Bureau aurait compris que le Secours populaire s'adressât à la Ligue et lui demandât une action commune en faveur de ces réfugiés politiques, mais ni le Président, ni le Secrétaire général n'ont été avisés : la lettre circulaire a été envoyée directement aux Sections. Dans ces conditions le Bureau donne mandat au Secrétaire général de faire part de sa surprise au Secours populaire, et de rappeler aux Sections, que seul le Comité Central est qualifié pour intervenir auprès des Pouvoirs publics.

Fonctionnaires (Enquête sur les candidats). — La Ligue a été saisie à maintes reprises de protestations de jeunes gens qui, à la veille de se présenter à un concours administratif, ont été évincés.

Tous les candidats aux administrations font, en effet, l'objet d'une enquête. Le principe même de cette enquête est difficilement critiquable. Il est parfaitement légitime que l'administration se renseigne sur les antécédents et la moralité d'un candidat à une fonction publique. Mais ces enquêtes ne sont pas contradictoires, des erreurs peuvent se produire et des abus peuvent être commis. Il arrive notamment que certains candidats soient écartés pour des raisons politiques. La Ligue a demandé à ses conseils juridiques d'étudier cette question fort délicate et de rechercher dans quelles conditions l'enquête pourrait donner toutes garanties à la fois à l'administration et au candidat.

Le rapport suivant des conseils juridiques est communiqué au Bureau :

Il est certain que l'enquête à laquelle se livrent les administrations à l'occasion de la candidature aux examens et concours publics peut donner lieu à des abus. Deux éléments sont pris en considération : le casier judiciaire, d'abord. En ce cas, les intéressés qui savent parfaitement à quoi s'en tenir quant au contenu de cette pièce ne sauraient s'élever contre une éviction qui est la conséquence normale d'une condamnation. Ensuite, l'enquête de police. C'est évidemment ce mode d'information qui peut soulever le plus de difficultés et prêter le plus à l'arbitraire, car, souvent, c'est l'interprétation, beaucoup plus que les faits, que l'on articule contre les intéressés. Comment éviter ces inconvénients, tout en maintenant le principe de l'enquête ? On peut songer d'abord à une convocation de l'intéressé et à une audition contradictoire avec celui qui a recueilli les renseignements. L'administration emploie actuellement cette méthode pour les réintégrations à la suite de l'amnistie. Comme les réintégrations ne sont pas de droit et comme une commission d'enquête est chargée de statuer et de formuler un avis, cette commission prépare sa décision en invitant le candidat à la réintégration à présenter personnellement, ou par voie d'avocat, sa demande, qui est instruite par un fonctionnaire. Pourquoi ne pas appliquer cette méthode aux candidats écartés ? On donnerait aux candidats, même s'ils doivent demeurer éliminés, l'impression qu'ils ne sont pas condamnés sans défense.

La principale difficulté qu'il serait vain de se dissimuler et que, malheureusement, je ne vois pas de moyen de résoudre, est le cas des candidats éliminés pour raisons politiques. C'est un point extrêmement délicat. La Ligue des Droits de l'Homme demande l'épuration de l'administration. Que veut-elle dire par là ? Que les fonctionnaires doivent professer un minimum de loyalisme à l'égard du régime, sans doute ! Mais alors, si l'enquête révèle une hostilité manifeste pour le régime ou l'expression publique d'idées subversives à son égard, que faire ? Les instituteurs républicains se plaignent de l'envahissement du corps enseignant par des réactionnaires et des non laïques ? Comment s'informer ? Quelles suites donner à l'information ? Deux solutions : la solution libérale et la solution autoritaire. La solution libérale, qui consiste à ne jamais tenir compte des opinions politiques des candidats, surtout quand elles ne se sont pas exprimées publiquement. La solution autoritaire fait passer la défense de la collectivité et du régime avant les considérations de liberté individuelle. La première solution est conforme à l'esprit de la Ligue des Droits de l'Homme. Si l'on y demeure attaché, il faut en accepter les conséquences. Mais est-ce qu'en prenant la tête du Front populaire la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas fait passer la défense républicaine avant la défense de l'individu ? C'est un cas de conscience.

En résumé, je crois que le minimum qu'on puisse demander et obtenir est le suivant :

Quant une administration, à la suite de l'enquête ouverte sur les candidats à un concours public, aura cru devoir refuser, à certains d'entre eux, le droit d'y prendre part, elle devra notifier ce refus à l'intéressé ou aux intéressés et les inviter à se présenter aux fins d'explications et de défense éventuelle devant une commission d'une composition semblable à celle du Conseil de discipline du personnel recruté, avant l'ouverture du concours. Si la commission, après audition de l'intéressé, seul ou en présence d'un avocat, maintient le refus, ce refus sera définitif. Si elle propose, au contraire, l'inscription sur la liste d'admission aux épreuves, cette inscription sera de droit.

Le Bureau décide d'intervenir dans ce sens auprès du Président du Conseil.

Autrichiens (Demandes de passeports). — Au moment de la récente session de la Société des Nations, cinq Autrichiens, réfugiés en France, étaient dans l'obligation de se rendre à Genève. Ils devaient partir le 7 mai. Or, le 6, ils n'avaient pu obtenir encore leurs passeports. En effet, la Préfecture de Police déclarant que l'ancien passeport autrichien était devenu sans valeur, avait refusé son visa et conseillé aux intéressés, devenus légalement ressortissants allemands, de demander un passeport au Consulat d'Allemagne.

La Ligue, saisie par le R. U. P., est intervenue auprès de la Streté et a obtenu, le jour même, que les passeports de ces cinq réfugiés soient visés.

Congrès de la paix (Lettre de M. Basch). — Le Congrès de la Paix organisé par le Conseil National de la Paix se tiendra à Tours, les 26, 27, 28 et 29 mai. La Ligue a été invitée à s'y faire représenter.

En raison de l'attitude prise par le Conseil national de la Paix au sujet de la Tchécoslovaquie et de l'exploitation de cette attitude par les hitlériens de Tchécoslovaquie, le Président a donné sa démission du Conseil national de la Paix par la lettre suivante adressée à M. Le Foyer, le 13 mai :

Mon cher Le Foyer,

Absent de Paris pendant un certain temps, et accablé de besogne à mon retour, je n'ai pas su exactement ce qui s'était passé à propos de l'intervention du Conseil national de la Paix au sujet de la Tchécoslovaquie, et je ne m'en suis pas préoccupé. Mais j'ai été mis au courant par des amis du Parlement, et, après avoir bien réfléchi, je vous prie de me considérer comme démissionnaire du Conseil national de la Paix, et d'effacer mon nom du Comité.

Les raisons de cette démission, vous les devinez. Je comprends très bien que vous ayez, sur la question tchécoslovaque, l'opinion que vous avez exposée dans le tract que j'ai sous les yeux ; mais ce que je ne comprends pas, c'est que, voulant exprimer une opinion dont vous saviez parfaitement qu'elle ne serait pas partagée par tous les membres de votre Comité, vous n'avez pas envoyé votre texte, avant de le soumettre à la discussion, et surtout avant de le publier, à chacun des membres du Conseil. Vous savez que beaucoup de ces membres, pris de tous les côtés, ne peuvent assister à aucune de vos réunions, et vous n'avez pas le droit, à mon sens, de vous servir comme vous l'avez fait de nos noms pour patronner ce texte. J'ai constaté que M. Joseph Barthélémy, dans un article du « Temps » que j'ai trouvé scandaleux, a cité votre tract et a invoqué le nom de Jouhaux et le mien comme partageant vos idées. J'ai appris, de même, que, dans la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, M. Rollin et M. Flandin avaient, à l'appui de leur opposition à toute aide apportée à la Tchécoslovaquie, invoqué mon nom en tant que représentant de la Ligue des Droits de l'Homme.

Or, si je suis aussi passionnément attaché à la paix que vous et que ceux qui pensent comme vous, je considère que la publication d'un tract comme celui que vous m'avez fait signer sans que je l'aie connu, au moment même où la Tchécoslovaquie était et est menacée, est un acte auquel il m'est impossible de m'associer et que je blâme gravement, car c'est évidemment une sorte d'encouragement donné à l'Allemagne hitlérienne d'user envers la Tchécoslovaquie des mêmes moyens criminels que ceux dont elle s'est servie à l'égard de l'Autriche.

Je vous prie, mon cher Le Foyer, de donner lecture de cette lettre dans l'une des prochaines réunions du Conseil national, et de ne croire, en dépit du grave différend qui vient de s'élever entre nous, bien cordialement à vous.

Victor Basch.

Le Bureau décide que la Ligue s'abstiendra de prendre part au Congrès de la Paix.

Il charge le Secrétaire général de communiquer la lettre de M. Basch au président de la Section de Tours et de le prier de faire passer dans les journaux locaux, une note indiquant pour quelle raison le Président de la Ligue a cru devoir se retirer du Conseil national de la Paix.

Tunis (Représentation au Congrès). — La section provisoire de Tunis demande comment elle sera représentée au Congrès national.

Le Bureau invite les deux sections, l'ancienne et la nouvelle, à envoyer chacune une délégation pour être entendue, à titre consultatif, par la commission des Conflits qui sera saisie du litige, puis, éventuellement, par le Congrès lui-même. Jusqu'au moment où le Congrès se sera prononcé sur le cas de Tunis, ni l'une, ni l'autre délégation ne pourra prendre part aux débats et aux votes du Congrès, leurs pouvoirs n'étant pas encore validés. A partir du moment où le Congrès se sera prononcé, la délégation de la Section définitivement reconnue comme régulière sera admises comme toute autre, à participer aux débats et aux votes.

Le Bureau charge le Secrétaire général d'en informer à la fois l'ancienne et la nouvelle section.

Ardèche (Congrès fédéral). — La Fédération de l'Ardèche demande au Bureau de la Ligue de déléguer à la présidence de son Congrès fédéral, M. Félicien Challaye.

Il paraît moralement impossible au Bureau de se faire représenter par l'un de ceux qui ont quitté le Comité Central en présentant publiquement leur démission comme l'effet d'un désaccord profond sur les problèmes essentiels. Le Bureau ne doute pas que M. Félicien Challaye ne se sente lui-même gêné s'il était chargé de parler, soit devant le public, soit devant des ligues, au nom de ce Comité Central qu'il a répudié et dénoncé.

Mais, si les circonstances ne permettent à M. Challaye que de parler en son nom personnel, le Bureau de la Ligue ne veut pas priver la Fédération de l'Ardèche d'entendre l'orateur qu'elle a choisi. Il est donc prêt à couvrir, dans les conditions ordinaires, les frais de déplacement de M. Challaye à l'occasion du Congrès de l'Ardèche.

Tracts (Réimpression). — Un certain nombre de tracts, en particulier « *Le Sénat contre la Nation* », « *La Ligue et la Presse* », « *Complément à la Déclaration des Droits de l'Homme* », d'un intérêt tout à fait actuel et qui doivent être répandus à profusion, sont sur le point d'être épuisés. Le Secrétaire général demande au Bureau d'en décider la réimpression en un fort tirage.

En raison des difficultés financières présentes, le Trésorier général propose d'attendre quelques semaines.

Séance du 19 mai 1938

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Hérol, Stcard de Plauzoles, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Bloch, Mme Collette-Kahn ; MM. Barthélemy, Caillaud, Casati, Corcos, Damalica, Gerin, Gombault, Grumbach, Gueutal, Joint, Lacoste, Lisbonne, Prudhommeau.

Excusés : MM. Bourdon, Guernut, Kayser, Mathieu, Picard, Platon.

Invités : MM. Brenier et Cardon.

Lettres de M. Corcos

M. Corcos a adressé au Secrétaire général onze lettres posant un certain nombre de questions. Il a exprimé le désir que ces questions soient portées devant le Comité Central.

M. VICTOR BASCH offre à M. Corcos de consacrer les dix premières minutes de la séance aux questions qui l'intéressent.

M. Corcos déclare y renoncer et demande simple-

ment la publication des principales de ses lettres dans les *Cahiers*.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL répond que ces lettres ayant été lues au Bureau, seront publiées avec le procès-verbal de la séance.

Congrès 1938

La résistance aux pressions qui contaríaient la volonté du suffrage universel

1° Le fascisme international.

M. GRUMBACH s'est attaché à étudier les ingérences voulues du fascisme dans les pays étrangers. Il donne lecture de son rapport, dont le Président le félicite et qui ne soulève pas de débat. (Voir le texte de ce rapport, *Cahiers* 1938, page 312.)

2° Les puissances d'argent.

M. ROBERT LACOSTE présente oralement le rapport dont il a été chargé par le Comité Central sur les puissances d'argent. (Voir le texte de ce rapport, *Cahiers* 1938, page 315.)

M. LACOSTE appelle l'attention des ligueurs sur le fait que la Ligue, sans avoir pu prévoir toutes les difficultés de l'heure actuelle, s'était préoccupée depuis plusieurs années, avec beaucoup d'intelligence et de pénétration, du rôle des puissances d'argent et des moyens de lutter contre leur emprise. Aucun autre groupement n'a fait autant que le nôtre dans ce domaine.

M. CORCOS se réjouit de constater que ce rapport reprend la question des droits économiques de l'homme que le Comité, autrefois, avait écartée. Mais le programme de reconstruction qui est proposé par M. Lacoste est celui du Parti socialiste S. F. I. O. Or, la Ligue ne doit pas présenter un programme politique. D'autres groupements qui ont étudié la reconstruction économique de la France, ont su se débarrasser des concepts politiques et présenter des plans purement techniques.

M. VICTOR BASCH répond que la Ligue recherche la justice aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine politique proprement dit et qu'il n'y a aucune contradiction dans son action.

M. GRUMBACH est d'accord sur l'ensemble du rapport de M. Lacoste, mais sur les détails, il exprimerait des réserves. En ce qui concerne le problème du contrôle des changes, par exemple, il ne faudrait pas se laisser induire en erreur par des formules trop faciles qui, en réalité, ne résoudraient rien.

M. EMILE KAHN fait observer en réponse à M. Corcos, que le programme présenté par M. Lacoste n'est pas celui d'un parti, mais celui de la Ligue, tel qu'elle l'a plusieurs fois défini. M. Kahn pense que le problème essentiel est celui-ci : l'économie dirigée est-elle compatible avec la démocratie ? M. Lacoste ne voudrait-il pas le poser explicitement ?

M. PRUDHOMMEUX demande à M. Lacoste de préciser ce qu'il entend par puissances d'argent.

M. BAYET lui demande également de préciser ce qu'il entend par capitalisme. Il ne faut pas risquer d'inquiéter les petits possédants. Nous n'attaquons pas le paysan qui possède deux vaches, nous combattons les trusts, les banques, etc. Peut-être serait-il bon de le dire clairement ?

M. LACOSTE après avoir répondu à MM. Bayet et Prudhommeux, déclare qu'il a entendu, comme M. Kahn l'a remarqué, poser la question de savoir si l'économie dirigée est compatible avec la démocratie, questions sur laquelle les avis sont très partagés et il croit y avoir répondu : le libéralisme économique n'est pas la liberté.

3° Le cléricanisme.

M. VICTOR BASCH salue M. Brenier, président de la Ligue de l'Enseignement, qui a bien voulu accepter de présenter au Congrès un rapport sur le cléricanisme et qui vient au Comité Central pour la première fois.

M. BRENIER donne lecture de son rapport. (Voir le texte du rapport, *Cahiers* 1938, page 319.) Il propose au Comité l'adoption du projet de résolution suivant :

LE CLÉRICALISME

Projet de résolution de M. J. Brenier

Le Congrès :

Approuve les termes du rapport du citoyen Brenier : il affirme la nécessité de répondre vigoureusement aux entreprises permanentes du cléricanisme contre la liberté de conscience et de pensée et contre le loyal fonctionnement des institutions démocratiques et laïques qui sont à la base même de notre régime républicain.

Il préconise comme moyens :

1° L'obligation :

a) pour les partis et les candidats qui se réclament de la démocratie et qui affirment leur attachement à la République de rappeler sans cesse, dans leurs programmes, leur volonté de défendre l'enseignement, les œuvres et les loix laïques.

b) pour les élus qui ont approuvé ces programmes, de proposer et d'obtenir des Municipalités, des Conseils généraux, du Parlement tous les crédits nécessaires au fonctionnement normal de l'École laïque, ainsi que des œuvres laïques qui l'entourent et la prolongent.

2° La nécessité d'obtenir de l'Administration, du Parlement, du Gouvernement, la ferme et complète application des lois concernant l'enseignement, les associations, la séparation des Églises et de l'État, et leur extension aux départements recouvrés.

3° La recherche d'une collaboration active et permanente entre toutes les associations politiques, syndicales, philosophiques et autres qui condamnent les agissements du cléricanisme, dans le but d'étendre et de renforcer encore le Front laïque déjà constitué, afin de lui permettre l'organisation rationnelle d'une propagande constante par la presse, le livre, la parole, le cinéma, la radio, le théâtre, etc...

4° Le rappel pressant à tous les ligueurs qu'ils doivent considérer comme un devoir de s'intéresser activement et personnellement aux œuvres constructives nettement laïques qui, déjà organisées sur le plan communal, départemental, national — comme par exemple la Ligue Française de l'Enseignement, devenue depuis 1925 la Confédération Générale des Œuvres Laïques — ont fait la preuve qu'elles répondent aux nécessités de l'action péri et post-scolaires dans le double domaine de l'éducation et des loisirs, des enfants aux adultes.

M. CORCOS voudrait une affirmation très nette du respect de la liberté religieuse. Il faut distinguer entre la foi et le cléricanisme.

M. GRUMBACH fait la même observation. Il ajoute aux renseignements déjà donnés par M. Brenier, quelques indications sur l'attitude du catholicisme allemand. Il souhaiterait, d'autre part, que le rôle équivoque de l'Église dans la guerre d'Espagne fût souligné.

M. VICTOR BASCH s'associe pleinement à l'observation de M. Corcos.

M. EMILE KAHN est prêt à adopter, dans l'ensemble, le projet de résolution de M. Brenier, qui lui paraît excellent. Il souhaiterait seulement que le projet soumis au Congrès rappelât les résolutions antérieures de la Ligue, et propose d'ajouter un chapeau de quelques lignes.

M. BRENIER accepte.

M. CAILLAUD pense que si les moyens actuels que peut et que doit employer le Gouvernement pour la défense de l'école laïque sont insuffisants, il faudra inévitablement en arriver à la nationalisation des œuvres scolaires, post et périscolaires à tous les degrés.

M. JOINT pense lui aussi qu'on n'arrivera pas, sans la nationalisation de l'enseignement, à combattre l'influence néfaste du cléricanisme.

M. VICTOR BASCH rappelle que le monopole de l'enseignement a été repoussé par le Congrès de Biarritz. C'est d'ailleurs une question qui ne peut être abordée à propos de ce rapport et qui pourrait, à elle seule, remplir tout un Congrès.

M. BAYET est d'accord avec M. Caillaud et M. Joint. Il ne croit pas qu'on doive perpétuellement retarder la nationalisation de l'enseignement.

M. RENÉ GERIN propose quelques amendements de pure forme au projet de résolution présenté. Il voudrait qu'on demandât surtout aux ligueurs de combattre les partis et les candidats qui, bien que se réclamant de la démocratie et affirmant leur attachement à la République, ne témoignent pas, dans leur programme,

d'une volonté suffisamment ferme de défendre la laïcité.

M. BRENIER retient l'observation de M. Corcos. La Ligue doit souligner qu'elle ne confond pas la véritable foi et le cléricalisme. Il est partisan de la nationalisation, mais il pense qu'à l'heure actuelle, une motion en faveur de la nationalisation de l'enseignement serait une simple manifestation sans portée immédiate. Au surplus, la Ligue, sur cette question, est très divisée. C'est un problème qui vaut d'être traité à part.

M. Joint semble considérer les propositions faites comme inopérantes. M. BRENIER ne voit pas ce qu'on peut faire de plus utile. Il a proposé des mesures immédiates et réalisables. Cela vaut mieux, pense-t-il, que de réclamer des réformes impossibles à obtenir.

M. VICTOR BASCH est très frappé par la justesse des observations de M. Brenier. On peut, certes, réclamer la nationalisation de l'enseignement, mais les mesures que propose M. Brenier sont assurément plus efficaces. Au surplus, la Ligue ne traite pas cette année le problème de la laïcité en lui-même, mais de la défense de la démocratie. Il faut donc proposer des moyens d'action immédiats et pratiques.

M. BASCH remercie M. Brenier.

Le Comité Central adopte, dans ses grandes lignes, le projet proposé par M. Brenier.

4° Le problème de la presse.

M. Le Comité Central a entendu, dans sa dernière séance, le rapport de M. Georges Boris sur le problème de la presse.

M. EMILE KAHN propose au Comité, en conclusion de ce rapport, un projet de résolution. (Voir Cahiers 1938, page 311.)

Après un bref échange de vues auquel prennent part MM. Gembault, Grumbach, Victor Basch, Emile Kahn et Lisbonne, le projet proposé par M. Emile Kahn est adopté.

5° La question du Sénat. Projet de résolution de M. Albert Bayet.

En conclusion du rapport qu'il a présenté au Comité Central à la dernière séance, M. ALBERT BAYET propose l'adoption du projet de résolution suivant :

LA QUESTION DU SENAT

Projet de résolution de M. Albert Bayet

I

Le Congrès,

Considérant que les lois constitutionnelles, par le fait même qu'elles prévoient une procédure de revision, invitent tous les citoyens à étudier les moyens de rendre le régime toujours plus démocratique;

Considérant que les républicains peuvent légitimement différer d'avis sur la question du bicamérisme, mais qu'aux heures où des changements prompts et profonds s'avèrent nécessaires, le régime de la Chambre unique permet une exécution plus rapide et plus complète des volontés exprimées par le peuple;

Emet le vœu que soit élue directement par le suffrage universel une Constituante chargée de délivrer la France de l'emprise des féodalités financières et d'instituer, par le 89 économique, la République du Travail.

II

Le Congrès,

Considérant que, si l'existence d'un Sénat est maintenue, il faut du moins lui retirer la primauté dont il bénéficie et qui lui permet de faire indéfiniment échec aux volontés du suffrage universel;

Demande :

1° que le nombre des sièges sénatoriaux soit, dans chaque département, rigoureusement proportionnel au chiffre de la population;

2° que les députés sénatoriaux votent publiquement;

3° que la durée du mandat sénatorial soit réduite;

4° que tout projet de loi voté par la Chambre et non discuté par le Sénat dans un délai de trois mois devienne « ipso facto » loi de l'Etat;

5° qu'en cas de conflit entre les deux Assemblées, le Sénat n'ait pas le droit d'autoriser la dissolution de la Chambre et que la question litigieuse soit tranchée dans un délai maximum de deux mois par voie de référendum;

6° qu'au cours de ces deux mois le Gouvernement investit

de la confiance de la Chambre reste au pouvoir et puisse ordonner par décret, si besoin est, deux douzièmes provisoires;

7° que la Haute-Cour soit composée de sénateurs pour un tiers et de députés pour deux tiers;

8° que le mandat de sénateur ou de député soit incompatible avec la profession d'administrateur ou d'avocat d'une Société faisant appel à l'épargne publique ou passant des marchés avec l'Etat.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a reçu de M. Georges Bourdon la lettre suivante :

« Présent, je voterais le projet de résolution Brenier, mais ne pourrais, à regret, m'associer au projet de notre ami Bayet. Je suis partisan d'une réforme sérieuse des attributions et du mode d'élection du Sénat, mais aussi de son maintien, et je ne pourrais voter la motion Bayet qu'après suppressions et amendements. D'autre part, je suis tout à fait hostile à la convocation d'une Constituante. Elle créerait dans tout le pays une perturbation profonde, et la France a, pour le moment, hélas ! mieux à faire.

« Amicalement,

« Georges Bourdon. »

M. LISBONNE demande à M. Bayet ce qu'il entend quand il demande que les députés sénatoriaux votent publiquement. Est-ce qu'il propose de supprimer le secret du vote ?

M. BAYET répond que c'est bien là sa pensée. Les députés sénatoriaux remplissent un mandat. Leurs mandats doivent donc pouvoir contrôler leurs votes.

M. LISBONNE pense que M. Bayet commet une erreur, les députés sénatoriaux n'ont pas de mandat impératif.

M. HÉROLD exprime la même opinion. Il sait comment on procède à la désignation des députés sénatoriaux. On choisit un délégué à qui on fait confiance, mais à qui on ne donne pas d'instructions précises. Bien souvent, on nomme les délégués avant même de savoir quels seront les candidats.

M. GOMBAULT n'est pas d'avis de proposer l'élection d'une assemblée constituante. Ou bien, elle coexisterait avec les deux Chambres, ou bien — et c'est l'hypothèse la plus probable — elle se substituerait à elles. Dans les deux cas, elle ferait tort au régime parlementaire.

Une Constituante, en tout cas, ne saurait être élue qu'à la suite d'un profond mouvement dans le pays : où voit-on se dessiner la tendance à la convocation d'une telle assemblée ?

M. GRUMBACH. — Le problème de la Constitution n'est pas lié à la question du Sénat.

M. VICTOR BASCH votera contre toute la première partie du projet de résolution de M. Bayet. Il n'est pas d'avis que le Sénat doive être supprimé et il propose au Comité de ne garder que la seconde partie du projet de résolution.

M. EMILE KAHN est d'accord avec M. Bayet dans l'ensemble, sauf sur la question de la Constituante et du referendum. Mais il ne lui paraît pas admissible que le Conseil municipal reste la cellule d'où sort le Sénat. Les conseils municipaux ne sont pas des assemblées politiques. Quant à la première partie du projet, M. KAHN s'est déclaré à la dernière séance, comme au Congrès de 1927, partisan de la Chambre unique, mais souhaite qu'une résolution d'accord soit présentée au Congrès; c'est pourquoi il demande à M. Bayet de ne pas poser la question de principe de la Chambre unique ou des deux Chambres.

M. LISBONNE accepte que les députés sénatoriaux ne soient plus élus par les conseils municipaux. Il ne pense pas, cependant, que le nombre des députés sénatoriaux doive être rigoureusement proportionnel au chiffre de la population. 1.000 citoyens habitant la même rue d'une grande ville ne représentent pas autant d'intérêts divers et complexes qu'une commune de 1.000 habitants.

Le divorce entre les deux Chambres est fatal quand l'une des Chambres est entièrement renouvelée et que l'autre ne se renouvelle que par fraction. Il faudrait unifier la durée des mandats, la fixer, par exemple, à six ans pour la Chambre comme pour le Sénat.

M. LISBONNE tient à mettre la Ligue en garde contre la campagne actuellement menée contre le Sénat.

Le Sénat représente les campagnes qui sont le rempart de la République. M. Lisbonne indique que cette campagne ne prend pas, dans le pays, et il souhaiterait que la Ligue ne s'y engageât pas trop (1).

M. BAYET accepte de ne pas présenter la première partie de son projet de résolution.

Le Comité adopte, dans ses grandes lignes, la seconde partie.

* * *

Le Comité désigne une commission de rédaction composée de MM. Gombault, Emile Kahn et Robert Lacoste, et charge cette commission de préparer, en s'inspirant de observations qui ont été échangées au cours des débats, le projet de résolution global qui sera soumis au Congrès au nom du Comité Central.

(1) Le Secrétaire général a reçu, après la séance, les deux lettres suivantes :

1° De M. Roger Picard :

« Je n'ai pu, étant souffrant, aller jeudi soir à la réunion du Comité Central, on ont dû être discutées les conclusions de M. Albert Bayet sur la question du Sénat. Si j'avais été là, je les aurais combattues, tant en ce qui touche leur motivation que leur dispositif.

« Les motifs exposés sont très vagues. Dire que « des changements prompts et profonds s'avèrent nécessaires » est une proposition sans contenu positif. Mais, à la prendre actuellement, telle qu'elle est, on peut contester que la France ait actuellement besoin de transformations constitutionnelles. Les lois organiques concernant le Sénat étaient à peine promulguées qu'on parlait de les modifier, et voilà soixante ans qu'elles tiennent ! Nous sommes vraiment trop injustes à l'égard de notre Constitution — faute, peut-être (et ce n'est pas le cas de Bayet), de la connaître assez — mais elle vaut largement celles des pays totalitaires, et même celles des autres démocraties (les Etats-Unis, par exemple). D'autre part, nous attachons plus d'importance qu'il ne convient aux questions constitutionnelles. La politique dépend beaucoup plus des mœurs électorales, de la discipline parlementaire et de l'honnêteté des conducteurs d'opinion (journalistes, chefs syndicaux, etc.), que de la règle constitutionnelle.

« Je reviens aux motifs des conclusions Bayet. « Le régime de la Chambre unique permet une exécution plus rapide et plus complète des volontés exprimées par le peuple. » Plus rapide, est-ce bien certain ? S'il n'y avait qu'une Chambre et si elle prenait conscience des énormes responsabilités dont elle serait alors chargée, peut-être hésiterait-elle longtemps avant de se décider. Quant aux « volontés exprimées par le peuple », elles sont difficiles à saisir dans les détails. Ce que la loi traduit, ce sont les volontés réfléchies, délibérées et motivées du Parlement, sous le contrôle du peuple, et deux Chambres valent mieux qu'une pour ce travail délicat qui consiste à dégager la volonté populaire et à n'en réaliser que ce que permettent les possibilités psychologiques ou économiques du moment.

« Je goûte médiocrement les expressions « féodalités financières et économiques » et « République du travail », qui articulent le dernier considérant de la résolution. Les deux premières sont des « slogans » déjà bien fatigués, sur lesquels on ne s'entendrait pas facilement si on voulait les analyser ou les expliciter. Quant à la « République du travail », je demande ce que cela veut dire. S'il s'agit de nous doter d'une république ouvrière à la russe, c'est-à-dire d'une dictature de classe, je m'en déclare tout net l'adversaire le plus résolu. La République doit être et rester la chose de tous, et s'il est désirable que, dans une République bien ordonnée, tous ceux qui peuvent travailler travaillent, il serait abusif que l'organisation politique de la République fût dominée par une classe, si nombreuse fut-elle, à laquelle un abus de mots aurait conféré la qualité exclusive de travailleuse.

« Cela dit, je ne conteste pas qu'on puisse améliorer les lois organiques relatives au Sénat, mais, à mon vif regret — car j'aime me trouver d'accord avec Bayet — je ne puis accepter aucune des huit propositions formulées dans la résolution. Je note que la résolution commence par un « considérant » supplémentaire qui contient deux points contestables : il y est parlé de la *primauté* du Sénat. De quoi s'agit-il ? Je ne le vois pas. D'autre part, cette Assemblée est accusée de faire échec aux volontés du « suffrage universel ». Mais comment le ferait-elle, puisqu'elle est issue, elle aussi, de ce même suffrage ? C'est la confusion persistante entre suffrage universel et suffrage à plusieurs degrés.

« Sur les huit points de la résolution, voici mon opinion : 1° « des sièges sénatoriaux... rigoureusement proportionnels au chiffre de la population. » Non, car il y aurait trop

(Voir projet de résolution, *Cahiers* 1938, pages 307 à 312.)

Congrès 1938

Modification à l'article 6 des statuts. Répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central

Dans sa dernière séance, le Comité Central a chargé M. Julien Cardon de préparer un rapport sur la modification de l'article 6 des statuts.

M. CARDON présente son rapport oralement.

Les grandes lignes de ce rapport sont adoptées. (Voir le rapport de M. Cardon, *Cahiers* 1938, page 342.)

Un projet de résolution sera soumis au Comité Central à la prochaine séance.

de sénateurs et l'Assemblée y perdrait en tenue et en discipline de travail.

2° « que les délégués sénatoriaux votent publiquement. » Non, car le vote doit être libre et la démocratie n'est possible qu'à cette condition.

3° « que la nature du mandat sénatorial soit réduite. » Non, car le Sénat ne représenterait plus les aspirations permanentes de la nation, mais seulement ses opinions passagères et son indépendance de jugement en souffrirait.

4° Cette résolution équivaut à la suppression du Sénat : il vaudrait mieux le dire tout net.

5° Le référendum ? Bien difficile dans un pays de 42 millions d'habitants et incompatible avec l'état actuel de l'éducation politique et économique des diverses classes du pays.

6° sans intérêt, si la proposition 5, dont elle n'est qu'un corollaire, est repoussée.

7° Une réforme de la Haute-Cour est désirable, bien que secondaire. J'y voudrais voir un tiers de députés, un tiers de sénateurs, un tiers de non-parlementaires représentatifs des grands corps de l'Etat ou des grandes organisations sociales.

8° L'incompatibilité du mandat parlementaire avec certaines fonctions est déjà réglementée par des lois qui donnent, partiellement, satisfaction à la proposition Bayet. L'expression qu'il emploie « sociétés faisant appel à l'épargne publique » est si large que, pratiquement, interdire à un parlementaire d'être l'avocat de l'une d'elles, ce serait dissocier entièrement la profession d'avocat de celle de député ou sénateur — et pareil traitement d'exception ne peut se justifier. Il s'agit ici encore d'une question accessoire, bien qu'importante, et qui mériterait un examen à part.

« Excusez cette trop longue lettre. Je serais heureux qu'elle pût être publiée dans les « Cahiers », dans la crainte où je suis de ne pouvoir aller défendre mon point de vue au prochain Congrès.

« Bien cordialement à vous.

« ROGER PICARD. »

2° De M. Jacques Kayser :

« Mon cher ami,

« Je m'excuse de ne pouvoir assister à la réunion du Comité Central où l'on discute le rapport Bayet sur le Sénat, et le rapport Brenier sur le Clericalisme.

« Je ne voterai le texte Bayet que s'il est profondément modifié, notamment en ce qui concerne l'élection, dans les circonstances actuelles, d'une Constituante et certaines des réformes indiquées dans la seconde partie.

« Je suis prêt à envisager de très profondes réformes constitutionnelles qui me semblent nécessaires et au milieu desquelles la réforme structurelle du Sénat s'inscrirait tout naturellement.

« Je ne voterai pas davantage le texte Brenier sur le Clericalisme, quoique je sois d'accord sur la plupart des « moyens » proposés, mais je ne suis pas disposé — à l'heure actuelle — à voter une motion de bataille contre « un clericalisme » qui ne serait pas défini et qui, ne visant pas certains agissements particuliers qui seraient précisés, semble englober des forces avec lesquelles il serait au contraire souhaitable de pouvoir trouver des bases de collaboration. Cela, bien entendu, dans le respect effectif de la laïcité et de ses lois.

« C'est vous dire que je ne voterai cette résolution que dans le cas où sa présentation serait différente de celle qui nous est soumise, mais comme je suppose qu'il s'agit bien plus d'un différend sur le fond que d'un différend sur la forme, je voudrais que vous m'inscriviez — même si je dois être seul — dans la liste des opposants.

« Croyez, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués. »

JACQUES KAYSER.

Séance du 2 juin 1938

BUREAU

Présidence de M. Victor Basch

Étaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Bourdon, Guernut, Sicard de Plauzoles, Vice-Présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général.

Comité Central (séance du 2 juin). — Le Bureau décide de communiquer au Comité Central une longue lettre adressée à M. Victor Basch par M. Caillaud, et qui traite d'un certain nombre de questions administratives.

Contre les massacres. — Le Bureau adopte un projet de résolution contre le massacre des populations civiles en Espagne et en Chine (voir *Cahiers* 1938, page 330).

La question des étrangers (une résolution de la Fédération de la Seine). — La Fédération de la Seine a adopté et publié dans la presse une importante résolution sur la question des étrangers.

Le Secrétaire général communique au Bureau cette résolution ainsi que les observations des conseils juridiques.

Ces observations seront transmises à la Fédération de la Seine.

Affaire du C.S.A.R. — L'attention du Bureau a été appelée sur deux questions relatives à l'affaire du C.S.A.R.

a) On assure qu'un certain nombre d'officiers en activité appartiennent à cette organisation. Une liste aurait été établie. Ces officiers jusqu'ici n'auraient pas été interrogés.

Le Bureau, déjà saisi par la Section de Rouen, n'a pu jusqu'à ce jour obtenir de précision. Il tâchera de s'informer par ailleurs.

b) L'instruction d'une affaire de trafic d'armes à la frontière espagnole a révélé que des armes introduites irrégulièrement en France étaient destinées au C.S.A.R. Un homme politique de la région se trouverait compromis dans cette affaire. Le juge d'instruction de Bayonne a transmis le dossier à Paris. Or, il serait question de renvoyer ce dossier à Bayonne.

Le Bureau, déjà saisi, a demandé des renseignements à la Section de Bayonne. Comme l'affaire devient pressante, il décide de demander immédiatement que l'affaire de contrebande d'armes à la frontière espagnole soit jointe à l'affaire du C.S.A.R.

Alsace (propagande hitlérienne et antisémite). — Le Bureau a pris connaissance, dans sa séance du 29 avril, de renseignements adressés à la Ligue par ses Sections d'Alsace au sujet de la propagande hitlérienne et antisémite dans les départements recouverts.

Le Bureau a décidé de faire une démarche auprès de M. Camille Chautemps, actuellement chargé des questions d'Alsace.

Sur la proposition de M. Guernut, le Bureau décide de rechercher les moyens d'entreprendre, d'accord avec les sections locales, une enquête dans la région et de donner à cette enquête le maximum de publicité.

Duel Bernstein-Bourdet. — M. Henri Guernut demande au Bureau de protester contre les conditions dans lesquelles s'est déroulé le duel Bernstein-Bourdet. Le duel est un délit. Or, les autorités publiques, prévenues, ne s'y sont pas opposées. Bien plus, ce duel a eu lieu en public et a été filmé.

Le Bureau estime que ces faits sont choquants mais que, dans la période où nous sommes, la Ligue doit réserver ses interventions pour des affaires plus graves.

Au surplus, le film a été interdit.

Comité Thaelmann. — Le Comité Thaelmann organise une fête le dimanche 10 juillet, à Bajlet, dans le parc des métallurgistes, pour commémorer le deuxième anniversaire de la résistance du peuple espagnol.

Le Comité Thaelmann propose à la Ligue d'installer un stand dans cette fête.

Le Bureau remercie le Comité Thaelmann.

Rassemblement mondial contre le racisme et l'antisémitisme. — Le rassemblement mondial contre le racisme et l'antisémitisme a pris l'initiative d'une semaine internationale pour la fraternité des races, qui se déroulera simultanément en de nombreux pays pendant la semaine du 13 au 19 juin. En France, auront lieu un gala le 14 juin et un banquet le 20 juin. La Ligue est invitée à s'y faire représenter.

Le Bureau remercie le Rassemblement mondial contre le racisme et l'antisémitisme et invite ses membres à y assister.

Ligue internationale des Mères et des éducatrices pour la Paix. — La Ligue internationale des mères et des éducatrices pour la paix se propose de présenter aux membres du Parlement une pétition en vue de la convocation d'une conférence mondiale de réorganisation économique. Elle demande à la Ligue des Droits de l'Homme de l'appuyer de sa signature.

La Ligue, à maintes reprises, a demandé la réunion d'une telle conférence. Elle est prête à la demander encore, mais elle entend avoir la garantie que les livraisons faites aux Etats totalitaires et que les crédits qui pourraient leur être ouverts, ne sauraient servir à la guerre. C'est pourquoi elle pose en condition préalable à toute aide économique ou financière aux dictateurs le retrait des troupes et du matériel envoyés par eux en Espagne.

Le Bureau est prêt à signer la requête de la Ligue internationale des mères et des éducatrices pour la paix si elle accepte cette addition.

Congrès d'Avignon (compte rendu analytique). — Un compte rendu analytique des débats, à l'usage des délégués, est rédigé et ronéotypé au congrès même. Il était remis, les années précédentes, journée par journée, aux délégués qui en faisaient la demande sur place et acquittaient un droit, fixé pour le compte rendu du Congrès de Tours, à 10 francs.

Cette année, en raison d'une très lourde augmentation du prix du papier et des fournitures d'une part, des frais de déplacement du personnel, d'autre part, le Bureau se voit dans l'obligation de porter à 13 fr. le prix du compte rendu analytique du Congrès d'Avignon. Pour éviter à la Ligue d'engager des dépenses qui pourraient n'être pas couvertes, le Bureau décide de ne procéder à la rédaction de ce compte rendu analytique que s'il reçoit l'assurance, avant le Congrès, d'une vente minima de 300 exemplaires.

Somme (Congrès fédéral). — M. Victor Basch a présidé le congrès de la Fédération de la Somme, — congrès magnifique d'une excellente tenue où des rapports de premier ordre ont été présentés.

Sur la proposition du Président, le Bureau adresse à la Fédération de la Somme ses chaleureuses félicitations.

Meurthe-et-Moselle (bulletin). — Le Bureau avait chargé le Secrétaire général de demander au président de la Fédération de Meurthe-et-Moselle des explications au sujet du bulletin de la Fédération, et notamment d'un article « Où va la Ligue des Droits de l'Homme ? », qui mettait en cause le Comité Central de la façon la plus inexacte et la plus injuste.

Le président de la Fédération a répondu qu'il transmettrait cette lettre à l'auteur de l'article et qu'il communiquerait sa réponse au Secrétariat général.

Le Bureau charge le Secrétaire général de rappeler sa promesse au président de la Fédération afin que la réponse puisse être obtenue avant le congrès fédéral du 26 juin, que M. Victor Basch doit présider.

Rassemblement populaire (convocation d'un Congrès national). — Le Comité départemental de Rassemblement populaire de la Seine-Inférieure, considérant qu'il n'existe entre le Comité national, les Comités départementaux et les Comités locaux, qu'une coordination tout à fait insuffisante, a émis l'idée que cette coordination ne pourrait être obtenue que par une révision des statuts qu'élaborerait un congrès

national. Le représentant départemental de chacun des partis ou organisations, insiste auprès des représentants de ces groupements au Comité national pour qu'ils se prononcent, dans ce Comité, en faveur de la réunion prochaine d'un Congrès national de Rassemblement populaire. Le président de la Fédération de Seine-Inférieure, en tant que représentant de la Ligue au Comité départemental de Rassemblement populaire, transmet cette requête au Comité Central.

Le Bureau charge M. Gombault, qui présidera le congrès de la Fédération de Seine-Inférieure, d'informer le président, M. Dubois, que le Comité national de Rassemblement populaire qui, à plusieurs reprises, a examiné la question, s'est, chaque fois, déclaré hostile à un Congrès national du Rassemblement, qui n'offrirait aucune garantie de représentation fidèle des organisations adhérentes et qui substituerait aux décisions des partis et organisations responsables les volontés anonymes de participants sans mandat.

Le Comité national a décidé, par contre, d'organiser pour le 14 Juillet, en vue de resserrer le Front populaire, une manifestation analogue à la prestation de serment à Buffalo, le 14 Juillet 1935.

Séance du 2 juin 1938

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Bourdon, Guernut, Sicard de Plausoles, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Collette-Kahn, MM. Caillaud, Cudeneh, Gombault, Grumbach.

Excusés : Mme Bloch, MM. Damallé, Guerry, Guevral, Lisbonne, Mathieu, Planche, Platon, Appleton.

Lettre de M. Caillaud

A l'issue de la séance du 19 mai, M. Caillaud a remis à M. Victor Basch une longue lettre exposant ses griefs au sujet de mesures administratives du secrétariat.

Le Président a donné connaissance de cette lettre au Bureau. Le Bureau a décidé de consacrer, au début de la séance de ce jour, une demi-heure à l'examen des questions soulevées par M. Caillaud. Le PRÉSIDENT y répond point par point.

En ce qui concerne notamment les délégations par trop peu nombreuses à son gré, qu'aurait reçues M. Caillaud, le Président fait observer que lorsque les Sections organisent une conférence, elles indiquent souvent quel est l'orateur qu'elles désirent recevoir ; cet orateur, dans la mesure du possible, leur est envoyé ; toutes les fois que M. Caillaud a été demandé, on l'a envoyé.

En ce qui concerne la candidature de M. Leseurre, M. Caillaud avait recommandé cette candidature au Comité Central ; elle n'a pas été retenue, la majorité ne l'ayant pas proposée ; mais elle a été inscrite sur la liste générale des candidatures posées par les Sections et Fédérations.

Quant à la publication des procès-verbaux du Comité Central, le retard n'est dû, en aucune façon, à la mauvaise volonté du Bureau. Le Secrétariat des séances est assuré habituellement par Mme Mossé. Pendant son absence, en février et en mars, elle a été remplacée par un autre collaborateur de la Ligue, qui n'était pas habitué à ce travail. Le Secrétaire général s'est donc trouvé obligé de remettre au point les procès-verbaux. Surchargé de travail, il n'a pu le faire jusqu'à présent.

Pour la date d'entrée à la Ligue des candidats au Comité Central, aucun article des statuts, aucun usage, n'oblige le Comité Central à indiquer à quelle date sont entrés à la Ligue les candidats qu'il présente pour le renouvellement du tiers sortant du Comité Central. Il n'y a, cependant, aucune raison de taire ces renseignements à qui les demande.

Soucieux de rassurer M. Caillaud sur l'ancienneté

des candidats présentés par le Comité Central, M. EMILE KAHN indique à quelles Sections ils appartiennent. Tous sont ligueurs depuis longtemps.

Enfin, en réponse à des lettres précédentes de M. Caillaud concernant des questions administratives, M. EMILE KAHN avait écrit :

« Je tiens à vous rappeler que mon bureau vous est toujours ouvert, que je suis personnellement toujours prêt à vous fournir toutes les indications ou précisions qui seraient de nature à vous intéresser, qu'au surplus je l'ai toujours fait dans les trop rares occasions où vous avez bien voulu vous adresser à moi. Laissez-moi vous dire que les renseignements que je pourrais ainsi vous donner seraient d'une exactitude plus certaine que ceux qui vous ont été fournis par des correspondants anonymes qui se flattent de vous révéler, non sans fantaisie parfois, les détails de l'administration de la Ligue. »

M. Caillaud proteste dans sa lettre contre « la suspicion jetée sur des anonymes fantaisistes qui se flattent de l'induire en erreur, alors qu'il s'agit de bons serviteurs de la Ligue ».

Le PRÉSIDENT ne peut qu'insister auprès de M. Caillaud pour que, touchant toutes les questions administratives qui peuvent l'intéresser, il s'adresse directement au Secrétariat général.

Beaucoup de questions qu'il a soulevées dans cette lettre auraient été facilement réglées dans un entretien direct, comme le Secrétaire général l'a toujours souhaité.

Modification à l'article 6 des statuts Répartition rationnelle des membres non résidents du Comité Central

M. CARDON, qui n'habite pas Paris, s'excuse de n'avoir pu revenir défendre son rapport devant le Comité Central. Il propose :

Art. 6. — 1^{er} alinéa : Au lieu de :

Le Comité Central se compose, en outre, de 18 membres non-résidents élus sur une liste nationale.

... le texte suivant :

...Le Comité Central se compose, en outre, de 18 membres non-résidents élus à raison de deux par les Sections du même groupe, les Fédérations étant réparties à cet effet entre les neuf groupes indiqués à l'annexe. Sont éligibles, dans chaque groupe, les ligueurs affiliés à l'une des Sections du groupe. Les ligueurs appartenant à la Fédération de la Seine ne peuvent être élus qu'en qualité de résidents...

2^e alinéa. — 6^e ligne :

...Pour l'élection des membres non-résidents, les candidatures présentées par les Fédérations et les Sections intéressées doivent parvenir, avec les notices correspondantes, au Secrétariat général, qui les fait connaître aux Sections intéressées. Les résultats des votes des Sections sont adressés au Secrétariat général qui en recueille les résultats comme pour les autres membres du Comité.

Le Congrès de Tours a repoussé l'an dernier la création d'organismes interfédéraux. Toute idée d'organisation régionale de la Ligue doit donc être écartée du projet présenté cette année. Aussi M. Cardon ne propose-t-il la réunion de plusieurs Fédérations en un seul groupe qu'en vue de l'élection des membres non-résidents du Comité Central. Dans son projet, la Fédération de la Seine n'est rattachée à aucun groupe, mais les ligueurs de la Seine votent avec différents groupes voisins.

M. HENRI GUERNUT observe que la différence réside uniquement dans les termes. Les régions sont appelées groupes, mais cela revient au même. Il se demande quel principe a déterminé le classement proposé et qui est tout à fait arbitraire. Il fait toutes réserves également sur le cas de la Fédération de la Seine. D'un point de vue général, la réforme ne lui paraît pas souhaitable. Il y aurait désormais deux sortes de membres du Comité Central, les uns élus par la totalité de la Ligue, les autres par dix ou douze mille ligueurs. Dans certaines régions, les candidats seront nombreux, dans d'autres, on en trouvera difficilement.

Cette réforme conduit fatalement à une régionalisa-

tion de la Ligue. Des fiefs vont se constituer avec des seigneurs féodaux puissants dans leur région. Il y a là un anachronisme et un danger. On avait pensé autrefois que l'organisation de la Ligue devrait être calquée sur l'organisation administrative de la France. Si un jour la France est divisée en régions, il sera naturel que la Ligue le devienne, mais, pour le moment, elle ne l'est pas et M. Guernut pense qu'il n'y a que des inconvénients à voter la proposition soumise au Comité.

M. VICTOR BASCH indique rapidement dans quelles conditions cette réforme a été proposée. Les membres non résidents sont des militants locaux. La plupart des ligueurs ne connaissant que les militants de leur région, sont embarrassés et votent un peu au hasard. La proposition qui est faite tend à leur permettre de voter uniquement pour des candidats qu'ils connaissent.

M. GOMBAULT rappelle que les membres non résidents ont été créés il y a quelques années pour représenter spécialement au Comité Central les ligueurs de province. Il ne comprend pas, dans ces conditions, que les ligueurs de la Seine représentés au Comité Central par les membres résidents, participent à l'élection des membres non résidents porte-parole des ligueurs éloignés du Centre.

M. EMILE KAHN répond que les ligueurs de la Seine ont toujours voté pour les membres non résidents et c'est pour ne pas les priver de ce droit de vote que le projet les répartit entre plusieurs groupes.

Répondant à M. Henri Guernut, M. KAHN indique que le rapporteur a tout simplement procédé géographiquement en groupant des Fédérations voisines de manière à constituer des groupes à peu près égaux en nombre. Actuellement, certaines parties de la France ont envoyé au Comité trois ou quatre membres non résidents ; d'autres régions ne sont pas représentées. Le Congrès de 1937 a souhaité qu'il soit remédié à cette situation, et les sections qui ont mis la question à l'ordre du jour du Congrès de 1938 n'ont fait que déférer à ce vœu.

M. BAYET voit, lui aussi, cette réforme avec inquiétude.

Ainsi qu'il l'a exposé l'an dernier, M. BAYET est opposé à tout ce qui peut conduire la Ligue au régionalisme.

Il craint que la Ligue, si elle adopte cette réforme, ne prépare ce qu'elle a précisément voulu éviter l'an dernier : les groupements de Fédérations. Si l'inconvénient n'apparaît pas dès le début, il ne tardera pas à se manifester. Une cristallisation doit se produire forcément.

M. EMILE KAHN indique que le rapport de M. Cardon a été présenté à la dernière séance du Comité Central et adopté. Le principe de la répartition par groupes des membres non résidents a donc été voté. Il est impossible de le remettre aujourd'hui en question.

M. GOMBAULT objecte que M. Cardon a présenté son rapport après minuit, qu'il était trop tard pour engager une discussion et que si l'exposé de M. Cardon n'a pas soulevé de débat, il n'a pas non plus été mis aux voix. On peut donc en discuter aujourd'hui.

M. EMILE KAHN demande aux membres du Comité Central qui ont critiqué le projet présenté, ce qu'ils proposent.

M. ALBERT BAYET propose de couper la France en trois fuseaux dans le sens de la hauteur. Ce système n'aurait pas les inconvénients du régionalisme.

M. VICTOR BASCH constate que le Comité se trouve dans une impasse.

Un rapporteur a été choisi par le Comité Central. Il a présenté son rapport brièvement ; ce rapport, en raison de l'heure tardive, n'a pas été discuté. Cependant, un principe a été accepté qui ne saurait être remis en cause : il convient que les membres non résidents ne soient plus élus au hasard. Les partisans et les adversaires de la répartition par région pourraient présenter leurs thèses au Congrès, qui choisirait.

M. BOUROUX estime que le Comité doit se prononcer

sur le texte du projet de résolution qui lui a été proposé.

Les observations qui ont été présentées semblent indiquer que la majorité du Comité Central est opposée à ce texte.

Mme SUZANNE COLLETTE-KAHN partage l'opinion du Président.

Le Comité, dans sa dernière séance, a tout simplement adopté un principe. Il ne s'est pas prononcé sur des modalités. Le projet présenté ce soir propose que les ligueurs votent par région. Mme Kahn pense qu'il faudrait essayer de trouver un système qui permette à tous les ligueurs de voter pour tous les candidats. Ne suffirait-il pas que les candidats soient choisis dans chaque région, présentés par les Sections et Fédérations intéressées et que le vote reste national ?

M. CAILLAUD estime avec la majorité du Comité qu'il est indispensable de répartir d'une façon plus rationnelle les membres non résidents du Comité Central. Mais il regrette que, même avec cette nouvelle répartition, Seine et Seine-et-Oise soient toujours les deux seules Fédérations, non les moindres, à ne pas avoir le droit d'envoyer au Comité Central des délégués exclusivement choisis par elles.

M. EMILE KAHN observe que l'institution des membres non résidents ayant précisément pour objet d'assurer la représentation des ligueurs de province, la Fédération de la Seine ne peut pas désigner de membres non résidents.

M. VICTOR BASCH clôt la discussion. La question du régionalisme est une question très complexe et d'ailleurs fort intéressante, qui mériterait d'être discutée à fond, mais le propos de la Ligue est, pour le moment, plus humble.

M. VICTOR BASCH propose de présenter au Congrès le projet tel qu'il a été rédigé par M. Cardon, mais de laisser aux membres du Comité qui voient des inconvénients à ce projet, toute liberté de les exposer devant le Congrès.

Le Comité Central étant unanime à souhaiter une répartition plus équitable des sièges de membres non résidents, autorise M. Cardon à présenter au nom du Comité Central le projet de résolution ci-dessus, toute liberté étant réservée au Congrès pour les membres du Comité qui n'acceptent pas cette proposition.

Rapport financier

M. GEORGE ETIENNE donne lecture au Comité Central du rapport financier portant sur le dernier exercice. Il donne également communication du bilan de la Ligue. (Voir le texte de ce rapport, *Cahiers* 1938, page 352.)

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents, moins M. Caillaud.

M. VICTOR BASCH pense qu'il n'est pas nécessaire d'appeler l'attention des membres du Comité sur la gravité de la situation actuelle de la Ligue.

Le Bureau a étudié, dans une séance spéciale consacrée à cette question, les moyens d'y remédier. Il a examiné d'abord la possibilité de réaliser des économies. Les économies sur la propagande sont impossibles. Le personnel est déjà réduit au minimum, la périodicité des *Cahiers* a été diminuée ; il paraît difficile de diminuer le nombre des pages. Toutes les dépenses de la Ligue sont très strictement surveillées et il n'est guère possible de réaliser de nouvelles économies.

Comment augmenter les recettes ? Il n'y a qu'un seul moyen : augmenter le nombre des ligueurs. Il faut intensifier la propagande, surtout dans les milieux ruraux. La propagande certes, est coûteuse, mais elle est productive.

Malheureusement, ce n'est pas seulement la situation financière qui est grave, c'est aussi la situation de la trésorerie et il convient de trouver des ressources immédiates.

La cotisation a été augmentée par le Congrès de Tours, mais cette augmentation, qui porte sur l'exercice 1938, ne produira guère ses effets qu'à partir du mois d'octobre, lorsque les trésoriers auront recueilli toutes les cotisations et auront pu les faire parvenir au siège central. Il faut donc trouver des ressources

qui permettent à la Ligue de vivre jusqu'au mois d'octobre.

M. VICTOR BASCH propose un emprunt. Il est persuadé que la Ligue pourrait trouver des prêteurs.

M. HENRI GUERNUT pense qu'on pourrait arriver à réaliser quelques économies sur certains postes.

Les Congrès en province, par exemple, sont très coûteux en raison des frais de déplacement des membres du Comité Central et du personnel de la Ligue. Les raisons qui ont amené à ne plus faire de Congrès à Paris semblent moins déterminantes qu'autrefois ; peut-être pourrait-on tenir un Congrès à Paris tous les deux ans.

M. EMILE KAHN répond que l'économie serait insignifiante, sinon nulle, car les frais d'organisation incomberaient à la trésorerie générale. Or, en province, les Fédérations obtiennent des subventions locales. Même si, ce qui n'est pas démontré, un Congrès à Paris était moins coûteux qu'un Congrès en province, il y aurait malgré tout un intérêt de propagande à continuer à tenir des Congrès en province. En effet, les Congrès à Paris n'ont aucun retentissement. En province, au contraire, ils intéressent toute une région, sont abondamment commentés dans toute la presse locale, attirent l'attention sur la Ligue.

C'est une des raisons pour lesquelles chaque année les compétitions sont si vives lorsqu'il s'agit de fixer le lieu du prochain Congrès.

M. GOMBAULT pense qu'il faudrait encore augmenter la cotisation, mais que c'est fort difficile. Il accepterait volontiers la proposition d'emprunt présentée par le Président. Mais pourquoi pas tout simplement une souscription des ligueurs ne pensant pas à faire un placement en aidant la Ligue ? Ceux qui sont en mesure de le faire donneront pour leur idéal. M. Gombault est persuadé qu'une somme importante serait trouvée du jour au lendemain.

La proposition de M. Gombault est acceptée en principe par le Comité Central et renvoyée au Bureau.

M. ALBERT BAYET demande à M. Etienne quel est actuellement le nombre des ligueurs.

M. ETIENNE indique qu'il peut donner des chiffres, mais que les effectifs sont mouvants. Des cotisations afférentes aux exercices précédents rentrent chaque jour. Des cotisations de 1933 rentreront encore en 1939 et en 1940. On ne peut donc donner un chiffre définitif que lorsque toutes les cotisations sont payées, c'est-à-dire avec un certain retard.

Par exemple, pour l'exercice 1936, 140.937 cotisations sont payées à l'heure actuelle.

Sur l'exercice 1937, 132.069.

Sur l'exercice 1938, 13.626.

Mais ces chiffres changent tous les jours, au fur et à mesure que de nouvelles cotisations sont reçues.

M. EMILE KAHN s'est demandé d'où venait la baisse d'effectifs que laissent entrevoir les premiers renseignements parvenus sur la rentrée des cotisations en 1938. La démission d'un certain nombre de membres du Comité Central, au lendemain du Congrès de Tours, n'a pas entraîné de démissions parmi les ligueurs. Le relèvement de la cotisation n'est pas non plus à incriminer. Mais la Ligue subit la concurrence de certaines organisations qui prétendent avoir les mêmes buts et dont la cotisation est bien plus minime. D'autre part, les ligueurs sont, dans leur grande majorité, des gens à revenus fixes, notamment des fonctionnaires contraints à l'économie. La vérité, c'est que nous ne recrutons pas assez. Or, si nous voulons prouver de nouvelles adhésions, il faut stimuler l'activité des Sections, les amener à se réunir plus souvent, publier peut-être un bulletin trimestriel très court qui pourrait être envoyé à tous les ligueurs — toutes mesures qui entraîneraient d'abord un surcroît de dépenses. Ce qui manque à la Ligue, c'est un fonds de roulement qui permettrait non seulement de faire face en tout temps aux dépenses courantes, mais aussi de couvrir les dépenses supplémentaires qu'exigerait le développement de notre action.

Rapport moral

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL expose au Comité les grandes lignes du rapport qu'il a l'intention de rédiger pour le Congrès. Ce rapport sera purement administratif. Il comprendra trois parties :

- 1° L'activité du Comité Central ;
- 2° L'action juridique de la Ligue ;
- 3° La question des effectifs.

(Voir le texte du rapport, *Cahiers* 1938, page 345.)

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents, à l'exception de M. Caillaud.

Séance du 16 juin 1938

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Guernut, Herold, Sicard de Plauzoles, Vice-présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général.

Excusés : MM. Bayet, Bourdon, Georges Etienne.

Espagne (un appel de la Ligue). — La Ligue lance un appel contre les massacres des femmes et des enfants d'Espagne. Dans une seule journée, 50 signatures sont déjà parvenues au Secrétariat. (Voir *Cahiers* du 15 juin-1^{er} juillet, p. 339.)

40^e anniversaire de la Ligue. — La Ligue va célébrer, à l'occasion du Congrès d'Avignon, son 40^e anniversaire. Des fêtes — manifestation au théâtre antique d'Orange et banquet en Avignon — auront lieu dans la journée et dans la soirée du dimanche 17 juillet. M. Victor Basch présidera l'une et l'autre.

D'autre part, un numéro spécial des *Cahiers* consacré au 40^e anniversaire de la Ligue, sera publié avant le Congrès.

150^e anniversaire de la Révolution. — La Fédération de la Ligue de l'Isère avait cru pouvoir organiser, dès après le Congrès, à Grenoble et à Vizille, de grandes fêtes, pour commémorer le 150^e anniversaire de l'assemblée de Vizille — prélude de la Révolution. En raison de difficultés matérielles, la Fédération de l'Isère, d'accord avec les autorités locales, a décidé de reporter ces fêtes à l'année prochaine.

Bléré (conflit entre la Section et la Fédération). — M. Martinet, membre honoraire du Comité Central, demande à porter devant le Congrès, le conflit qui s'est élevé entre la Section de Bléré et la Fédération d'Indre-et-Loire.

Le Bureau renvoie l'affaire devant la Commission des Conflits.

Secours populaire (Une lettre de M. Thiolas). — En réponse à la lettre du Secrétaire général rappelant aux Sections que seul le Comité Central est qualifié pour intervenir auprès des Pouvoirs publics (voir Bureau du 19 mai), M. Thiolas, président de la Fédération de la Haute-Loire, écrit que la pétition du Secours populaire a bien été signée par le Secrétaire de la Fédération, mais à titre purement personnel.

Le Bureau regrette que le Secours populaire enregistre des signatures personnelles comme des adhésions de Sections ou de Fédérations de la Ligue.

Paix et Liberté. — Paix et Liberté a tenu, les 11 et 12 juin, un « grand Congrès Paix et Liberté de Front populaire de la région parisienne ». La Ligue avait été invitée à y participer.

Or, les organisateurs du Congrès avaient pris l'engagement, au Comité national du Rassemblement populaire, de ne pas le placer sous le nom de Front populaire mais, afin d'éviter toute confusion avec le Rassemblement populaire qui y était et devait y rester étranger, de le désigner comme « Congrès populaire Paix et Liberté ». Cet engagement n'ayant pas été tenu, la Ligue a dû s'abstenir.

Antisémitisme — (Une déclaration du Clergé américain contre l'antisémitisme). — Le Bureau prend

connaissance de la déclaration suivante du clergé américain contre l'antisémitisme :

New-York, le 23 mai 1938.

A l'occasion des élections de l'American Jewish Congress, 137 ecclésiastiques et laïcs, y compris 22 évêques et les recteurs de 22 collèges, représentant d'importantes communautés de 29 Etats des Etats-Unis d'Amérique, ont publiquement condamné l'antisémitisme dans un message adressé au Dr Stephen S. Wise, président de l'American Jewish Congress. Voici le texte de ce message :

« Nous, les représentants de la foi chrétienne en Amérique, condamnons publiquement, comme une tâche sur la civilisation de notre temps, l'oppression dont sont victimes des millions de Juifs. L'Eglise est à juste titre préoccupée du mépris brutal des droits de l'homme et de la dignité de la vie humaine qui frappe les Juifs dans nombre de pays. L'histoire du monde nous l'a appris — et l'histoire des cinq dernières années nous l'a rappelé — que c'est la civilisation tout entière qui est en danger lorsque les fondements de la société civilisée se trouvent sapés dans un pays quelconque. Ce qui est tragique pour des millions de Juifs, l'est plus encore pour le monde, en tant que symbole des efforts tendant à anéantir la démocratie, la paix et jusqu'à l'humanité.

En notre qualité de ministres de l'Eglise et de chrétiens, nous exprimons notre profonde sympathie pour les Juifs qui souffrent. Nous saluons nos compatriotes qui unissent leurs efforts à ceux de la communauté juive de ce pays pour former un front uni contre l'antisémitisme. En cherchant à créer un organe démocratique pour représenter le peuple juif et à élaborer un programme pour défendre ses droits, l'American Jewish Congress continue la haute tradition de la démocratie américaine. Les Américains de toutes les confessions sympathisent avec cet effort, lui apportent leur appui et ils souhaitent du succès ».

Dans une lettre au Docteur Wise un des signataires de ce message, le Docteur Charles R. Brown, doyen de la faculté théologique de l'Université de Yale, déclare ce qui suit :

« Le fait d'exprimer ainsi le sentiment d'hommes de bonne volonté, qu'ils soient israélites ou chrétiens, devait être pris en considération par ceux qui sont responsables du retour à la barbarie. On est réduit à désespérer de l'avenir et du sort de ce que nous appelons la « civilisation ». C'est pour notre cœur un poids terrible, c'est pour le genre humain un remords affreux que de penser que nous n'avons pu arrêter des crimes aussi terribles que ceux qui sont commis aujourd'hui dans tant de pays. »

Cahiers (retard dans la publication). — La publication des « Cahiers » contenant les rapports pour le Congrès national a été retardée de huit jours pour des raisons indépendantes de la direction et de l'administration (impossibilité d'obtenir des machines et emballage de l'expédition).

La Rochelle (un ordre du jour). — Le Bureau prend connaissance de l'ordre du jour voté par la Section de La Rochelle dans son assemblée générale du 15 mai :

« La Section rochelaise de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en assemblée générale le 15 mai, après avoir entendu un substantiel et intéressant exposé fait par son président sur la question tchécoslovaque,

« Estime que notre pays, lié par des engagements avec certaines Chancelleries n'a aucun compte à tenir de telles tractations auxquelles les peuples n'ont pas collaboré.

« Dénonce une fois de plus, à cette occasion, les dangers de la diplomatie secrète,

« Manifeste à nouveau publiquement son désir de voir sans cesse se rapprocher les peuples dans une compréhension des intérêts communs,

« Déclare fermement que, quelles que soient les idéologies dont se parent le capitalisme et le militarisme mondiaux, seule la Paix universelle reste à l'ordre du jour de ses débats. »

Le Bureau ne reviendra pas sur la question tchécoslovaque. Il tient seulement à observer :

1° Que le sentiment exprimé par la Section de La Rochelle quant aux relations entre la France et la Tchécoslovaque ne correspond pas à l'opinion générale de la Ligue ;

2° Qu'aux heures tragiques des 21 et 22 mai, la paix a pu être sauvée, non par l'isolement de la Tchécoslovaque, mais au contraire par l'affirmation de la solidarité de la France et de l'Angleterre avec elle.

Paris-XX°. — Plusieurs ligueurs de la Section de Paris-XX° ont protesté contre l'inexistence de la Section depuis deux ans. Le Secrétaire général et le Trésorier général ont écrit au président de la Section qui n'a jamais répondu. Le Secrétaire de la Fédération de la Seine, sollicité d'intervenir, garda le silence.

Le Bureau décide de porter l'affaire au Comité Central.

Issy-les-Moulineaux (un ordre du jour). — Le Bureau prend connaissance de l'ordre du jour suivant de la section d'Issy-les-Moulineaux :

« Devant l'abdication honteuse des élus du Front populaire en faveur de la réaction, la section d'Issy-Vanves, réunie le 20 mai 1938, décide à l'unanimité d'exclure tous les parlementaires du Comité Central de la Ligue. »

Le Bureau comprend mal à quels faits la Section fait allusion. Des explications devront être demandées.

Gabarret (Landes) (ordre du jour). — La Section dans son assemblée générale du 30 avril, « félicite le Comité Central pour son action énergique en faveur de la paix, approuve sans réserves la résolution du 3 mars 1938, et souhaite l'application de ces mesures reflétant l'image de la justice, du droit et de la paix véritable ».

Ugine (ordre du jour). — La Section, dans son assemblée générale du 6 mai, adresse au Comité Central l'expression de sa profonde sympathie pour l'œuvre qu'il a accomplie sans défaillance en faveur de la démocratie et de la paix ».

Bar-sur-Seine (ordre du jour). — La Section, « après avoir pris connaissance, lors de sa réunion mensuelle, du communiqué n° 19 du Comité Central, contenant la résolution en faveur de l'Espagne républicaine, en approuve chaleureusement tous les termes ; remercie le Comité Central de la lutte énergique qu'il mène contre le fascisme, et l'invite à continuer cette vigoureuse action pour le respect du droit et de la justice ».

Paris-V° (Ordre du jour). — La Section « après avoir pris connaissance de la résolution du Comité Central de la Ligue sur la situation internationale (3 mars 1938) :

1° Approuve dans son ensemble le texte proposé et félicite le Comité Central d'avoir exactement défini les bases essentielles de l'action, chaque jour plus urgente, pour la sauvegarde de la paix ;

2° Insiste pour que l'appel envisagé ait pour but précis l'invitation formelle à tous les peuples sans distinction de participer à une conférence internationale ;

3° Affirme sa certitude qu'une collaboration pacifique est encore possible par l'établissement de relations économiques tenant compte des besoins légitimes de chacun ;

4° Demande que la Ligue prenne elle-même le plus tôt possible les initiatives nécessaires pour assurer à son appui dans le monde entier, le retentissement qu'il mérite.

Séance du 23 juin 1938

BUREAU

Présidence de M. HENRI GUERNUT

Etaient présents : MM. Henri Guernut, Vice-Président ; Emile Kahn, Secrétaire général.

Excusés : MM. Victor Basch, Bourdon, Hérol, Sicard de Plauzoles ; Georges Etienne.

Comité Central (séance du 23 juin). — Le Bureau décide de soumettre au Comité Central, en dehors des questions inscrites à l'ordre du jour, un projet de résolution protestant contre la clôture brusquée de la session parlementaire.

(Voir Cahiers 1938, page 359.)

Montluçon (Conflit entre la Section et la Fédération de l'Allier). — Le Bureau a été saisi d'un différend entre la Fédération de l'Allier et la Section de Montluçon. Il a prié M. Hérol d'examiner le dossier.

Le rapport de M. Hérol est adopté.

La situation en Tunisie. — Le Secrétaire général a été saisi par M. Cohen-Hadria d'un certain nombre de questions touchant la Tunisie.

Ces différentes affaires feront l'objet de démarches de la Ligue.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL observe que ces abus ont été rendus possibles par l'état de siège.

Le Bureau décide de demander que l'état de siège soit levé en Tunisie.

Algérie (Poursuites contre Abbas Turki et Cheik El Okbi). — Le Cheik El Okbi et Abbas Turki ont été inculpés dans le meurtre du muphti d'Alger.

L'information s'était terminée par un non-lieu, mais les parties civiles ont formé opposition et la Chambre des Mises en accusation a renvoyé le cheik El Okbi et Abbas Turki devant la Cour criminelle.

Le Bureau estime que ces poursuites sont, non seulement injustifiées, mais maladroites. Il décide de demander que l'affaire soit jugée le plus rapidement possible.

Affaire du G.S.A.R. — Comme suite à la décision prise par le Bureau le 2 juin, la Ligue a adressé au ministre de la Justice, le 4 juin, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur les faits suivants :

Une affaire de contrebande d'armes à la frontière espagnole a amené l'arrestation au mois de février dernier, d'un certain nombre de trafiquants.

Le dossier a été demandé par le juge d'instruction près le Tribunal de la Seine, qui instruit l'affaire du G.S.A.R. Le principe du secret de l'instruction veut que nous ignorions s'il existe un lien entre l'affaire de Bayonne et celle qui est suivie à Paris, mais il suffit qu'il y ait présomption de ce lien pour que l'intérêt de la justice exige que les deux dossiers soient liés.

Il serait, au surplus, fâcheux pour l'autorité de la justice que le renvoi du dossier à Bayonne puisse, même à tort, apparaître comme inspiré par le souci de ménager certaines personnalités locales.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président : Victor BASCH.

Elle a reçu, à la date du 18 juin, la lettre ci-dessous du ministère de la Justice :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu me signaler qu'une affaire de contrebande d'armes à la frontière espagnole, affaire dont le Parquet de Bayonne est saisi, pourrait être liée à l'affaire du G.S.A.R., actuellement instruite à Paris.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'après examen, le Parquet de la Seine a estimé qu'il n'y avait pas, entre ces deux procédures, un lien de connexité pouvant permettre d'envisager le dessaisissement du juge d'instruction de Bayonne au profit de celui de Paris. »

Le Bureau décide de poursuivre ses démarches.

Séance du 23 juin 1938

COMITÉ

Présidence de M. HENRI GUERNUT

Étaient présents : MM. Henri Guernut, Emile Kahn, Mmes O. Bloch, S. Collette-Kahn, MM. Barthélemy, Caillaud, Gérin, Gombault, Hadamard, Hersant, Prudhommeaux.

Excusés : MM. Basch, Hérol, Langevin, Sicard de Plauzoles, Georges Etienne, Casati, Damalic, Jouhaux, Mathieu, Platon.

Contre l'antisémitisme

M. Victor Basch estime qu'en présence des mesures qui, dans de nombreux pays, et notamment en Allemagne et en Autriche, réduisent à la misère et à la mort des milliers d'êtres humains, une protestation de la Ligue s'impose.

Le Président se propose de saisir le Comité Central de cette question dès sa prochaine séance.

M. HENRI GUERNUT pense qu'il y aurait lieu de faire connaître dans les Cahiers les faits les plus saillants.

La Ligue s'honorerait en examinant cette question : « Où trouver dans le monde un asile ou des asiles pour les juifs persécutés ? »

M. GOMBAULT voudrait que la Ligue signalât l'attitude scandaleuse de la presse française qui n'élève aucune protestation contre les persécutions révoltantes dont les juifs sont victimes.

Contre la clôture brusquée de la session parlementaire

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture au Comité Central d'un projet de résolution préparé par le Bureau contre la clôture de la session parlementaire.

M. HADAMARD voudrait que ce texte fût plus formel. Il pense, pour son compte, que le gouvernement a prononcé la clôture de la session dans le but précis d'avoir les mains libres et de pouvoir fermer la frontière espagnole, ce qu'il a fait immédiatement.

M. CAILLAUD constate qu'avec la clôture brusquée des Chambres le problème du rajustement des traitements des fonctionnaires et des pensions est éludé *ipso facto*.

M. GOMBAULT croit, qu'en effet, ces deux raisons ont déterminé le gouvernement à lire le décret de clôture. Il se demande si certains décrets-lois, publiés après la clôture de la session, ne sont pas contraires à la loi du 13 avril.

M. MAURICE HERSANT rappelle que certains décrets-lois de 1935, qui semblaient excéder la délégation de pouvoirs donnée par les Chambres au gouvernement, avaient fait l'objet de pourvois devant le Conseil d'Etat et que ces pourvois avaient été rejetés.

M. HENRI GUERNUT se rallie au texte proposé. Il rappelle que, l'an dernier, les Chambres ont été en vacances du 9 juillet au 16 novembre. Peut-être eût-il été bon que la Ligue, en ce temps-là, en fit la remarque, ce qui aurait donné plus d'autorité à la protestation d'aujourd'hui.

M. GOMBAULT objecte que l'an dernier les longues vacances parlementaires n'étaient pas, comme cette année un procédé de gouvernement.

M. HADAMARD observe que toutes les questions qui n'ont pas été tranchées par le Parlement avant les vacances pourront l'être à la rentrée (relèvement du traitement des fonctionnaires, retraite des vieux, statut du travail, etc.), sauf une seule, celle qui concerne l'Espagne, pour laquelle il sera trop tard.

Le Comité décide de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. PRUDHOMMEAUX s'inquiète du fait que le public ne soit renseigné sur la politique extérieure du pays que par les communiqués de la Commission des Affaires étrangères.

Les comptes rendus des délibérations du Conseil des ministres sont extrêmement succincts. Il n'y a jamais, à la Chambre, de débat sur les questions de politique étrangère, alors que ces questions sont évoquées journellement à la Chambre des Communes.

L'opinion ignore tout. Personne ne sait quelle est exactement la politique que suit le gouvernement dans les circonstances extrêmement graves que nous traversons.

M. HENRI GUERNUT ajoute que le gouvernement a même cessé, depuis quelque temps de publier les documents officiels.

M. EMILE KAHN rappelle que le silence du Parlement sur les affaires internationales a déjà donné lieu aux protestations de la Ligue (voir notamment Cahiers du 1^{er} février 1938, p. 67).

Le Comité décide d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

Le projet de résolution du Bureau, après quelques retouches de détails, est adopté. (Cahiers 1938, p. 359.)

Congrès 1938

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL indique que le Congrès de 1938 célébrera le quarantième anniversaire de la Ligue. La manifestation d'Orange et le banquet seront consacrés à cette commémoration.

A cette occasion, le Secrétariat général a reçu de la Section de Meaux la lettre suivante :

Meaux, le 16 juin 1938.

Monsieur le Secrétaire général,

La Section de Meaux réunie en assemblée générale hier soir 15 juin, après avoir répondu à l'appel de son président pour fêter le 40^e anniversaire de la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme, tient à manifester sa vive reconnaissance aux survivants des premiers fondateurs.

Elle vous prie de transmettre à MM. Georges Bourdon, vice-président du Comité Central, Charles Seignobos et Mathias Morhardt, membres honoraires, la respectueuse admiration qu'elle voue aux hommes éminents qui ont assuré la vitalité de la Ligue et la fierté qu'elle ressent d'avoir suivi de tels animateurs.

Ce devoir accompli, la Section n'oublie pas leurs dignes collaborateurs et continuateurs.

Elle prie son vénéré Président, son actif et dévoué Secrétaire général et les membres du Comité Central, d'agréer, avec leurs meilleurs vœux, leurs affectueux sentiments.

Le Président : E. LASSERAY.

Le Comité Central se joint à la Section de Meaux pour exprimer toute la sympathie de la Ligue à ceux de ses fondateurs qu'elle compte encore dans ses rangs.

Congrès 1938 — Délégation

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL indique au Comité qu'en raison de la situation financière de la Ligue, la délégation du Comité Central au Congrès devra être assez réduite.

Le Bureau sera très heureux si de nombreux membres du Comité ont la possibilité de se rendre à Avignon, mais la Trésorerie générale ne pourra assumer les frais de déplacement que pour les rapporteurs et quelques membres du Bureau.

La Conférence d'Evian sur la répartition des réfugiés

M. PRUDHOMMEUX indique au Comité que, sur la proposition du Président Roosevelt, une Conférence intergouvernementale doit se tenir à Evian le 6 juillet. Cette Conférence se propose d'élaborer une convention internationale pour la répartition des réfugiés entre les différents pays et de préparer un projet de statut des réfugiés politiques.

M. EMILE KAHN se réjouit de cette initiative. Il n'est pas possible que la France soit le seul refuge des proscrits politiques. La question de leur établissement aux colonies a été étudiée : aucune solution pratique n'a pu être trouvée. Le refuge en Russie n'est pas désiré. Il reste donc l'Amérique du Nord et du Sud.

M. HADAMARD répond que les réfugiés ne refuseraient peut-être pas d'aller en Russie, mais que la Russie, elle aussi, refuse en ce moment d'accueillir les étrangers quels qu'ils soient et chasse même ceux qu'elle avait précédemment accueillis.

M. PRUDHOMMEUX ajoute que l'Office Nansen ayant été supprimé, la Conférence doit rechercher les moyens de le remplacer. Il estime qu'on ne saurait trop encourager l'Amérique lorsqu'elle s'intéresse aux affaires d'Europe.

M. HENRI GUERNUT propose que la Ligue présente à cette Conférence une étude sur ce qui pourrait être fait par la France, aux colonies notamment.

M. EMILE KAHN répond que cette étude a déjà été faite par M. Marius Moutet, et qu'elle avait été négative. Pour sa part, M. Emile Kahn est hostile à l'envoi d'étrangers, d'Israélites dans les colonies françaises, où leur présence massive risquerait de créer un antisémitisme qui n'y existe pas. Au surplus, la France a fait un très gros effort pour les réfugiés. Elle doit le faire valoir et demander aux autres pays de faire un effort équivalent.

Le Comité décide de confier à une Commission le soin d'étudier la question en vue d'un rapport à la Conférence.

Le Statut des étrangers

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente au Comité un large exposé de la situation faite aux étrangers par les

récents décrets-lois et de l'action menée par la Ligue depuis le début de mai.

Les décrets-lois de M. Albert Sarraut ont été inspirés par des considérations qu'il est difficile de blâmer. Le Gouvernement était soucieux d'établir le recensement exact des étrangers qui se trouvent en France. Il a estimé également que les décisions prises devaient être appliquées. Il est certain que l'Administration faisait preuve de laisser-aller. Un gouvernement a le droit de tenir la main à ce que les décisions qu'il prend soient exécutées, à la condition, cela va sans dire, que ces décisions soient justifiées et équitables.

Les décrets-lois contiennent, d'autre part, des innovations intéressantes :

1^o Tout d'abord, une situation spéciale est faite aux réfugiés politiques qui ne sont plus assimilés aux étrangers entrés en France sans papiers ;

2^o Une procédure d'appel est prévue pour les expulsés, qui ont désormais la possibilité de se faire entendre ;

3^o Une solution a été apportée à la question de l'expulsion impossible : désormais, les étrangers qui sont dans l'impossibilité de déférer à un arrêté d'expulsion n'encourront plus de pénalités et pourront résider en France dans certaines conditions.

Malheureusement, ces dispositions n'ont pas été immédiatement appliquées. Les services d'exécution n'ont retenu du décret que les rigueurs nouvelles, et ont procédé brutalement à des expulsions en masse.

Dès le début, la Ligue a protesté et sa protestation n'a pas été inutile. Nous avons appris qu'une circulaire (dont nous n'avons pas eu communication) aurait recommandé des adoucissements. Nous avons fait de nombreuses démarches dans des cas particuliers et nous avons saisi le ministre d'un certain nombre de questions d'ordre général. On pouvait penser qu'après une période de flottement, la situation des étrangers redeviendrait normale. Malheureusement, depuis quelques jours, ils sont l'objet de rigueurs nouvelles.

La Ligue reçoit de la Ligue italienne la lettre suivante :

Paris le 23 juin 1938.

Mon cher Président,

Nous nous permettons d'appeler votre attention et celle du Comité Central sur la situation qu'est en train de créer dans l'émigration politique italienne l'application du décret du 2 mai.

Jusqu'à hier, cette application n'avait donné lieu qu'à des inconvénients quelquefois fâcheux, mais rares. Si le décret n'était pas appliqué avec indulgence, il l'était avec courtoisie.

Aujourd'hui, c'est avec une sévérité — j'allais dire une violence impitoyable que — notamment à Paris — les articles du décret s'abattent sur la douloureuse famille des proscrits.

Nous croyons discerner, à travers les faits qui sont à notre connaissance, la tactique suivie par le gouvernement. On n'a voulu donner aux réfugiés politiques — sans doute inscrits dans des listes préparées à l'avance — avec la collaboration des polices anglaise et italienne — la sensation de la douceur et de la tolérance que pour mieux les avoir sous la main les jours où il s'agirait de les frapper.

Ces jours semblent arrivés depuis hier. De nombreux réfugiés politiques résidant en France avec l'autorisation des autorités compétentes, se sont vu signifier des arrêtés d'expulsion avec un délai maximum de 48 heures pour les exécuter, à moins que l'intéressé ne soit arrêté et conduit le soir même à la frontière. Et tous ces décrets portent la même date : 11 juin, ce qui, répétons-le, révèle la tactique qui a présidé à la préparation et qui préside à l'exécution de ce coup cruel. On a compté, évidemment sur la surprise.

Les effets de ce coup sont affreux. Le secrétaire de l'Association des A.C.M. Luchi Viscardo, a été arrêté, le matin du 21 juin, et conduit le soir même à la frontière du Luxembourg.

M. Adam et sa femme se sont vus expulser, le 22 juin ; et devront partir dans les 48 heures. Adam travaille dans une usine nationalisée : il lui sera difficile de retirer ses salaires, de régler le compte de l'indemnité de vacance, etc... Sa femme devra (dans quelles conditions, nous vous le

laissons deviner] procéder au déménagement. Leur fille de

14 ans devra abandonner ses études [...].
D'une façon générale et sans exception tous les réfugiés politiques qui ont des sursis et qui en demandent le renouvellement se les voient retirer et sont expulsés dans les 48 heures]

La mesure est draconienne et absurde : draconienne, car elle n'admet pas d'exception. Absurde, car elle frappe ceux dont le sursis vient à échéance en ce moment, et ne frappe pas ceux dont le sursis ne va être périmé que dans quelques jours.

Si donc cette mesure est déterminée, comme il est probable, par la présomption que les réfugiés dangereux se trouvent surtout parmi les expulsés bénéficiant d'un sursis, il est évident qu'elle est non seulement injuste, mais dans une large mesure inopérante. Il n'est pas dit, en effet, que tous les sursitaires dangereux se recrutent parmi ceux dont le sursis est dès aujourd'hui périmé, tandis que sont inoffensifs ceux dont le sursis ne devra être renouvelé que dans quinze ou vingt jours.

Cette coupe sombre est donc absurde, injuste, inhumaine et sans utilité. Et elle n'aura d'autre effet que celui d'obliger le voyage du Roi d'Angleterre à se dérouler au milieu d'une immigration irritée, inquiète et affolée.

La Ligue italienne vous signale ces faits et insiste sur le danger moral et politique qu'il y aurait pour la République à effacer par un geste inconsidéré les résultats et même le souvenir de quinze années d'hospitalité par elle fraternellement accordée aux réfugiés italiens au nom de ses traditions les plus humaines et les plus nobles.

La situation faite aux étrangers par les récents décrets a ému toute la Ligue. La Fédération de la Seine, notamment, a étudié la question très attentivement.

Le Bureau félicite la Fédération de son initiative, mais regrette que les Services juridiques de la Ligue n'aient pas été appelés à collaborer avec la Commission de la Fédération. Ils auraient pu la faire bénéficier de leur expérience et mettre la Fédération en garde contre certaines propositions qui, si elles étaient appliquées, risqueraient de se retourner contre les réfugiés eux-mêmes.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a été saisi, d'autre part, d'un projet de décret qui avait été établi par M. André Blumel, ancien conseil juridique de la Ligue et collaborateur de M. Léon Blum. La chute du gouvernement Léon Blum a empêché la promulgation de ce décret qui contient nombre de dispositions fort intéressantes et donne notamment des garanties sérieuses aux réfugiés politiques.

Pour le moment, la Ligue doit s'attacher à empêcher que des mesures définitives soient prises contre les étrangers en raison du prochain voyage du roi d'Angleterre. Elle doit demander que les rigueurs hâtivement prises puissent, dès le mois de juillet, être révisées. La Ligue doit, d'autre part, demander que les dispositions bienveillantes du décret soient non seulement appliquées, mais étendues et complétées sur certains points. Il conviendra enfin de reprendre l'examen d'un projet de statut pour les étrangers. Le projet déposé autrefois par M. Marius Moutet et que la Ligue a soutenu, reste dans l'ensemble excellent, mais il a besoin d'ajustement sur certains points. L'étude de la question doit donc être reprise (1).

M. HENRI GUERNUT partage l'avis de M. Emile Kahn sur le décret du 2 mai. Ce décret contient d'excellentes dispositions. C'est la première fois, notamment, que des dispositions applicables aux réfugiés politiques et aux apatrides sont insérées dans un texte de loi. C'est la première fois également qu'on accepte de ne plus condamner les expulsés sans les avoir entendus. Certes, ce décret contient aussi des dispositions assez sévères, mais pour peu qu'on ait la pratique de l'Administration, on sait que ce ne sont pas les décrets qui sont appliqués, mais les circulaires.

M. Guernut est allé voir le ministre de l'Intérieur.

(1) Sur la question des étrangers, voir le projet de M. Marius Moutet, *Cahiers* du 10 mars 1935.

La police et les étrangers, *Cahiers* du 15 mai 1938.

Pour les réfugiés politiques ; un manifeste de la Ligue, *Cahiers* du 1^{er} juin 1938.

Voir également dans le présent numéro quelques-unes de nos récentes interventions.

Celui-ci lui a montré les circulaires qu'il avait préparées après avoir reçu les protestations suscitées par le décret. Aussi, les circulaires sont-elles beaucoup plus nuancées que le décret lui-même. Il y est recommandé aux fonctionnaires de se montrer courtois et humains envers les étrangers, de faire de nouvelles enquêtes chaque fois qu'il y a un doute sur le bien-fondé de la mesure prise, et d'accorder libéralement des sursis de départ.

M. Guernut a demandé à M. Sarraut :

1^o De faire une distinction entre les clandestins par négligence, envers qui on peut être indulgent, et les clandestins par fraude, envers qui il convient de se montrer plus rigoureux ;

2^o De faire entendre les étrangers frappés d'expulsion par une petite Commission qui pourrait comprendre un magistrat, un fonctionnaire et un représentant de l'opinion.

La Ligue doit reprendre l'étude d'ensemble du statut des étrangers sur la base du projet Moutet et présenter un projet nouveau adapté aux circonstances actuelles. D'ici là, elle doit veiller à ce que les dispositions favorables du décret soient appliquées. Elle peut intéresser l'opinion à cette question en faisant de la publicité autour des cas particuliers les plus intéressants dont elle est saisie.

Le Comité approuve l'action du Bureau pour les étrangers, et se rallie aux propositions concordantes de MM. Guernut et Kahn.

Réponse à quelques questions sur le procès de Moscou

Première question

La Ligue s'est-elle prononcée sur les procès de Moscou ?

Réponse : La Ligue ne s'est pas prononcée sur le fond des procès de Moscou.

A l'époque du premier procès (août 1936), le Président Victor Basch avait préparé un ordre du jour de protestation qu'il soumit au Bureau de la Ligue. Les membres du Bureau présents à Paris, objectèrent que le procès n'était connu que par des dépêches sommaires et des comptes rendus tendancieux de journaux hostiles à la Russie soviétique. Le Président se rendit à ces objections, et le Bureau décida de charger une Commission d'étudier l'affaire. Dès ce moment s'opposaient des opinions catégoriques en sens divers : les partisans de la Russie soviétique affirmaient la culpabilité des condamnés, les adversaires de la Russie soviétique proclamaient l'innocence des condamnés et l'infamie des juges. La Ligue, qu'aucune passion partisane n'inspire, ne pouvait se ranger à aucune des deux thèses sans avoir cherché la vérité, car elle ne juge pas sans savoir, ni sans comprendre.

Une première commission fut désignée. Elle comprenait trois membres : le Président Victor Basch, le maître de droit international Mirkine-Guetzévitch, Russe naturalisé français, peu suspect de partialité en faveur des Soviétiques ; enfin, celui des conseils juridiques de la Ligue à qui étaient confiés d'habitude les principaux dossiers criminels, M^e Raymond Rosenmark, avocat à la Cour, républicain n'appartenant à aucun parti et, lui aussi, peu suspect de partialité pour ou contre les Soviétiques.

Cette Commission constata l'insuffisance des documents mis à sa disposition. Elle décida à l'unanimité de proposer au Comité Central une enquête approfondie par une Commission plus large, et elle chargea M^e Rosenmark de rapporter à cet effet devant le Comité Central.

Le rapport vint à la séance plénière du 18 octobre 1936 et il ne reçut aucune contradiction : après quelques observations du Président Victor Basch, les conclusions furent adoptées à l'unanimité. Il est à remarquer que des membres éminents de la minorité qui a critiqué plus tard le rapport de M^e Rosenmark, assistaient à la séance ; aucun d'eux n'éleva la moindre objection.

Plusieurs membres du Comité Central, frappés de la clarté et de l'art avec lesquels M^e Rosenmark avait présenté son rapport, en demandèrent l'insertion dans les *Cahiers*. L'insertion était de droit, comme pour tous les rapports présentés au Comité Central. Le rapport Rosenmark fut donc inséré dans les *Cahiers* du 15 novembre 1936.

Une légende, bâtie après coup, prétend que ce rapport aurait tendancieusement approuvé les condamnations et absous les irrégularités de procédure. Il n'en est rien. Il suffit de se reporter au texte pour constater (pages 744 et 745) que M^e Rosenmark a protesté formellement, au nom des principes de la Ligue, contre les condamnations à mort pour crime politique, contre l'absence de tout défenseur, contre la procédure trop sommaire et enfin, contre l'attitude et le langage du Procureur, injuriant les accusés. Quant au fond, conformément au mandat qu'il avait reçu de la Commission unanime, M^e Rosenmark expliquait que l'état de nos connaissances ne permettait de conclure, soit dans un sens, soit dans l'autre, et il demandait au Comité Central de nommer une Commission plus large pour mener une enquête plus profonde.

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité. Une nouvelle Commission fut désignée, qui travailla dans des conditions difficiles : à plusieurs reprises, elle fut empêchée de se réunir par les occupations de tel ou tel de ses membres qui, *tous*, demandèrent successivement des remises. Des témoins convoqués, comme l'écrivain Victor Serge, ou comme le fils de Trotzky, Sedov, se dérobèrent. Trotzky lui-même adressa à la Commission une lettre injurieuse, où d'avance il récusait son jugement. D'autre part, les documents russes manquaient. Quand on les eut, on ne put trouver un traducteur qui offrit des garanties suffisantes d'impartialité. C'est ainsi que la Commission arriva au Congrès de Tours sans avoir pu se prononcer.

Après un débat contradictoire, le Congrès admit les raisons fournies par la Commission et, à l'énorme majorité de 1.088 mandats contre 255 à une motion Challaye, et 53 abstentions « approuva les déclarations du Comité Central et lui fit pleine confiance pour poursuivre l'enquête entreprise dans l'esprit de scrupuleuse impartialité qui est celui de la Ligue des Droits de l'Homme. »

Depuis lors, la Commission a été encore élargie. Elle a mené ses travaux de telle sorte qu'elle espère être en mesure d'apporter des conclusions au Congrès d'Avignon.

2^e question

Pourquoi les « Cahiers » n'ont-ils pas publié « le contre-rapport » de Mme Magdeleine Paz ?

Réponse : Il n'y a jamais eu de contre-rapport.

Quelques semaines après la publication du rapport de M^e Rosenmark dans les *Cahiers* (rapport qu'elle

avait entendu le 18 octobre sans y faire, en séance, la moindre objection). Mme Magdeleine Paz écrivit au Secrétaire général, directeur des *Cahiers*, pour lui demander s'il accepterait de publier un article d'elle en réplique au rapport Rosenmark. Le Secrétaire général demanda à Mme Magdeleine Paz s'il s'agissait de s'engager d'avance à publier un article sans le lire. Mme Magdeleine Paz confirma que c'était bien ainsi que la question se posait : avant d'envoyer son article au directeur des *Cahiers*, elle entendait savoir si cet article serait ou non publié. Le Secrétaire général répondit qu'à son vif regret, il lui était impossible de prendre l'engagement de publier un article, quel qu'il soit et quel qu'en soit l'auteur, sans le connaître. La question vint devant le Comité Central qui donna raison à la direction des *Cahiers*. Plusieurs membres du Comité firent observer qu'il ne leur viendrait pas à l'idée d'exiger l'insertion d'un article en refusant de le faire connaître.

A ce moment-là, ni le Secrétaire général, ni les membres du Comité, ne connaissaient l'article de Mme Paz. Celle-ci, ne voulant pas le communiquer, renonça à l'insertion dans les *Cahiers* et publia son article dans le journal la *Fleche*. Il apparut alors que cet article, d'ailleurs plein de talent, se présentait bien moins comme un exposé objectif des faits et des arguments, que comme une prise à partie de M^e Rosenmark. Le Comité Central ne put que s'applaudir d'en avoir évité l'insertion dans les *Cahiers* où celui qui était attaqué n'aurait pas manqué de répondre, ce qui risquait de déclencher une cascade de polémiques entre ligueurs. Or, dans l'esprit de la direction des *Cahiers*, constamment approuvée par le Comité Central, le bulletin de la Ligue doit fournir aux ligueurs des arguments contre leurs adversaires communs, non des éléments de discorde à l'intérieur de la Ligue, au seul bénéfice des adversaires communs.

3^e question

Pourquoi la Commission et le Comité Central ne se sont-ils pas prononcés plus tôt ?

Réponse : On a dit, dans la réponse à la première question, à quelles difficultés matérielles se sont heurtées la première et la seconde Commissions. Les difficultés morales et psychologiques n'ont pas été moins grandes.

La première Commission essayait de se renseigner sur le premier procès de Moscou, celui d'août 1936, quand s'ouvrit le second procès. Avant les débats, la Ligue intervint pour demander la plus large publicité. Elle fut entendue, puisque le compte rendu sténographique des débats parut en plusieurs langues, et notamment en français. Cette sténographie dissipa quelques légendes. En particulier, il devint impossible de soutenir que les accusés n'avaient pas la possibilité de s'expliquer, et que leurs aveux étaient dictés : il suffit à tout lecteur impartial de prendre connaissance des interventions de l'accusé Radek (qui fut ensuite condamné à mort et exécuté), pour reconnaître qu'il eut toute latitude de s'expliquer, de discuter et même d'ironiser contre ses juges. Ceux des membres de la Commission et du Comité Central qui s'étaient astreints à cette lecture en sortirent profondément troublés.

LE PRESENT CAHIER, QUI COMPTE 64 PAGES AU LIEU DE 32
PORTE LES NUMEROS 14 ET 15

Vint ensuite le procès des généraux, avec la condamnation à mort et l'exécution du maréchal Toukhatchevsky. La première impression fut qu'il était invraisemblable que d'aussi grands chefs aient trahi. Mais on apprit bientôt qu'ils avaient été poursuivis sur la dénonciation du ministre français de la Défense nationale, M. Daladier, averti que des pièces secrètes, communiquées quelques mois auparavant au maréchal Toukhatchevsky, étaient entre les mains de l'Etat-Major allemand (mars 1938), et pour le justifier, les autorités hitlériennes firent connaître qu'un des griefs allégués contre les grands chefs de l'armée allemande se fondait sur leurs tractations secrètes avec le maréchal Toukhatchevsky. Ainsi, l'invraisemblable était vrai : le chef suprême de l'armée russe avait trahi.

Vint ensuite la nouvelle des persécutions infligées à des diplomates soviétiques. On disait que, rappelés en Russie, ils y subissaient des peines arbitraires. Mais deux d'entre eux se firent connaître.

L'un, M. Barmine, secrétaire à la Légation russe d'Athènes, se réfugia en France et fit tenir à la Ligue copie d'une requête en vue d'obtenir, du peuple français des garanties de sécurité, des organisations démocratiques françaises la justification de sa conduite. Le Secrétaire général de la Ligue reçut M. Barmine : celui-ci demanda à être entendu par le Comité Central (il proposait même de s'y rendre assisté d'un avocat). Jour fut pris pour cette audience : M. Barmine, alléguant qu'il ne pouvait sortir le soir, s'excusa. Le Comité Central, toujours désireux de l'entendre, décida que M. Barmine serait convoqué à une réunion exceptionnelle du Bureau, l'après-midi, et que tous les membres du Comité pourraient assister à cette séance. Invité de nouveau, il fit savoir par lettre que le Comité Central avait trop tardé à l'entendre et qu'il renonçait à être reçu par lui. Dans ces conditions, il était difficile au Comité Central de se prononcer sur l'affaire Barmine.

Un autre diplomate, M. Boutenko, de la Légation russe à Bucarest, disparut brusquement de Roumanie pour réparer en Italie. Là, il déclara aux journalistes, qui reproduisirent textuellement ses propos, qu'il n'était entré dans la diplomatie soviétique que pour gagner sa vie, qu'ayant été détaché à titre diplomatique à l'Exposition de 1936 à Paris, il était entré en négociations avec les adversaires du régime et s'était mis à leur service.

En présence de telles attitudes, il est difficile de conclure à des persécutions imméritées.

Enfin, s'est déroulé le troisième procès, dont le compte rendu sténographique a été, lui aussi, publié. A ce procès, l'accusé Boukharine (ultérieurement condamné à mort et exécuté) a démontré, de la façon la plus rigoureuse, l'inanité des légendes inventées en Occident pour expliquer les aveux par des procédés de contrainte.

L'accusé Rakovsky, ancien ambassadeur à Paris, hautement estimé de beaucoup de Français, était inculpé de tractations secrètes avec des puissances étrangères ennemies de la Russie. Après avoir raconté comment il y avait été entraîné par Trotsky, il a expliqué pour quelles raisons il s'était décidé aux aveux (compte rendu sténographique, page 333) :

« Je me rappelle et je n'oublierai jamais, tant que je vivrai, une circonstance qui m'a définitivement amené dans la voie des aveux. Une fois, à l'instruction, c'était en été, j'ai appris, premièrement le déclenchement de l'agression japonaise contre la Chine, contre le peuple chinois, j'ai appris l'agression non déguisée de l'Allemagne, de l'Italie contre le peuple espagnol...

« J'ai appris les préparatifs fiévreux de tous les Etats fascistes en vue de déclencher la guerre mondiale. Ce que d'habitude le lecteur apprend chaque jour au

compte-gouttes par les télégrammes, moi je l'ai appris tout d'un coup en dose forte et massive, j'en fis littéralement atterré. Tout mon passé se dressa devant moi. Certainement ce passé peut être déconsidéré et sera anéanti par mon action infâme, mais comme motif intérieur, c'est plus fort que n'importe qui et n'importe quoi. Tout mon passé et toute ma responsabilité se sont dressés devant moi et il m'est apparu avec une parfaite clarté que j'y avais moi-même participé et que j'en étais responsable, que par mes actes de traître, j'avais secondé les agresseurs. Je savais que je n'étais pas le seul à m'illusionner sur leur compte. Dans ces filets sont tombés d'anciens chefs de gouvernement, d'anciens commissaires du peuple, d'anciens commissaires du peuple adjoints, d'anciens ambassadeurs. Et alors, je me faisais mon propre juge d'instruction, je comparais devant le tribunal de ma conscience. Personne ne pourrait accuser ce tribunal de quelque partialité que ce fût. Je comparais devant le tribunal de ma conscience. Des ma plus tendre jeunesse, je m'étais donné au mouvement ouvrier et à quoi ai-je abouti ? J'ai abouti à ceci que par mes actes j'ai facilité cette besogne abominable, j'ai aidé les agresseurs fascistes à préparer la destruction de la culture, de la civilisation, de toutes les conquêtes de la démocratie, de toutes les conquêtes de la classe ouvrière.

« Voilà ce qui m'a forcé, voilà ce qui a eu raison de mon entêtement, de ma fausse honte qui provenait de mon amour-propre, de ma crainte pour mon propre sort, qui est indigne des hommes ayant autrefois participé au mouvement révolutionnaire. L'irritation qu'incrustablement nous éprouvions tous — les uns un peu plus, les autres un peu moins — mon irritation contre la direction, contre certaines personnalités, a joué un rôle considérable. L'irritation et la vanité, tout cela a disparu. J'estimais que désormais mon devoir était de seconder cette lutte contre l'agresseur, de me démasquer entièrement et sans réserve, et j'ai déclaré au juge d'instruction, qu'à partir de demain je commencerais à faire des aveux complets, sans réserve. »

Quelque sentiment qu'on ait sur la Russie Soviétique et sur son régime actuel, il est impossible à tout homme de bonne foi de ne pas être profondément troublé par une telle déclaration.

Impossible de ne pas se demander si des révolutionnaires éprouvés n'ont pas été tentés, à certains moments, pour combattre un régime qui leur paraissait contraire à leur conception révolutionnaire, de chercher un appui au dehors.

Impossible de ne pas comprendre, s'ils l'ont fait, qu'en face des agressions fascistes, ils aient été amenés à s'interroger en conscience et à reconnaître qu'ils s'étaient gravement trompés.

Une telle explication des aveux serait vraisemblable. Mais la Ligue ne se contente pas du vraisemblable. Il lui faut connaître le vrai, et, dans les circonstances actuelles, elle n'en peut acquiescer la certitude. C'est pourquoi elle estime de son devoir de reconnaître et de publier ses doutes. La vraie grandeur, pour une association qui ne sépare pas la justice de la vérité, est d'avoir le courage de dire : « Nous ne savons pas, nous ne jugeons pas. »

ERRATUM

Dans le rapport de M. Cardon (*Cahiers* n° 12 et 13, page 343, 1^{re} colonne, 5^e alinéa), au lieu de : « Il faut que nous essayions... de tendre vers le rapprochement de la réalité du bon sens », lire : « de la réalité et du bon sens. »

Le Gérant : Guy ROCCA



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nue)
19, rue du Croissant, Paris-9^e

Voyages de Vacances



Côte d'Azur (10 jours)	980 fr.
Côte d'Azur et Corse	1.325 fr.
Italie en 13 jours	1.495 fr.
Lacs Italiens (8 jours)	1.325 fr.
Baptême du Désert (Algérie) ...	1.095 fr.
La Belgique (3 jours)	570 fr.
La Belgique et la Hollande en 6 j.	980 fr.
Côte Basque et Pyrénées	925 fr.
Une semaine à la mer, de Paris à Paris, depuis	335 fr.

... et quantité d'autres voyages

VACANCES IDÉALES

A LA MER ET A LA MONTAGNE

Pension complète depuis 33 fr. compris taxes et service.

Demandez notice brochure détaillée à : Agence } S.A.H.T.

49, rue de Châteaudun
PARIS (9^e) Tél. TRI. 85-32

Coopérative de Vacances de Fonctionnaires

3 STATIONS
CHATELAILLON, MOUTIERS, SALLANCHES

Demander notice à « Mer et Montagne »
12, rue A.-Moissant, Paris-15^e

Manche

Vacances à SAINT-PAIR-SUR-MER, près Granville, A partir 26 fr. par jour. La Vague, 18, pl. Dauphine, Paris-1^{er}. Dem. notice, t. p. r.

Bretagne

QUIBERON-ST-JULIEN ; Pens. de famille « Ker Lina », à 100 m. plage, cour et jardin ombragés, cuis. réputée, le meill. accueil, pr. très modérés, patron ligueur. Juin pr. spéc. Tél. 94.

SABLES D'OR-LES-PINS, Pléhérel (Côtes-du-Nord). Au Bon Accueil. Vue sur la mer. tout confort. Pension à partir 35 fr., boisson comprise.

SABLES D'OR-LES-PINS, Hôtel des Mouettes. Vue directe sur mer. Even, chef de cuisine. Médaille d'or.

SAINT-BREVIN-LES-PINS (Loire-Inf.). Edith Hôtel, à proxim. de la plage des pins et du centre. La meilleure cuisine. Le meilleur accueil.

THARON-PLAGE (Loire-Inférieure). Family Pension. Tout confort. Pension complète sans boisson : 25 à 40 fr. Prix spéciaux pour enfants et longs séjours.

Vendée

Plage sable fin abritée par magnifique forêt pins, Hôtel de la Plage, La Tranche (Vendée).

Auvergne

MUROLS (Puy-de-Dôme). Allez vous reposer au Touring Hôtel. Séjour idéal, parc boisé, bonne chère ; prix modérés. Votre santé l'exige.

VICHY Villa Sadi-Carnot, G. Bayon, 15, Bd Carnot prolongé. A louer chambres confortables avec cuisine et matériel nécessaire, sauf linge. Garage. Prix modérés.

Région Parisienne

Cherche 100 kilomètres Nord ou N.-O. Paris, près rivière, logement 2 lits 4 personnes, 7 au 31 août, 250 à 300 max. DARSEL, 6, avenue Jean-Jaurès, Colombes Seine.

Les Alpes

ARACHES-LES-CARROZ (Haute-Savoie). — Pension-res-taurant « Les Grands Vants », Alt. 1.080, Tél. 4. A. Siffointe. Joli plateau. Forêts sapins. Cure d'air et repos. Arrang. fam. long. séjour.

La Côte d'Azur

NICE. Pavillon d'Armenonville, 20, av. des Fleurs. Gd conf., cad. ench., spl. parc, 5 min. plage luxe, cuis. mer., depuis 29 fr., ch. et 3 repas.

CARILLON
modèle
répétiteur
général
225^{fr.}

CHRONOMÈTRE
suédois
100^{fr.}

**BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRE**

Chéo

Maison de Confiance fondée en 1874
150, B^e Magenta - Paris
TRUDAINE 05-08

GRAND CHOIX DE
**BIJOUX et DIAMANTS
D'OCCASION**

Achat et
échange
de tous
bijoux

DIAMANTS
100% garantis
par un certificat
de garantie écrit

MÉNAGÈRE
Nital blanc
argentée
225^{fr.}
en coin

Faites confiance à Chéo

LE BON BIJOUTIER
QUI VOUS RECEVRA ELU ARIANE ET VOUS SERVIRA CONSCIENCIEUSEMENT

**COMPAREZ LE CHOIX
LA QUALITÉ
LES PRIX**

A TOUS LES PRIX ILS SONT BEAUX
LES BIJOUX DE CHEZ **Chéo**

Catalogue gratuit

Remise de 10 % aux Liqueurs

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

Député près des Tribunaux Membre Honoraire de la Chambre
Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce
et industries en France

Membre de l'Institut juridique de France
POUS PROCÈS ET RECOURS EN FORAÎN

Téléph. PROVENCE 41-75 **3, Rue Cadet - PARIS (9^e)**
R. C. Seine 411.250

BUREAU D'EDITIONS, 31, boulev de Magenta, PARIS
 COMPTE CHEQUES POSTAUX : PARIS 943-47

UN EVENEMENT IMPORTANT
 DANS LA LIBRAIRIE FRANÇAISE
 UNE EDITION NOUVELLE
 ET A LA PORTEE DE TOUS
 DE L'ŒUVRE FONDAMENTALE

DE
 KARL MARX

LE CAPITAL

TEXTE INTEGRAL, PREVU EN ONZE TOMES AVEC
 TOUTES LES PREFACES DE MARX ET D'ENGELS,
 LES NOMBREUSES ANNEXES COLLATIONNEES
 PAR L'INSTITUT MARX-ENGELS-LENINE DE MOS-
 COU, INDEX DES NOMS ET OUVRAGES CITES,
 TABLES ANALYTIQUES, ETC.

Format : in-8° carré (14x22,5 Couverture imp. en 2 coul.

LIVRE PREMIER
 (en 3 tomes)

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION CAPITALISTE

Traduction Joseph ROY, entièrement révisée par
 KARL MARX

- Tome I : La marchandise et la monnaie. —
 La transformation de l'argent en capital.
 — La production de la plus-value absolue
 (336 pages) 48 fr.
- Tome II : La production de la plus-value
 relative. — Les recherches ultérieures sur
 la production de la plus-value. — Le salaire
 (256 pages) 48 fr.
 (paraîtra en juillet 1938)
- Tome III : L'accumulation du capital. — L'accumu-
 lation primitive. — Annexes (320 pages),
 (paraîtra en décembre 1938)

PRIX DE SOUSCRIPTION
 (Valables jusqu'au 1^{er} octobre 1938)

Les 3 tomes brochés 50 fr.
 Les 3 tomes, rel. 1/4 basane, tête jaspée 125 fr.

Tirage de luxe sur vélin alfa Navarre
 Les 3 tomes brochés 100 fr.
 Les 3 tomes rel. 1/4 chagrin, tête dorée 200 fr.

DEMANDEZ LE PROSPECTUS : « POURQUOI
 UNE NOUVELLE EDITION DU « CAPITAL » ?

VACANCES

POUR SE PERFECTIONNER EN
 LANGUE FRANÇAISE JEUNE HOMME
 16 ans, fils professeur, réfugié d'Allemagne,
 cherche famille, mois d'août, à prix modéré
 Ecrire Cahiers Publicité.

TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25x16,5) divisible 850 fr.
 La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 6 fr.

GASTON GUIRAUD

trésorier de l'Union des Syndicats
 de la région parisienne, vient de publier
 aux ÉDITIONS FASQUELLE
 son curieux roman autobiographique :

P'tite Gueule

Ce livre constitue un des plus intéressants témoi-
 gnages prolétariens que nous possédions, en même
 temps qu'une intéressante contribution à l'histoire so-
 ciale des cinquante dernières années.

Dans un langage familier, sans cesser d'être litté-
 raire, c'est la narration véridique de l'existence tu-
 multueuse d'un militant syndicaliste, convaincu et hon-
 nête, évoluant dans les milieux les plus divers, depuis
 son enfance de gosse de Paris (où on le surnommait
 P'tite Gueule) et son adolescence, puis pendant trois
 années de service militaire en Guyane française dont
 il nous brosse un tableau auprès duquel paraissent bien
 pâles les plus fameux reportages récents, jusqu'à la
 vie bouillonnante des ateliers d'usines, centres des
 revendications syndicalistes.

Cette succession de scènes vécues ne cesse jamais
 de former un roman attachant, instructif et d'une in-
 tensité de vie extraordinaire, rappelant par plus d'un
 côté le célèbre « Jacques Vingtras » de Jules Vallès.

Les sièges CONSTANT

5, boulevard Voltaire — PARIS (11^e)
 Téléphone : Roquette 10-04
50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT
 Formes nouvelles depuis **175 fr.**
 Conditions spéciales aux Ligneurs
 EXPOSITION UNIQUE
200 MODELES

La plus importante fabrique spéciali-
 sée dans la fabrication du siège de cuir Catalogue
 ATELIERS ET EXPOSITIONS L'franco
 6, bd Voltaire, Paris-11^e, Tél. Roquette 10.04

ALIMENTATION

— Steinberg, 62, avenue du Maine, Tél. Dan 66-16, Fro-
 mages et Beurres fins demi gros et gros. Spécialité pensions
 et restaurants. Livre à domicile.



LE DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE

QUILLET

est le Dictionnaire de Notre Temps

SEUL, le **QUILLET** résoudra toutes vos difficultés d'orthographe, et aussi de style et de syntaxe, car il contient une très complète **GRAMMAIRE FRANÇAISE** de 36 pages, claire et pratique.

SEUL, le **QUILLET** résoudra pour vous toutes les questions de mathématiques, grâce à son traité **D'ARITHMETIQUE** (7 pages).

SEUL, le **QUILLET** vous initiera complètement et pratiquement à la science de la **BOTANIQUE**, grâce à son admirable cours de 76 pages illustrées de 1.490 figures.

SEUL, le **QUILLET** vous démontrera l'**ANATOMIE** par un traité de 42 pages illustrées de 314 figures, coupes et schémas en couleurs.

SEUL, le **QUILLET** vous exposera d'un seul coup d'œil toute l'**HISTOIRE UNIVERSELLE** et l'histoire particulière des nations par ses **TABLEAUX SYNOPTIQUES**.

SEUL, le **QUILLET** vous familiarisera avec les techniques modernes du **BOIS**, du **MOTEUR**, de la **T. S. F.**, de l'**ELECTRICITE**, etc... grâce à ses sections techniques spéciales.

SEUL, le **QUILLET** vous donnera des cours spéciaux de **Physique**, de **Chimie**, de **Philosophie**, de **Littérature comparée**, etc., et une **HISTOIRE DE L'ART**, véritable musée chez soi.

SEUL, le **QUILLET** vous renseignera sur les **Etablissements d'Enseignement** : admissions, examens, études, programmes, par son **Tableau Synoptique** des Ecoles de France en 26 pages.

II, VOUS LE FAUT SOUSCRIVEZ AUJOURD'HUI !

N'hésitez pas à renvoyer dès aujourd'hui le bulletin de faveur ci-dessous. Songez à la joie que vous aurez de recevoir immédiatement ces six magnifiques volumes, chef-d'œuvre d'édition, de technique et de pensée, qui valent à eux seuls toute une bibliothèque et tout un musée. Songez à la puissance de travail, de connaissance et de progrès qu'ils vous apporteront désormais. Songez à l'économie de 30 % sur tous les ouvrages analogues qu'ils vous permettent, aujourd'hui encore, de réaliser.

HIER, COMMODITÉ : AUJOURD'HUI, NECESSITÉ

SIX

MAGNIFIQUES VOLUMES RELIÉS
FORMAT 21x29
PAYABLES (PRIX ACTUELS)

50

FRANCS
PAR MOIS
SEULEMENT

PROFITEZ-EN AUJOURD'HUI !

BON GRATUIT pour documentation.

Veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, la documentation complète sur le Dictionnaire Encyclopédique **QUILLET**, y compris la plaquette de luxe **PREUVES !**

M _____

Ce Bon peut vous faire gagner 100 fr.

BULLETIN DE FAVEUR au prix actuel

M _____

J, soussigné, déclare souscrire à un Dictionnaire Encyclopédique **QUILLET** en six volumes reliés, au prix de 1300 fr. que je paierai :
au comptant avec 10 % d'escompte, soit net 1170 fr., ou en 3 versements mensuels (av. 5 % d'escompte) de 411 fr. 65 ; ou en 10 versements mensuels de 130 fr. ; ou par vers. mensuels de 50 fr. dès réception des volumes.

Ecrire très lisiblement.
Biffer les modalités non acceptées.

SIGNATURE :

Premier vers. majoré de 25 fr. pour frais de port et d'emballage.
Les frais d'encaissement sont fixés à 1 fr. par quittance.

LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET
S. A. Capital 20 Millions — 278, Boulevard Saint-Germain, PARIS-VII^e